

Pérenniser les lieux culturels alternatifs?

Le cas de la ville de Genève.

Muriel Becerra

Sous la direction de Laurent Matthey

Co-directeur : Luca Pattaroni

Expert : Christophe Mager



Le début des travaux à Artamis.

Source de la photo : Laurent Giraud pour la Tribune de Genève, le 27 octobre 2008 (loran.blog.tdg.ch).



Titre

Pérenniser les lieux culturels alternatifs ? Le cas de la Ville de Genève.

Résumé court

Suite à la disparition de nombreux squats genevois emblématiques, la culture alternative s'est trouvée sans lieux pour s'exprimer. Dans un contexte de rénovation urbaine, les artistes et acteurs culturels luttent pour trouver des espaces culturels alternatifs pérennes à Genève en présentant divers projets et de multiples propositions. Les autorités genevoises se voient obligées d'intégrer la dimension culturelle à l'urbanisme. Comment pérenniser les lieux culturels alternatifs ? Leur caractéristique intrinsèque ne serait-elle pas justement d'être éphémères ?

Résumé long

Dans les années 70 émerge le mouvement alternatif genevois avec la mobilisation contre la destruction du quartier des Grottes. Il atteindra son apogée au milieu des années 90, Genève étant à l'époque une des villes les plus squattées d'Europe. La politique conciliante de la ville envers le mouvement squat fait de la Ville de Genève un cas d'étude singulier et particulièrement intéressant. Cependant, aujourd'hui, après la disparition de multiples lieux culturels alternatifs, des associations genevoises se soulèvent. Elles soutiennent l'idée que le dynamisme urbain dépend de la pérennité des espaces culturels alternatifs, étant le gage d'une ville juste, plurielle, pour tous, dynamique, créative et attractive. Ce travail se base sur le postulat central qu'il est souhaitable de pérenniser l'existence de lieux culturels alternatifs. Toutefois, n'est-ce pas une caractéristique propre à ce type de lieux d'être éphémères ? L'hypothèse serait que les pérenniser agirait contre l'essence même de ces lieux et leur ferait perdre leur caractère alternatif. L'objectif de ce mémoire est de vérifier le caractère éphémère des lieux culturels alternatifs dans le but de trouver des outils et des pistes pour les pérenniser. En se basant sur l'analyse historique et contemporaine de lieux culturels alternatifs genevois, les discours produits en faveur de leur pérennisation sont analysés puis confrontés à la réalité des politiques publiques urbaines entreprises aux différentes échelles de la planification à Genève.

Mots-clés

Genève / culture alternative / mode de vie alternatif / mouvement squat / lieu culturel alternatif / politiques culturelles et urbaines / institutionnalisation / rénovation urbaine / gentrification / pluralisme urbain / ville juste /

REMERCIEMENTS

Pour leur soutien intellectuel et leurs contributions à cette recherche

Roberto Broggin / Romain Lauper / Christophe Mager / Jacques Magnol / Jean Musy / Laurent Matthey / Luca Pattaroni / Laurence Porte / Cléa Redallié / Xavier de Rivaz / Sandro Rossetti / Matthias Solenthaler / les membres de l'association ARV / les squatteurs interrogés

Pour leur soutien moral, leurs conseils et leurs relectures

Brigitte Ackermann, Hernan Becerra, Aline Dauwalder, Jacqueline Davier, Natacha Litzistorf et toute l'équipe d'équiterre.

SOMMAIRE

Remerciements	2
Sommaire	3
Table des figures	6
Avant-propos	9
Chapitre 1 Problématique : Les Lieux culturels alternatifs	12
1.1. La culture alternative.....	12
1.2. Les lieux culturels alternatifs	15
1.2.1. <i>Des espaces dévalués</i>	18
1.3. Les lieux culturels alternatifs dans les squats.....	20
1.3.1. <i>Les « squats d’activités »</i>	24
1.4. Les lieux culturels alternatifs dans la dynamique urbaine.....	28
1.4.1. <i>Revalorisation urbaine et gentrification</i>	28
1.5. Les enjeux de la pérennisation des lieux culturels alternatifs	31
Chapitre 2 Contexte: Le cas de la ville de Genève	34
2.1. Les mouvements alternatifs à Genève	34
2.2. Le mouvement squat genevois.....	35
2.3. La fin de l’ère squat à Genève	37
2.4. Pérennisation des lieux culturels alternatifs genevois	40
2.4.1. <i>Cadre légal</i>	40
2.4.2. <i>Soutien financier à la culture</i>	41
2.4.3. <i>Genève, ville de culture ?</i>	43
2.4.4. <i>Localisation des lieux culturels alternatifs</i>	45
Chapitre 3 Méthodologie : Etude de cas genevois	47

Le cas de la ville de Genève.

3.1.	Question de recherche, postulat et hypothèse	47
3.2.	Objectifs de recherche	48
3.3.	Méthodes	49
3.3.1.	<i>Cartographie des lieux culturels alternatifs</i>	50
3.3.2.	<i>Entretiens exploratoires</i>	50
3.3.3.	<i>Analyse de discours produits</i>	51
3.3.4.	<i>Entretiens semi-directifs</i>	51
Chapitre 4 Analyse : Présentation des résultats et discussion		53
4.1.	La disparition de lieux culturels alternatifs emblématiques à Genève.....	53
4.1.1.	<i>Rhino</i>	54
4.1.1.1.	Cave 12.....	55
4.1.2.	<i>Artamis</i>	57
4.1.2.1.	FPLCE.....	57
4.1.2.2.	Picto	59
4.1.2.3.	Vélodrome	59
4.1.2.4.	Motel Campo	59
4.1.	La recomposition de nouveaux lieux culturels « alternatifs »	60
4.1.	Les lieux culturels alternatifs aujourd’hui à Genève.....	61
4.1.1.	<i>Les difficultés de la pérennisation des lieux culturels alternatifs</i>	63
4.1.1.1.	L’Ilôt 13	63
4.1.1.2.	L’Usine.....	65
4.1.1.3.	La Gravière	66
4.1.1.4.	Le MottAtoM	68
4.1.1.5.	Les ateliers de la SIP.....	69
4.1.1.6.	La Fonderie Kugler	70
4.1.1.7.	ARV.....	73

Le cas de la ville de Genève.

4.2.	Des propositions pour pérenniser les lieux culturels alternatifs	75
4.2.1.	<i>EPC</i>	76
4.2.2.	<i>RAAC</i>	78
4.2.3.	<i>UECA</i>	79
4.3.	Intégrer la culture à l'urbanisme	81
4.1.	Le caractère éphémère des lieux culturels alternatifs.....	87
Chapitre 5 Conclusion : Pérenniser les lieux culturels alternatifs		90
5.1.	Des pistes et des outils pour pérenniser les lieux culturels alternatifs	92
5.1.1.	<i>Les tensions issues de la pérennisation des lieux culturels alternatifs ...</i>	93
5.2.	Limites et recommandations	94
Bibliographie		96
5.3.	Sites Internet	101
	<i>Les médias</i>	101
	<i>Le mouvement squat et les squats genevois</i>	101
	<i>La culture</i>	102
	<i>Pour des lieux culturels alternatifs</i>	103
	<i>Lieux culturels à Genève</i>	103
Annexes		105
	Pétition de l'UECA en 2008 : Donnons des espaces à la culture	105
	Résolution 640.....	106

TABLE DES FIGURES

Figure 1: Catégorisation des squats selon Pruijt (2004), traduction de l'anglais par Péchu (2009).	25
Figure 2: Le squat d'activités. (Elaboration propre, inspirée de Pruijt, Péchu et Bouillon). .	26
Figure 3: Travail de mémoire : question de recherche, objectifs et méthodes (élaboration propre).	49
Figure 4: Grille de lecture des discours produits (élaboration propre).....	51
Figure 5: Les squats disparus à Genève entre 1979 et 2008. (Source : Lauper et Pieroni, 2012).....	53
Figure 6: Suppression de la corne du Rhino en 2007. (Photo : Olivier Vogelsang, source: www.tdg.ch)	55
Figure 7: Motel Campo. (Photo : Fabien Clerc, source : www.fabienclerc.ch)	60
Figure 8: Les lieux alternatifs existants et rêvés à Genève 2012. (Source : Lauper et Pieroni, 2012)	62
Figure 9: Ilôt 13, projet et réalisation dans le cadre d'Europan, 1991. (Source : www.europan.ch).....	64
Figure 10: Les propositions de l'Ilot 13.	64
Figure 11: L'Usine. (Source : www.usine.ch).....	65
Figure 12: Les propositions de L'Usine.	66
Figure 13: La Gravière (Source : hwww.lagraviere.net)	67
Figure 14: Les propositions de la Gravière.....	68
Figure 15: Les propositions de MottAttoM.	69
Figure 16: Les propositions des ateliers de la SIP.	70
Figure 17: Fonderie Kugler. (Source : www.usinekugler.ch/drupal/Fonderie_Kugler/images)	71
Figure 18: Les propositions de Kugler.	72
Figure 19: Objectifs, arguments et propositions de l'ARV.	74
Figure 20: « L'Axe du miel » en 2012. (Source : Lauper et Pieroni, 2012).....	74
Figure 21: Propositions pour soutenir les lieux cultures.	75
Figure 22: Objectifs, arguments et propositions de l'EPC.	76
Figure 23: Le RAAC et l'UECA.	79

Le cas de la ville de Genève.

Figure 24: Objectifs, arguments et propositions de l’atelier « culture et urbanisme » du RAAC..... 81

Figure 25: Localisation des équipements culturels planifiés par le plan directeur communal « Genève 2020 ». (Source : service d’urbanisme de la Ville de Genève) 85

« Un territoire sans culture ne vit pas et il n'y a pas de culture sans lieux pour la produire. »

GenèveActive, Magazine culturel de la métropole lémanique¹

¹ www.geneveactive.com/blog/blog/832

AVANT-PROPOS

Les lieux culturels alternatifs sont des espaces « de vie, de résidence, de création, de travail, de représentation et de diffusion » de la scène alternative² qui prennent ordinairement la forme de squats ou friches urbaines requalifiées en lieux culturels autogérés. La création d'un lieu culturel alternatif se heurte souvent à des complications légales et relationnelles – légales quand ces lieux prennent la forme d'occupations clandestines (éphémères ou durables) de l'espace urbain et relationnelles car les nouveaux arrivants ont parfois du mal à s'intégrer dans le quartier et à se faire accepter par le voisinage.

Dans les années 70, des lieux culturels alternatifs se sont développés un peu partout en Europe. Pour comprendre l'émergence de ce phénomène, il est intéressant de se rappeler le contexte de l'époque. D'un côté, la fin de l'ère industrielle accompagnée de la crise économique fit perdre à une multitude de bâtiments leur fonction, les laissant à l'abandon. De l'autre, mai 68 inspirait toute une génération prônant de nouvelles valeurs et libertés. La prolifération des friches urbaines est perçue comme une réelle opportunité pour ces groupes aux modes de vie alternatifs : ils peuvent s'y installer pour une plus ou moins longue durée et dans une relative légalité selon les cas.

Genève n'échappe pas à ce phénomène et voit se développer, dans ses friches urbaines et ses squats, de nombreux lieux alternatifs. L'apogée se fera dans les années 90, Genève étant une des villes les plus squattées d'Europe. La politique mise en place par la municipalité pour gérer ce phénomène est tout à fait particulière puisque des contrats de confiance sont privilégiés aux répressions policières contre les squatteurs, ce qui a donné une certaine pérennité à la scène alternative genevoise. Dès les années 2000, de nombreux squats et espaces autogérés ont fermé les uns après les autres et les genevois ont observé une crise des espaces culturels alternatifs.

A la base de ce travail, des slogans, des affiches, des manifestations et une pétition en faveur d'espaces pour la culture à Genève.³ Les diverses associations genevoises créées pour défendre la place de la culture dans la ville réclament la pérennisation d'espaces culturels alternatifs et autogérés. Les lieux culturels alternatifs sont des espaces de création et d'expérimentation dans différents domaines artistiques, œuvrant à la diversité culturelle locale. Notons que dans les lois suisse et genevoise, l'encouragement à la culture est

² Termes repris des revendications de l'UECA (Union des Espaces Autogérés) : www.ueca.ch

³ La pétition de l'UECA se trouve dans les annexes et en ligne sur www.ueca.ch/petition

Le cas de la ville de Genève.

souhaité afin de renforcer la diversité d'une offre culturelle de qualité.⁴ Les associations défendant les lieux culturels alternatifs produisent dans leurs discours toute une série de raisons pour lesquelles les politiques culturelle et urbaine d'une ville comme Genève devraient garantir l'existence de lieux alternatifs.

Les acteurs culturels alternatifs, de par leur créativité, produisent non seulement de la nouveauté en termes de culture, mais aussi d'espace. Ces acteurs, dotés d'une symbolique forte, investissent des sites auparavant délaissés et participent ainsi à leur revalorisation symbolique. Les paysages urbains se modifient par l'investissement de ces acteurs culturels alternatifs, qui renouvellent les fonctions et les usages d'un lieu et créent ainsi des nouvelles ambiances dans des zones urbaines oubliées. Les lieux culturels alternatifs seraient alors instrumentalisés par les villes dans leurs politiques de requalification urbaine. Le caractère alternatif de ces espaces urbains s'effacerait peu à peu au cours du processus de gentrification du quartier (Vivant et Charmes : 2008).

Plusieurs auteurs contemporains mettent en avant les bienfaits de la préservation de la vie alternative pour le dynamisme urbain. Les lieux alternatifs seraient un élément positif pour le développement d'une ville, son attractivité et son image (Vivant : 2006). Dans un contexte de compétition interurbaine, les villes mettent alors en place des stratégies de marketing urbain afin de se positionner en tant que ville dynamique et « *créative* » (Florida : 2004). Elles développent un aménagement des espaces publics *tendance*, proposent de multiples équipements culturels et créent des nouvelles infrastructures d'envergure car la vie culturelle est devenue un gage de la qualité de vie en ville auprès de la population et des entreprises.

La pérennisation des lieux culturels alternatifs est complexe. D'un côté, les acteurs culturels alternatifs demandent de la reconnaissance et la mise à disposition pérenne d'un espace en ville. De l'autre, la pérennisation de lieux culturels alternatifs risque de les institutionnaliser et de leur ferait perdre leur essence alternative. L'investissement de l'espace est intrinsèquement éphémère quand les activités culturelles alternatives se développent hors du cadre légal, des normes et des logiques du marché, dans un esprit de confrontation. Concevoir des lieux culturels alternatifs dans un cadre négocié avec les autorités serait donc aller contre leur nature propre. De cette constatation découle mon questionnement de départ : comment pérenniser ces lieux tout en assurant le maintien de leur caractère alternatif ? Le but de ce travail est de trouver des moyens et des outils pour pérenniser les lieux culturels alternatifs en faisant concorder les aspects a priori paradoxaux gravitant

⁴ Office fédéral de la culture (OFC) : <http://www.bak.admin.ch/index.html?lang=fr>

Le cas de la ville de Genève.

autour de ces lieux. Il s'agit de recomposer les politiques publiques urbaines et culturelles en intégrant ce type d'espaces aux réflexions sur la ville de demain.

Ce travail de mémoire se présente en cinq parties. La première partie pose le cadre conceptuel en définissant les notions clés utilisées, principalement les termes *culture alternative* et *lieux culturels alternatifs*. Dans quel contexte naissent les lieux culturels alternatifs ? Pour commencer la construction du cadre théorique, la relation entre la scène alternative et l'investissement d'espaces urbains dévalorisée, comme les friches urbaines, est approfondie. Suite à la disparition des squats, Genève a dû faire face à une crise des espaces autogérés et alternatifs. L'analyse du lien entre le mouvement squat et les lieux culturels alternatifs permet de faire ressortir leur caractère éphémère. Puis, l'insertion de ces espaces dans la ville et leurs rôles dans la dynamique urbaine sont traités. La revalorisation symbolique apportée par les acteurs culturels alternatifs lors de l'appropriation d'espaces urbains dévalorisés enclencherait le processus de revalorisation et de gentrification. Enfin, la problématique de recherche, se conclut par l'évaluation des enjeux de la pérennisation des lieux culturels alternatifs.

Dans la deuxième partie, le contexte genevois est développé, ce qui permet de comprendre l'évolution des lieux culturels alternatifs dans la ville en lien avec le mouvement squat genevois. L'identification des acteurs défendant l'insertion de la culture à l'urbanisme et la description de leurs propositions respectives permettent de mieux comprendre les enjeux de la pérennisation des lieux culturels alternatifs à Genève.

La troisième partie explique l'approche méthodologique qui s'articule autour de l'analyse de discours des acteurs identifiés durant la de la recherche. La réalisation d'entretiens se concentre sur la recherche d'outils pour pérenniser les lieux culturels alternatifs.

Dans la quatrième partie, la description de plusieurs cas de lieux culturels alternatifs genevois illustre les problèmes auxquels ils doivent faire face continuellement pour assurer leur pérennisation. Les propositions faites par les différents acteurs en faveur de la pérennisation des lieux culturels alternatifs sont présentées, puis mis en perspectives avec les politiques publiques urbaines et culturelles entreprises à Genève.

Dans la dernière partie, quelques pistes sont proposées afin de mieux intégrer la culture à l'urbanisme par le biais de la pérennisation des lieux culturels alternatifs. La conclusion revient également sur les limites de la présente recherche et des réflexions plus globales sur la ville contemporaine.

Chapitre 1 PROBLÉMATIQUE : LES LIEUX CULTURELS ALTERNATIFS

Ce chapitre présente le cadre conceptuel et la problématique de recherche qui s'articule autour de six questionnements de départ :

1. Qu'est-ce que la culture alternative ?
2. Qu'est-ce qu'un lieu culturel alternatif ?
3. Comment se sont développés les lieux culturels alternatifs ?
4. Quel est le lien entre les lieux culturels alternatifs et le mouvement squat ?
5. Quels rôles jouent les lieux culturels alternatifs dans la dynamique de revalorisation urbaine et le processus de gentrification ?
6. Quels sont les enjeux de la pérennisation des lieux culturels alternatifs à Genève aujourd'hui ?

1.1. La culture alternative

Qu'est-ce que la culture alternative ?

La conception de la culture peut se voir sous un angle sensible, en tant qu'expérience esthétique et par rapport à l'art. Depuis le décret de Malraux définissant en 1959 les missions du ministère français des Affaires culturelles, les politiques publiques sont soucieuses de procéder à une démocratisation de l'art et à favoriser la création artistique. Toutefois, Philippe Henry (2002) souligne qu'il s'agit d'une volonté de rendre accessibles « *les œuvres capitales* » au plus grand nombre, autrement dit, l'art de quelques-uns pour tous. En opposition, les acteurs culturels alternatifs défendent une démocratie culturelle participative, résultante de la sensibilité, de l'expression et de la créativité de chacun, c'est-à-dire, l'art par tous et pour tous (Henry : 2002).

Selon Fabrice Raffin⁵, réduire la culture à la question artistique est une erreur de langage fréquente. En réalité l'art n'est qu'une partie de la culture. Dans la mouvance alternative, la culture est désacralisée et envisagée comme une action collective qui mobilise divers registres de sens et des groupes différents selon leurs intérêts respectifs. Elle est associée à

⁵ Forum GenèveActive du 9 mars 2010 sur le thème : « Faut-il créer des zones culturelles ? ».

www.geneveactive.com/blog/blog/espaces-culturels-reduire-la-culture-a-la-question-artistique-est-une-erreur-politique

Le cas de la ville de Genève.

un registre d'émotions plutôt qu'à des connaissances. Cette conception du fait culturel intègre une pluralité de dimensions esthétiques, artistiques, ludiques, sociales, politiques et territoriales, ainsi que de nouvelles valeurs, telles que la simplicité, la spontanéité, l'imagination, la passion et la fête (Raffin : 2002, 2005). Les acteurs culturels alternatifs s'inspirent de courants comme le surréalisme, qui remet en cause les préoccupations esthétiques et morales contrôlées par la raison (Breton : 1924), ainsi que le situationnisme, mouvement qui entend changer le monde en bouleversant le quotidien par des actions artistiques et culturelles, qui contestent la société du spectacle (Debord : 1967).

La notion de culture peut également être appréhendée sous l'angle anthropologique, comme « *l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances.* »⁶ Il existe alors dans le monde une mosaïque de cultures, vecteur des modes de vies de différents groupes : la culture aristocratique, la culture paysanne, la culture latine, les cultures régionales, etc.

La culture alternative apparaît, par définition, en opposition à une culture dominante. Selon Stephen Duncombe, cette culture dominante s'est cristallisée en Europe dès le 18^e siècle suite à l'apparition d'un ensemble de phénomènes : « *la démocratie, le nationalisme et le capitalisme* ». En effet, la destitution de l'aristocratie entraîna l'effondrement de la culture des classes, la formation des nations conduisit à l'effacement des cultures régionales et l'avancée du capitalisme contribua à la propagation du marché de masse (Duncombe : 2002). La culture alternative s'est alors développée en opposition à cette nouvelle culture de masse ainsi qu'au système capitaliste et à ses logiques marchandes.

La culture alternative lutte contre la standardisation des modes de vie imposée par ce modèle capitaliste dominant de production et de consommation de masse. Le refus de l'homogénéité est revendiqué et la diversité est valorisée. Les acteurs culturels alternatifs défendent l'utopie d'un monde plus humain, juste, créatif et sensible. Il s'agit d'intégrer la culture dans le tissu urbain, en tant qu'espace d'expression et d'outil pour dénoncer les problèmes quotidiens, afin de reconstruire le lien social. La culture et l'art retrouvent alors leur dimension politique et sociale à travers les mouvements alternatifs, qui luttent contre leur conception en tant que produit marchand, esthétique, domestiqué et d'animation.

⁶ Définition que donne l'UNESCO de la culture lors de la Déclaration de Mexico sur les politiques culturelles en 1982. Disponible en ligne : portal.unesco.org/culture/fr/files/12762/11295422481mexico_fr.pdf/mexico_fr.pdf

Le cas de la ville de Genève.

Selon Boltanski et Chiapello (1999), le capitalisme a su intégrer les critiques faites à son égard par les mouvements alternatifs pour mieux s'adapter aux nouveaux idéaux prônés. Le nouvel idéal capitaliste a construit les prémices de notre société de consommation en s'orientant vers la recherche du divertissement et du plaisir (Duncombe : 2002). Certains courants alternatifs seraient peu à peu récupérés par la culture dominante et utilisés comme argument de vente de masse, réduisant ainsi la question culturelle à sa facette consommation. Ainsi, une œuvre d'art « subversive » devient subitement esthétique, et est alors neutralisée. La forte acceptation de la contre-culture jeune, festive, contestataire et identitaire des années 60 s'explique par la valorisation de la création, la diversité et la culture (Vivant : 2009). Le système capitaliste se renouvellerait sans cesse pour assurer sa propre survie. Dans cette logique, tout mouvement alternatif est éphémère, car récupéré tôt ou tard par le système dominant.

L'élargissement du champ culturel dans la société est accompagné par une association croissante entre culture et économie (Poirrier : 2006). Jusqu'à présent, il était problématique de parler des coûts de la culture. Aujourd'hui, la culture est considérée comme rentable, puisque l'industrie culturelle suisse réalise un chiffre d'affaires plus élevé que celui de l'industrie horlogère.⁷ La culture alternative s'est vue intégrée aux logiques de marché car elle produit des valeurs matérielles en plus des valeurs immatérielles qui lui étaient jusqu'alors attribuées.

Que reste-t-il de la culture alternative si le contenu contestataire se fait happer par le système capitaliste ? Selon Stephan Duncombe (2002), le potentiel alternatif de la culture réside dans la manière dont elle est produite plus que dans son contenu. Bien qu'une chanson punk revendicative puisse être reprise dans une publicité commerciale, le contexte dans lequel cette chanson a été créée lui confère son caractère alternatif. La culture alternative se développe dans une production participative : par nous et non pour nous. La culture alternative d'une époque devient la culture institutionnelle avec le temps. Quand la marge entre dans la norme, est-ce la mort du mouvement alternatif ? C'est la mort de l'alternatif connu jusqu'à ce jour, mais d'autres courants se dessinent déjà et l'alternatif renaît ainsi dans des formes nouvelles... Elsa Vivant, dans sa thèse s'intitulant « *Le rôle des pratiques culturelles off dans les dynamiques urbaines* », reprend cette idée et introduit le concept de culture en temps que système *in/off* :

⁷ Les artistes et producteurs culturels réalisent un chiffre d'affaires annuel de 5,3 milliards de francs et la diffusion de la culture 11,7 milliards, pour un total de 17 milliards, selon le rapport de l'Association Métropole Suisse de 2005 : www.metropole-ch.ch

Le cas de la ville de Genève.

« Le *in* serait le programmé et le *off* opportuniste et spontané ; le *in* s'enrichirait de l'existence du *off* où, par plus grande liberté, pourraient se produire des innovations ; le *off* aurait besoin du *in* pour justifier son existence trouver une légitimation. Peu à peu, le *off* prendrait le dessus sur le *in*, voire deviendrait *in* ; et dans le même temps, se développerait un *off* du *off*. » (Vivant, 2008 : 48)

Elle choisit la désignation culture « *off* » aux autres termes comme « avant-garde » jugé trop artistique, « contre-culture » dépassé, « sous-culture » trop minoritaire, « marginale » réducteur et « alternatif » étant le plus intéressant, mais ne se concevant pas comme le terme « *off* » en complémentarité d'un « *in* », qui met en évidence « *les interactions systémiques entre les deux* » (Vivant, 2006 : 49).

Dans le cadre de ce mémoire, le terme « alternatif » a été préféré au « *off* » pour son utilisation usuelle dans le langage courant, bien que l'idée d'un système culturel *in/off* ne soit pas rejetée. La culture alternative est en effet essentielle au renouvellement de la culture et à son dynamisme.

Les idées principales à retenir de cette section sont les suivantes⁸ :

- Les politiques publiques se sont composées autour de la promotion de la **démocratisation culturelle**.
- La culture alternative entre en **opposition** avec le système capitaliste et conteste cette démocratisation de la culture dominante (faite par quelques-uns, pour tous). Elle propose une conception du fait culturel basée sur la créativité **par tous et pour tous**.
- Le capitalisme intègre les critiques et se les approprie, ce qui bouleverse les mouvements alternatifs et les fait évoluer, tout en provoquant une **recomposition** du système capitaliste et des politiques publiques, qui intègrent de nouvelles valeurs.

1.2. Les lieux culturels alternatifs

Comment s'approprier le fait culturel sous l'angle de la géographie ? C'est la question que s'est posée Boris Grésillon (2008) qui envisage la géographie de la culture « *sous l'angle de la créativité (artistique, intellectuelle, esthétique)* » qui s'exprime à travers les lieux de création artistique. Selon Boris Grésillon, l'offre culturelle d'un territoire est liée à sa production artistique, aux activités créatives et aux potentiels d'innovation qu'il abrite. La culture rend un territoire vivant mais elle a besoin de lieux pour être créée et diffusée. En

⁸ A chaque fin de section de la problématique, seront résumées les points principaux sous forme d'encadré.

Le cas de la ville de Genève.

repensant l'importance des services culturels pour la cohésion sociale et l'économie, il est devenu essentiel de donner de la place à la culture dans la ville (Uitermark : 2004).

Les lieux culturels peuvent être à la fois des lieux d'art et de sociabilité : des lieux de création, de production, de diffusion, de représentation, de transmission, de promotion, de commercialisation, etc. Ces lieux prennent diverses formes et touchent divers publics (Grésillon, 2008 : 183) :

- Les lieux culturels qualifiés d'officiels, institutionnels, classiques, élitistes, *in* : opéras / théâtres / galeries d'art / salles de concerts, de spectacles et d'expositions / musées / cinémas / etc.
- Les lieux culturels qualifiés d'alternatifs, underground, *off* : squats d'artistes, « squARTs », squats culturels, « squat d'activités » / friches reconverties en centres culturels autogérés / ateliers d'artistes alternatifs / associations d'artistes et acteurs culturels alternatifs / bars autogérés / librairies libertaires ou anarchistes / certains cafés-galeries / certains clubs de musique électronique / salles de concerts alternatifs / espaces de création musicale expérimentale / certains cirques / théâtres « off », de marionnettes ou déambulatoires / arts de rue / etc.

Qu'est-ce qu'un lieu alternatif, comment le définir et l'identifier ?

Les lieux culturels alternatifs proposent des disciplines expérimentales ou émergentes qui « *ne sont pas, ou peu, représentées localement, notamment dans l'offre institutionnelle* ». Ces lieux peuvent être perçus comme des projets culturels et des espaces urbains qui ne se calquent pas sur la vision contemporaine de la ville moderne, planifiée, propre, uniforme, aseptisée, sécuritaire, etc. L'offre culturelle de ces lieux se veut alternative, originale, diversifiée, et parfois même subversive, revendicative et politique. Toutefois, le caractère alternatif du lieu ne réside pas uniquement dans sa programmation mais aussi, et surtout, dans son organisation, basée sur l'autonomie et l'autogestion.

Les acteurs culturels alternatifs revendiquent une dimension expressive et identitaire des productions esthétiques, culturelles et artistiques (Raffin, 2008 : 153). La culture est perçue comme un véritable « *vecteur générant de la cohésion sociale* » au sein des quartiers, qui favorise la vie en commun, la rencontre, le partage, la participation, la créativité, la fête, etc. (Schiffrin, 2009 : 58). Les acteurs culturels alternatifs expérimentent de nouveaux modes d'intervention, de « *nouveaux espaces de travail* » et de « *nouveaux rapports au public* » (Chaudoir : 2002). Ils définissent ainsi de nouveaux territoires d'action d'une culture reconnectée avec sa fonction sociale, une culture créée par tous et pour tous.

Le cas de la ville de Genève.

Selon Fabrice Raffin (2005), le lien social qui lie les artistes et acteurs culturels de la scène alternative est plus fort qu'un simple accord collectif autour de pratiques artistiques, car les valeurs partagées sont plus larges. L'art et la créativité se transposent dans l'ensemble des sphères de la vie en commun au quotidien. Les conditions financières et légales précaires regroupent ces acteurs dans un mode de gestion différent de celui des acteurs culturels locaux institutionnels, une organisation basée sur l'autonomie et l'autogestion. Il est difficile de saisir le lieu culturel alternatif car ses caractéristiques évoluent constamment. Les acteurs culturels et artistes qui s'approprient un espace pour le transformer en lieu culturel alternatif et autogéré sont à caractère nomade : tantôt s'installent, tantôt sont de passage (Grésillon : 2008) ; tandis que les activités et les pratiques développées dans ces lieux sont évolutives et instables.

Selon Fabrice Lextraire (2001)⁹, la qualité du projet culturel se caractérise par sa grande diversité et la mobilisation d'une variété de publics différents. Les lieux culturels alternatifs se caractérisent justement par la diversité des fonctions (création, diffusion, production, etc.), des disciplines et des activités proposées (concert, spectacle, cinéma, théâtre, cirque, exposition, bibliothèque, lecture, atelier pratique, cours de danse, de photographie, de cuisine, etc.). Les lieux culturels alternatifs sont des espaces d'expérimentation, de créativité, d'imprévu, de détournement du quotidien, de diversité, d'appropriation, de liberté de plaisir, d'autoproduction, de gratuité, de divertissement, etc. (Vivant : 2006).

Notons qu'il est très compliqué aujourd'hui de différencier les publics qui fréquentent les différents lieux culturels car les pratiques culturelles sont très éclectiques. D'un côté, il semble que, malgré le mythe de la démocratie culturelle, les acteurs alternatifs constatent que les lieux culturels ne sont pas accessibles de manière égale à l'ensemble de la population (Raffin : 2008). Les processus de distinction sociale, de domination et de discrimination décrits par Pierre Bourdieu (1979) s'observent dans la fréquentation de certains lieux culturels « élitistes ». De l'autre, l'apparente corrélation entre les classes et le rapport à la culture s'affaiblit à travers la diversification des goûts et l'hybridation des genres (Vivant : 2006). Une personne peut aisément se rendre dans un musée d'art contemporain, puis à un concert punk, par exemple, fréquentant ainsi des lieux institutionnels et alternatifs.

⁹ Rapport disponible sur le site du ministère de la culture français : www.culture.fr/culture/actualites/index.htm

- Un lieu culturel alternatif est un espace de vie et/ou de résidence, de création, de travail, de représentation, de diffusion, expérimentant un mode de gestion original (**autonomie** et **autogestion**) et qui propose une **offre culturelle diversifiée**, basée sur des activités artistiques et culturelles valorisant la **créativité**, la **recherche** et l'**expérimentation**, dans le cadre d'une ambiance particulière s'articulant autour de la **pluridisciplinarité**, la **collectivité**, la **participation**, la **fête**, la **gratuité**, etc.

1.2.1. Des espaces dévalués

Où se développent les lieux culturels alternatifs ?

La localisation des espaces alternatifs de culture répond à la logique économique de minimisation des coûts de transaction (Scott et Leriche, 2005). Etant donné la précarité des acteurs culturels alternatifs, ils sont à la recherche de locaux spacieux, économiques et si possible proches des centres urbains et de ses bénéficiaires pour y vivre et y travailler (Vivant, 2009 : 29). Le manque de lieux de création, de répétition, de diffusion et de spectacle pousse des groupes oubliés par les politiques culturelles locales à s'emparer d'espaces abandonnés dans des zones urbaines dévalorisées pour développer leurs projets culturels alternatifs. Ces groupes occupent alors des espaces abandonnés et délaissés (terrains vagues, hangars, friches, etc.) dans les marges de la légalité. La naissance de lieux culturels alternatifs est donc étroitement liée à la prolifération de friches urbaines ainsi qu'à l'histoire du mouvement squat. Selon Justus Uitermark, (2004), il a été reconnu que certains types d'activités artistiques et subculturelles ne peuvent exister que si une réserve suffisamment étendue d'espace relativement peu chère est disponible. De l'autre côté, les lieux culturels alternatifs sont également perçus comme une source de nuisance urbaine et de dévalorisation d'un quartier.

D'un point de vue normatif, le concept de dévalorisation doit se percevoir d'un angle systémique entre valeur d'usage et valeur d'échange des sites, des édifications et des espaces construits. Après des périodes intenses d'utilisation, tous les artefacts urbains, en tant que capital fixe logé dans l'espace (Schumpeter, 1976), tendent à s'user et à une naturelle dévalorisation. Dans la mesure où il n'y a pas de réinvestissement de valeur en cet espace (car le contexte général technologique rend cet investissement peut rentable), la valeur d'échange diminue. Un lieu peut se dévaloriser en subissant une déqualification fonctionnelle, comme c'est le cas pour des bâtiments industriels qui perdent leur fonction en zone urbaine, par exemple (Vivant : 2006). Dans le cadre d'un quartier d'habitation, la dégradation du tissu bâti peut s'expliquer « soit par désintéressement des propriétaires

Le cas de la ville de Genève.

bailleurs ne souhaitant pas investir dans des travaux de rénovation coûteux et peu rentables, soit par l'incapacité des ménages à financer les travaux de réhabilitation de leur logement » (Vivant, 2006 : 197). Ce manque d'entretien dévalorise peu à peu le quartier et stigmatise ses habitants car la déqualification permet « *l'installation de populations modestes ou immigrées dans des quartiers centraux, de moins en moins entretenus* ». Un quartier peut également être le terrain d'une déqualification sociale par le départ de couches moyennes à supérieures dans des zones urbaines périphériques.

La présence de lieux culturels alternatifs dévalorise-t-elle un quartier ?

Le type de lieux investis et la forme d'organisation développée par les acteurs culturels alternatifs influencent la pérennité des lieux créés, comme l'explique Nathalie Moureau :

« Collectifs d'artistes, galeries associatives, espaces alternatifs, friches, squats, autant d'exemples qui témoignent d'une volonté d'ouvrir sur l'extérieur. Si ces expériences peuvent avoir en commun de chercher à pallier un manque de lieux d'exposition ou de développer une interactivité avec le public, de nombreux points les opposent, parmi lesquels l'existence ou non d'une ligne artistique précise, le caractère légal ou non de l'occupation des lieux ou encore l'organisation d'espaces de production. Toutes ces initiatives ne reçoivent pas le même accueil [...]. » (Moureau, 2012 : 73)

Les lieux alternatifs jouissent parfois d'une image négative auprès d'une partie de la population, qui associe ces lieux à la fête et aux nuisances qu'elle induit. L'offre des lieux culturels alternatifs se veut diversifiée et originale, ce qui attire un large public plutôt jeune et nocturne. Parfois, la fréquentation de ces lieux (jeunes, marginaux, look menaçant, etc.) peut être perçue comme un déclassement social pour la population résidente dans le quartier (Vivant : 2006). Le développement d'une vie nocturne dans le quartier influence le sentiment de sécurité des usagers du quartier. La décoration des façades (peintures, graffitis, etc.) renforce également ce sentiment. Les lieux alternatifs pratiquent des horaires d'ouverture tardifs ce qui provoque des conflits avec le voisinage en raison du bruit généré. C'est la problématique principale à laquelle sont confrontés les projets culturels alternatifs. De nombreux riverains voient dans les lieux culturels alternatifs, une menace à leur tranquillité et une atteinte à leur qualité de vie. Il semble impossible de faire coexister la vie des lieux alternatifs culture et celle des habitants alentour.

Cependant, tous les lieux culturels alternatifs ne proposent pas forcément des activités nocturnes ou bruyantes. Le potentiel de dévalorisation d'un quartier dépend donc du type de lieu alternatif observé (atelier d'artistes, salle d'exposition, bar, etc.). D'un point de vue

Le cas de la ville de Genève.

économique et foncier, la nature *dévaluatrice* des lieux culturels alternatifs reste très subjective. Même dans les cas des activités culturelles développées dans des squats, la dépréciation des « *valeurs immobilières des biens alentours* » n'est que rarement constatée. Elsa Vivant arrive à cette conclusion lors de l'analyse de l'évolution du marché foncier parisien en relation avec l'implantation de lieux « *off* ».

Les lieux sont souvent investis de manière éphémère dans le temps et l'espace, particulièrement si l'activité culturelle se développe dans une certaine illégalité, comme dans un squat. Notons toutefois qu'il n'existe pas de modèle de la localisation des lieux culturels alternatifs en zone urbaine (Vivant : 2006). Certaines opportunités contextuelles permettent aux acteurs culturels alternatifs d'investir d'autres types de lieux au centre-ville, dans des secteurs non dévalorisés et avec le soutien des autorités, par exemple.

- Les acteurs culturels alternatifs investissent souvent des **espaces dévalorisés** (terrains vagues, hangars, friches, squats etc.) dans les marges de la légalité pour les transformer en lieux culturels alternatifs.
- Les lieux culturels alternatifs peuvent causer des **nuisances** en ville en particulier au voisinage.

1.3. Les lieux culturels alternatifs dans les squats

Quel est le lien entre les lieux culturels alternatifs et le mouvement squat ?

Afin de répondre à cette interrogation, il est nécessaire de commencer par expliquer les fondements du mouvement squat. Cécile Péchu (2010 : 8) définit le squat comme « *l'action d'occupation illégale d'un local en vue de son habitation ou de son utilisation collective* ».

Les squats sont des occupations illégales de maisons, de fabriques, d'édifices ou de dépôts abandonnés. Des groupes de personnes s'organisent pour y vivre de manière alternative ou développer d'autres types d'activités, comme un centre social autonome, un centre culturel autogéré, une bibliothèque, des forums de discussion, des concerts, etc. L'occupation illégale est le centre même du mouvement squat, l'action directe comme protestation politique et sociale dénonçant le capitalisme, la standardisation des modes de vie, la déshumanisation de la société, l'injustice urbaine, la marchandisation du sol et la spéculation immobilière. Le mouvement squat est engagé dans la lutte urbaine contre l'ordre établi et défend un autre modèle de société que celui proposé par les politiques publiques. En opposition, les squatteurs promeuvent le pluralisme urbain, la singularité des espaces de vie, la collectivité, l'horizontalité, la solidarité, la participation, la mixité sociale, l'autonomie,

Le cas de la ville de Genève.

l'autogestion, la gratuité, la créativité, l'inventivité, l'expérimentation, l'émancipation individuelle et collective, la liberté, etc. (Pattaroni : 2007). « *Le squat est une de ces utopies urbaines qui paraissent de nature à réenchanter la ville, voire à contribuer à l'avènement d'une nouvelle société.* » (Bouillon, 2011 : 51)

Le phénomène squat se compose d'une hétérogénéité de groupes de jeunes âgés entre 20 et 30 ans au niveau économique variable qui accordent une signification politique de contestation dans l'action d'occupation illégale de l'espace. Les squatteurs sont fréquemment décrits comme des militants d'un secteur de la gauche radicale qui expriment dans ce mouvement ses formes politiques et son identité. Ou alors, ils sont associés à une subculture qui combine les idéologies de mai 68, le mouvement hippy, punk et aussi anarchiste. Pourtant, il est extrêmement difficile de définir de manière homogène les squatteurs, car les groupes d'occupants sont très distincts les uns des autres. Il serait totalement réducteur de se référer à une *tribu urbaine* spécifique pour les définir, c'est-à-dire les punks, les anarchistes, les hippies, etc. Pour les mêmes raisons, parler directement d'une *tribu urbaine squat* n'est pas non plus adéquat (Olguín Hevia : 2007).

Il est commun d'utiliser le terme *mouvement squat* pour déterminer le mouvement socioculturel qui orbite autour des squats quand, en réalité, le phénomène squat est extrêmement dynamique et hétérogène (Uitermark : 2004). Existe-t-il réellement un mouvement squat ? Devrions-nous identifier plusieurs mouvements squat (centrés sur l'aspect social, culturel, sur l'habitat, etc.) ? Ou alors, serait-ce un seul mouvement composé d'une variété de squats distincts ?

« Supposer qu'il existe quelque chose que l'on peut appeler mouvement squat, ne présuppose pas que ce soit plus qu'un processus diffus comprenant les pratiques diverses de groupes et de personnes qui occupent des logements ou édifices, motivés non seulement par l'intérêt de se libérer du lourd poids des propriétaires, mais aussi par des motivations sociales multiples et, dans l'absolu, unificatrices. Un processus dépourvu alors de stratégies et d'organisations stables, du moins, pour le moment. »¹⁰ (Lavapiex : 1996)¹¹

¹⁰ Traduction propre de l'espagnol.

¹¹ Le « Centro Social Okupado Autogestionado (CSOA) El Laboratorio » est un squat situé à Lavapiés (Madrid, Espagne) ayant rédigé une déclaration sur le mouvement squat en 1996. Le texte complet « Algunas notas sobre el movimiento de okupación » est disponible sur le site : www.sindominio.net/ofic2004/historias/autonomia/okupa.html

Le cas de la ville de Genève.

De part sa diversité, il est compliqué de caractériser précisément le mouvement squat mais selon Sánchez-Pinilla (2010 : 11), qui étudie le « *movimiento de okupación* »¹² espagnol, il n'est pas nécessaire de trouver une définition car « *ce qui apparaît comme faible et informe obtient précisément de là sa force : son ambiguïté, l'indéfinition qui empêche d'être attrapé, disséqué par un discours qui lui est étranger [...]* »¹³. Dès lors, quand je parlerai des squatteurs ou du mouvement squat dans ce travail, cela ne signifie pas que je les conçoive comme un groupe social homogène, au contraire, il s'agit simplement d'une façon de nommer les personnes ayant participé activement au phénomène squat.

Communément, les définitions du mouvement squat¹³ prennent référence dans les squatteurs anglais des années 60 et de nombreux auteurs attribuent la naissance du mouvement squat à Londres, après quoi le mouvement se serait propagé dans le reste du monde (Kearns : 1979). Il est important de noter que, bien que chronologiquement les squats soient apparus premièrement dans certaines villes occidentales, il ne faut pas voir leur expansion mondiale comme un phénomène de mode ou une imitation purement transculturelle. En effet, les causes du mouvement squat sont principalement structurelles et étroitement liées à la problématique de la spéculation immobilière qui fomentent les difficultés d'accès à un logement économique en zone urbaine. C'est pourquoi, l'explication d'expansion du phénomène squat depuis les expériences londoniennes s'appuie sur une vision qui peut être considérée comme eurocentriste. Comme n'importe quel mouvement social, le mouvement squat prend place grâce à une structure d'opportunités qui déterminent, si et comment, le mouvement peut se développer et à quel point il peut être effectif dans des contextes historico-politiques et des réalités socio-économiques variables selon les villes (Pruijt : 2003). La diffusion du mouvement squat s'est réalisée lorsque les mêmes conditions structurelles provoquant la genèse du phénomène squat sont apparues dans les autres villes du monde.

Dans les années 70, les squats se sont développés un peu partout en Europe. D'un côté, la fin de l'ère industrielle accompagnée de la crise économique fit perdre à une multitude de bâtiments leur fonction, les laissant à l'abandon. De l'autre, mai 68 inspirait toute une génération prônant de nouvelles valeurs et libertés. La prolifération des friches urbaines est

¹² En français, le terme *mouvement squat* est largement utilisé tandis qu'en espagnol on privilégie la formulation *movimiento de okupación* (mouvement d'occupation). *Okupa* (squatteur) vient du verbe *ocupar*, qui signifie occuper – l'utilisation du K indique le caractère symbolique, l'esprit revendicateur et la tendance contre-culturelle. Dans la même logique, en français, on pourrait utiliser le concept de *mouvement d'okupation* au lieu de l'anglicisme *mouvement squat*.

¹³ *Squatting movment* en anglais, du verbe *to squat* qui signifie s'accroupir.

Le cas de la ville de Genève.

perçue comme une réelle opportunité pour ces groupes aux modes de vie alternatifs : ils peuvent s'y installer pour une plus ou moins longue durée et dans une relative légalité selon les cas. Dès la fin des années 70, Kearns (1979 : 589) notait l'apparition de squats dans certaines villes non-européennes, comme Sidney ou New York, dans lesquels « les conditions de rénovation urbaine, de déplacement de la population et d'injustices d'assignation de logement paraissaient se calquer sur le modèle européen »¹⁴. Selon Pruijt (2003), un manque de logements et la présence de propriétés abandonnées sont les conditions de base pour l'émergence du mouvement squat. La dynamique urbaine et les logiques spéculatives immobilières créent un stock d'espaces vacants, et tant qu'il y aura des locaux vides, il y aura des squats.

Les squats sont « *à la fois des lieux de résidence et de résistance* », une éclosion « *d'îlots de liberté* », qui entrent en « *confrontation violente avec le système* » (Bouillon, 2011 : 65). Ils contribuent, à leur manière, à proliférer la pensée critique, les formes de vie radicales et insoumises, les idées de coopération entre personnes différentes, les activités collectives d'autres types, les créations artistiques innovantes. Les squatteurs ont surtout contribué à thématiser un problème tabou dans la métropole : la « *mercantilisation* » du sol urbain, la « *misérialisation* » de la vie en ville, l'uniformisation des modes de vie, l'aseptisation de la culture, la « *disneylandisation* » de l'espace public, etc.¹⁵

Les squats défient les politiques urbaines en refusant de « *se soumettre aux procédures traditionnelles de logement et de politiques culturelles (trop lentes, inefficaces, inadaptées à leurs besoins, ou tout simplement parce qu'ils n'y ont pas accès)* » (Aguilera, 2010 : 59). En gouvernant les squats, les autorités ont dû réguler « *des interstices oubliés et incontrôlables* » et les squatteurs sont devenus « *des leviers d'une politique municipale culturelle et du logement dynamique* » (Aguilera, 2010 : 129). Le discours critique émis à l'égard du système par le mouvement squat a permis d'imaginer des solutions alternatives aux politiques publiques existantes.

- Le mouvement squat investit des interstices oubliés par la planification urbaine et les transforme en **îlots de liberté** qui entrent en **confrontation avec le système**. Les autorités se voient obligées de réinscrire ces espaces dans les procédures d'aménagement et d'affiner les politiques publiques existantes.

¹⁴ Traduction propre de l'anglais.

¹⁵ Inspiré de la déclaration de l'*okupación* madrilène de Lavapiex en 1996 qui propose quelques notes sur le mouvement squat. Texte original en espagnol.

Le cas de la ville de Genève.

1.3.1. Les « squats d'activités »

Les occupations illégales peuvent prendre différentes formes et satisfaire divers besoins. De la famille d'immigrés clandestins occupant illégalement un appartement et qui passe inaperçue, aux squats très visibles dans l'espace social et l'espace public comme ceux des artistes parisiens qui refusent d'être expulsés en banlieue, et organisent toutes sortes d'activités culturelles pour la communauté : ateliers, expositions, concerts, animations, etc.

Les personnes ayant accumulé diverses expériences de squat relatent que les occupations illégales sont plus un instrument qu'une finalité. Même si vivre dans un squat peut être une solution pour répondre à des difficultés financières, le besoin d'un logement n'est pas obligatoirement une motivation à l'occupation. Ainsi, *squatter* peut devenir un instrument pour atteindre d'autres objectifs, comme proposer des logements sociaux alternatifs, développer des espaces de réunion et de réflexion politique, construire un centre culturel, etc. Les squatteurs expérimentent à une échelle micro une vision alternative de ce que pourrait être la ville contemporaine, une tentative de matérialisation d'une idéologie de société différente basée sur l'organisation collective et communautaire. La valeur d'usage des espaces urbains est mise en avant afin de « *changer la ville pour changer la vie* » (Simay : 2008 ; Pattaroni : 2011).

Hans Pruijt (2004) a réalisé une tentative de catégorisation des différentes configurations des squats, reprise par des auteurs français par la suite (Bouillon : 2009 ; Péchu : 2010). Notons que les caractéristiques définies par Pruijt s'appuient sur des études de cas en Hollande, en Allemagne, en Grande-Bretagne et en Italie.

	Squat de privation	Squat de logement alternatif	Squat entrepreneurial	Squat de conservation	Squat politique
Objectifs des activistes	Fournir un logement à des personnes démunies	Créer un logement pour eux-mêmes, tout en ajoutant au stock de logements disponibles	Mettre sur pied un établissement	Préserver un paysage urbain ou rural	Construire un contre-pouvoir à l'Etat
Classe sociale concernées	Squatteurs appartenant aux couches populaires, soutenus par des activistes de classe moyenne	Classe moyenne (mais pas exclusivement)	Classe moyenne (mais pas exclusivement)	Classe moyenne (mais pas exclusivement)	Classe moyenne (mais pas exclusivement)
Organisation du squat	[Top-down] Verticale, séparation entre les activistes et les bénéficiaires	Horizontale	Mixte	Mixte	[Top-down] Verticale
Type de bâtiment	Logements pour bas revenus, laissés vides de manière inexcusable	Bâtiments qui sont ou trop délabrés ou trop luxueux pour être loués comme logements pour bas revenus	Espaces non prévus pour le logement	Immeubles vidés à cause d'un changement prévu dans l'occupation des sols	Peu de restrictions

Le cas de la ville de Genève.

Cadrage	Des bureaucrates insensibles ignorent les besoins des sans-logis	Accent mis sur l'action, son cadrage n'est pas très important	Valorisation du rôle de l'établissement pour la communauté	Contre la planification technocratique et la destruction de l'environnement	Los sociaux-démocrates sont des traîtres
Demandes	Modestes : logement temporaire ou logement alternatif, meilleure place sur la liste d'attente	Qu'on les laisse gérer seuls leurs squats	Qu'on les laisse gérer seuls leurs squats	Révision de la planification	La confrontation est l'essence, les demandes sont au mieux supplémentaires
Enracinement culturel et politique	Parfois un lien ténu avec la politique radicale	Enraciné dans la contre-culture, liens avec d'autres mouvements	Enraciné dans la contre-culture, liens avec d'autres mouvements	Enraciné dans la contre-culture, liens avec d'autres mouvements	Lien avec des organisations ou des mouvements marxistes
Résultats	Cooptation possible	Répression et légalisation	Répression et légalisation	Parfois des concessions sont obtenues	Transforme le squat en cible importante pour la répression. Peut aussi – à court terme – aider les squatteurs à gagner des concessions
Problèmes spécifiques	Ne fonctionne que pour les personnes dont les besoins sont largement reconnus. L'organisation verticale limite l'expansion du mouvement et augmente sa vulnérabilité	Aucun	Préserver l'identité après la légalisation. Préserver l'équilibre entre une identité alternative et un large appel au soutien.	Aucun	Conflits avec les squatteurs des autres configurations

Figure 1: Catégorisation des squats selon Puijt (2004), traduction de l'anglais par Péchu (2009).

Dans cette catégorisation, on remarque que tous les squats n'ont pas forcément un enracinement culturel et politique. Selon Florence Bouillon (2011 : 6-7), le type squat varie selon le type de bâtiment occupé, sa situation dans la ville, l'inscription sociale des habitants, le caractère politisé ou non de l'occupation, etc. Sur la base d'une série d'enquêtes de terrain, l'auteur finit par différencier les squats en deux larges catégories : les « *squats d'habitation* » ou « *squats par nécessité* » avec une fonction première de résidence ou d'abri, et les « *squats d'activités* » ou « squats de conviction, d'adhésion », basés sur la volonté de vivre autrement, de promouvoir la culture et la création. Notons que la différenciation entre « la nécessité » ou « le choix » des acteurs de vivre dans des squats est en réalité bien moins catégorique et les limites sont floues entre simple habitation ou organisation d'activités, ce qui rend difficile la définition des « *squats d'activités* ».

Le cas de la ville de Genève.

En se calquant sur la même logique de la classification de Pruijt, a été élaborée une tentative de conceptualisation du « *squat d'activités* » :

	Squat d'activités
Objectifs des activistes	Mettre sur pied un établissement culturel, artistique, alternatif et autogéré.
Classe sociale concernée	Classe moyenne (mais pas exclusivement).
Organisation du squat	Mixte et évolutive avec le temps.
Type de bâtiment	Des bâtiments qui sont, ou, trop délabrés pour être loués comme logements pour bas revenus, des espaces non prévus pour le logement, des friches urbaines, ou, des immeubles vidés à cause d'un changement prévu dans l'occupation des sols.
Cadrage	Valorisation du rôle de l'établissement pour la communauté, de la culture alternative ainsi que de la création et l'expérimentation artistique.
Demandes	Qu'on les laisse gérer seuls leur espace.
Enracinement culturel et politique	Caractère artistique et culturel fort, enraciné dans la contre-culture et liens avec d'autres mouvements sociaux urbains.
Résultats	Répression et légalisation. Quand les squatteurs sont délogés, les autorités cherchent souvent des solutions pour reloger les acteurs et les activités.
Problèmes spécifiques	Préserver l'identité après la légalisation. Préserver l'équilibre entre une identité alternative et un large appel au soutien.

Figure 2: Le squat d'activités. (Elaboration propre, inspirée de Pruijt, Péchu et Bouillon).

Les « *squat d'activités* », sont des squats ouverts au public et destinés en premier lieu à accueillir des projets artistiques, culturels ou militants et à être un terrain pour l'expérimentation sociale. S'installer dans un squat est une opportunité pour les artistes de s'établir dans un lieu vaste et économique. En plus des revendications politiques et de la dénonciation de la spéculation immobilière, les activistes des « *squats d'activités* » réclament le droit au travail artistique et culturel, la nécessité de disposer d'un atelier pour se consacrer à la liberté créatrice. Toutefois, face à la crise du logement, les revendications des artistes et acteurs culturels au sujet de la carence d'ateliers et d'espaces de création sont rarement entendues (Vivant, 2006 : 69-70).

Ces « *squat d'activités* », « *squats de culture* », « *squats culturels* », « *squats d'artistes* » ou encore « *squARTs* » sont des lieux qui offrent des espaces alternatifs à la culture dans sa conception large, diversifiée et participative. Ce sont à la fois des espaces de vie, de résidence, de travail, de création, de représentation et de diffusion. Les caves des squats se transforment en salles de concert, de fête, de répétition, de spectacle, de danse, etc. Parallèlement à la programmation musicale, une multitude d'activités économiques : bar, coiffeur, épicerie, magasin de vêtements, boulangerie, réparation de vélos, etc. Des chambres sont utilisées comme atelier de couture, laboratoire de photographie, bibliothèque, exposition, etc. Les cours et les jardins sont exploités par des troupes de théâtre, des projections de cinéma en plein air, des cours de yoga, etc. Les murs sont démolis et les

Le cas de la ville de Genève.

cuisines transformées en restaurant, en café, en bar, etc. Les « squats d'activités » sont facilement acceptés par le voisinage, car ils sont ouverts sur le quartier grâce aux activités culturelles proposées pour la communauté.

Cependant, les squats culturels et artistiques posent problème en ville car ils ne se calquent pas sur les formes d'organisation, de production et de consommation préconisées par le système capitaliste. Une distinction entre les bons et mauvais squats se dessine rapidement car certains lieux sont plus problématiques que d'autres. Parfois, la fermeture du squat est obligatoire pour des questions de sécurité ou d'affectation. Dans le cas de certains squats d'artistes parisiens, les squatteurs évacués ont été relogés aux frais de la mairie. Dans certains cas, la signature de contrats de confiance ou contrats de prêt d'usage rend l'occupation des locaux vacants possible durant un laps de temps limité, dans l'attente d'un projet d'utilisation et de revalorisation du lieu. Ainsi, l'évacuation est repoussée dans le temps. En négociant avec les autorités, les acteurs culturels alternatifs et squatteurs tentent de régulariser leur occupation par la mobilisation de la population et le soutien des médias. Dans quelques cas exceptionnels, les squats sont même légalisés de manière pérenne. Face au déclin du mouvement squat, certains lieux culturels alternatifs ont été pérennisés et d'autres ont disparu.

La montée en importance de la création artistique et des activités culturelles dans l'urbanisme a accordé une légitimité aux revendications des squatteurs-artistes et autres acteurs culturels alternatifs. Les villes tendent à soutenir d'avantage les projets culturels et le renouvellement des friches urbaines en créant des politiques publiques plus souples. De ce fait, les procédures se complexifient et l'attribution de l'espace urbain aux acteurs se fait au cas par cas. Avec la fermeture des squats, certains artistes reconnus sont relogés, d'autres acteurs alternatifs sont oubliés du système.

- Les « squats d'activités » sont à la fois des espaces de vie, de résidence, de travail, de création artistique, de représentation et de diffusion de la culture alternative, hors des logiques du marché et dans les marges de la légalité.
- Avec la disparition « squats d'activités » certains artistes reconnus accèdent à **l'espace urbain attribué** par les autorités et les autres acteurs culturels alternatifs en sont exclus.

1.4. Les lieux culturels alternatifs dans la dynamique urbaine

Ce chapitre traite du rôle joué par les lieux culturels alternatifs dans la dynamique urbaine et tente de répondre aux questions suivantes : Dans quelles mesures les acteurs culturels alternatifs participent-ils à la revalorisation urbaine et au processus de gentrification des quartiers ? Quels sont les enjeux actuels de la pérennisation des lieux culturels alternatifs ?

Comprendre les concepts de dévalorisation et de revalorisation est essentiel, non seulement car ils doivent être saisis depuis une vision historique dialectique du développement urbain, mais aussi car les acteurs culturels alternatifs sont généralement associés à :

- des lieux ou des quartiers déjà dévalorisés où ils s'installent (squats, friches, etc.) ;
- la nature du lieu culturel alternatif comme élément *dévalorisateur*, les acteurs culturels alternatifs causant de multiples nuisances en milieu urbain ;
- ou au contraire, comme élément *revalorisateur* ou *vitalisateur* urbain, les acteurs culturels alternatifs étant perçus comme des pionniers dans le cadre d'un processus postérieur de gentrification (Vivant et Charme, 2008 ; Andres, 2008 ; Bonard et Matthey, 2009).

1.4.1. Revalorisation urbaine et gentrification

Les activités culturelles alternatives qui fleurissent dans des endroits dévalorisés (squats, friches urbaines ou autres espaces urbains résiduels) participent-ils favorablement au processus de revalorisation de ces lieux ? Des espaces disqualifiés, oubliés, abandonnés se transforment-ils en « *espaces requalifiants* » grâce aux activités culturelles alternatives (Grésillon : 2008) ?

La force de l'artiste résiderait dans sa capacité à donner de la valeur à des choses qui n'en avaient pas. En s'installant dans un endroit, les acteurs culturels alternatifs matérialisent leur engagement et s'approprient l'espace investi par son (ré)aménagement (Raffin : 2005). L'espace devient alors un lieu auquel ils s'attachent. Ils investissent des espaces ordinaires et les valorisent en les transformant en lieux culturels. Ils participent à la requalification d'un quartier en injectant du créatif dans la ville et dans la vie. Ils arrangent à leur convenance l'espace de l'intérieur comme à l'extérieur ; ils rénovent, repeignent, décorent, colorent, bricolent, arrangent, démolissent des murs, plantent des fleurs. La « *mise en scène de l'espace et du bâtiment (ou forme architecturale)* » participe à l'affirmation de la dimension symbolique du bâtiment dans le territoire urbain (Raffin : 2008). Avec leurs interventions

Le cas de la ville de Genève.

culturelles et artistiques, l'état général du bâti est amélioré et le paysage urbain s'embellit (Vivant : 2006 ; 2009).

Lauren Andres conceptualise l'évolution des friches en trois périodes : l'avant friche, le « *temps de veille* » et l'après friche. La phase la plus intéressante étant l'entre-deux, car c'est là qu'apparaissent les acteurs alternatifs, qui jouent, selon elle, un grand rôle dans le processus de renouvellement et de revalorisation de la friche (Andres : 2008). Les activités créatives, artistiques et culturelles développées dans la friche en veille par ces acteurs transitoires modifient positivement l'image du quartier abandonné, permettant ainsi sa régénération. L'intégration fonctionnelle des acteurs culturels alternatifs se ferait « *dans une forme de nomadisme créatif et un investissement éphémère de l'espace* », qui serait la source de la revalorisation du lieu (Bonard et Matthey, 2009 : 33). Les acteurs culturels alternatifs réinventent un quartier, en offrant un lieu culturel et de rencontre, produisent une « *nouvelle forme de centralité* » doté d'une dimension symbolique forte (Matthey : 2005).

Dans quelles mesures les lieux culturels alternatifs participent-ils à la gentrification ?

La gentrification est un phénomène urbain d'embourgeoisement d'un quartier dévalorisé, caractérisé par un processus qui modifie le profil socio-économique du quartier par l'arrivée de classes moyennes et supérieures. Les artistes et acteurs culturels alternatifs joueraient un rôle déterminant dans la revalorisation symbolique du quartier et lui confèreraient une valeur d'échange supérieure, au sens entendu par Henri Lefebvre (1968). L'acquisition de cette nouvelle image, ainsi que la mise en valeur de ses qualités architecturales et paysagères du site, entraînent la hausse du niveau de vie et la revalorisation immobilière du quartier (Vivant : 2009). La revalorisation de la valeur d'usage¹⁶ serait alors généralement précédée d'une revalorisation de la valeur d'échange, initiée par l'augmentation de la demande sociale pour l'espace en question. Ceci est le centre de la discussion de la thèse de la gentrification³¹, proposée par Neil Smith (1979, 1996).

Dans cette conception structuraliste et économiste de la gentrification, le rôle des acteurs culturels dans le processus de gentrification est considéré comme secondaire. Neil Smith (1979 ; 1996) voit dans la gentrification la théâtralisation de la lutte des classes dans le paysage urbain ainsi qu'un retour au centre urbain, un retour de personnes, mais surtout un retour de capital financier. Les promoteurs immobiliers investiraient financièrement dans un

¹⁶ La valeur d'usage d'un espace est déterminée par sa capacité à satisfaire les nécessités sociales, comme l'habitat, la vie sociale ou la circulation. Tandis que la valeur d'échange d'un lieu sera toujours déterminée par des circonstances exogènes au site ou à la construction, et elle se dégrade naturellement avec le temps (détérioration du bâti, manque d'investissement, disqualification fonctionnelle, etc.).

Le cas de la ville de Genève.

quartier aux valeurs foncières faibles, dans une logique spéculative, en attendant que la demande pour le sol en question augmente. Selon sa théorie *rent gap*, la gentrification d'un quartier se mesure par le différentiel de rente ou de loyer : le rapport entre la valeur foncière d'un lieu et son potentiel de revalorisation.

Selon une conception culturelle de la théorie de la gentrification, la revalorisation d'un quartier commence par l'acquisition d'une dimension symbolique, l'esquisse de nouvelles ambiances urbaines et la création d'une image positive du quartier. Dans ce contexte, le développement d'activités culturelles alternatives contribue comme attracteur de la demande d'un secteur ou quartier déterminé qui devient à la mode. Avec l'arrivée de nouveaux habitants au capital économique et culturel plus élevé (artistes, étudiants, professeurs, etc.), se développent d'autres genres, commerces et services adaptés aux nouveaux modes de vie et usages pratiqués dans le quartier par cette nouvelle classe. Selon Richard Florida (2004), le développement économique d'une ville tient à sa dimension créative ainsi qu'au dynamisme culturel et artistique assuré par la présence de « *la classe créative* », qui représente les populations pionnières des processus de gentrification. La classe créative serait composée de toutes personnes travaillant avec une forme de créativité (artistique, culturelle, technologique, industrielle, économique, financière, etc.). Les créatifs se distingueraient par leur mode de vie, de travail et de consommation : tenues décontractées, emploi flexible, liens sociaux forts, fréquentation de cafés, etc. Soutenir la création, et donc favoriser l'intégration des créatifs dans la ville, aurait une influence sur l'attractivité urbaine.

Toutefois, on ne peut réduire la gentrification à un processus purement économique ou culturel. Chris Hamnett (1997) propose une théorie intégrée de la gentrification, dans laquelle les acteurs culturels ont leur rôle à jouer parmi les multiples facteurs nécessaires au déclenchement du processus de gentrification. Le concept de gentrification ne doit pas être utilisé comme un concept rigide, mais est plutôt considéré comme un cadre théorique intéressant pour analyser la dynamique de dévalorisation et revalorisation des zones urbaines (Vivant : 2006).

Elsa Vivant a réalisé des analyses approfondies du marché immobilier parisien et elle arrive à la conclusion que l'effet positif de la présence du *off* dans un lieu ne peut être démontré ni infirmé :

« Et si le poids symbolique de la figure de l'artiste dans le processus de valorisation ne reflétait que les fantasmes des chercheurs eux-mêmes ? »

(Vivant, 2006 : 284)

- Les acteurs culturels alternatifs induisent une **image positive du lieu** investi qui sert de base aux politiques de **revalorisation urbaine**.
- A eux seuls, les acteurs culturels alternatifs ne sont pas la cause de l'enclenchement des processus de **gentrification**.

1.5. Les enjeux de la pérennisation des lieux culturels alternatifs

De nos jours, les gouvernements locaux estiment la culture importante pour le développement socioéconomique de leur territoire, afin de dynamiser les quartiers les rendre plus festifs, ludiques et attractifs. La tendance actuelle des politiques publiques est d'œuvrer à l'amélioration de la qualité de vie en ville et au renforcement du lien social. La requalification urbaine et les réaménagements des espaces publics des centres urbains montrent cette volonté de créer un urbanisme plus convivial. Au-delà des dimensions sociales, culturelles et urbaines, la revitalisation de certains quartiers centraux dévalorisés recèle également d'importants enjeux économiques pour les décideurs urbains (Vivant : 2009). Certaines villes luttent contre leur image « ennuyeuse »¹⁷ en mettant en place des stratégies de marketing urbain afin de se positionner en tant que « *ville créative* ».

Les lieux alternatifs « *participent à la production des représentations de la ville et deviennent parfois un élément essentiel de l'image de la ville, une attraction au même titre que les musées ou les festivals* » (Vivant, 2009 : 81). Berlin utilise même les lieux culturels alternatifs comme « *des objets touristiques à part entière* ». Elsa Vivant constate que « *le off est absent des guides de voyage* » à Paris car le tourisme parisien s'articule essentiellement autour des grandes institutions culturelles historiques, ce qui risque, selon l'auteur, de porter préjudice à l'attractivité de la ville en matière de concurrence économique. Le même constat pourrait être porté sur Genève qui ne cultive pas une image créative, jeune et dynamique.

La diffusion de ce modèle de planification de la culture entraîne une homogénéisation des paysages urbains : « *lofts, cafés branchés et galeries d'art* » (Vivant : 2009). Londres ou New York, sont souvent citées comme exemple de la gentrification urbaine. Une large littérature traite l'émergence de nouveaux quartiers dans des friches urbaines et des zones industrielles, transformées en quartiers à l'ambiance « *artiste* », voir « *bobo* ». Les anciens squats sont réhabilités et rénovés « *dans un respect des matériaux susceptibles de « faire ancien », c'est-à-dire authentique, enraciné. Mais l'impression n'est plus que celle d'une accélération de l'histoire* » (Matthey : 2005).

¹⁷ Justus Uitermark (2004) parle de la commercialisation et de la « *borification* » d'Amsterdam.

Le cas de la ville de Genève.

En voulant préserver certains lieux culturels alternatifs, les politiques publiques leur font perdre leur essence. Selon Lauren Andres (2006), les acteurs alternatifs sont instrumentalisés par les pouvoirs politiques (notamment les pouvoirs municipaux) et économiques (les propriétaires) pour revaloriser des friches urbaines, comme dans les fameux cas du Flon à Lausanne ou de la Belle de Mai à Marseille, qu'elle étudie. Ces friches se sont faites saisir par les politiques publiques de régénération urbaine et les processus de gentrification qui leur ont fait perdre leur caractère créatif et alternatif. Conscients de cette problématique, divers réseaux d'acteurs culturels alternatifs se sont créés en Europe pour favoriser des « *lieux culture indépendants multidisciplinaires* »¹⁸ ayant pour « *projet commun de transformation de l'action culturelle par l'expérimentation d'autres rapports entre populations, arts et territoires* »¹⁹ et les aider à maintenir leur place pérenne en ville.

Cependant, le pouvoir du système capitaliste est celui d'adaptation aux contestations afin de les récupérer pour donner « *un autre ordonnancement aux désirs de changements, aux socialités divergentes qui s'esquissent ici ou là* » (Matthey : 2005). Tout comme l'art subversif se fait approprier par le marché, les lieux alternatifs se font absorber par « *les nouvelles formes de l'organisation du capitalisme, et par extension, de production de la ville* » (Pattaroni : 2011)²⁰. Les critiques sociales (inégalités et misère) et artistes (standardisation et marchandisation) issues des luttes urbaines depuis les années 60 ont été intégrées au système capitaliste pour promouvoir de nouvelles valeurs dans la ville contemporaine, comme la créativité. L'urbanisme aurait alors intégré les revendications de la culture alternative sous le concept de « *ville créative* ».

Toutefois, il ne suffit pas de construire des infrastructures culturelles pour garantir le dynamisme d'une ville et sa créativité, car « *la création artistique fuit ces secteurs culturels formatés et planifiés* » (Vivant : 2009). Cette conception de la culture la réduit à sa facette économique alors que la créativité et l'innovation culturelle ne se génèrent pas dans une logique top-down institutionnelle. C'est là que se trouve le défi de l'urbanisme, qui doit laisser la place dans la ville à des espaces culturels alternatifs tout en tenant compte de son propre horizon tyrannique.

¹⁸ Par exemple, la plateforme TransEuropeHalles soutenant les friches culturelles en Europe : www.teh.net

¹⁹ Par exemple, le groupe d'acteurs culturels et d'artistes ARTfactories/Autre(s)pARTs en France : www.artfactories.net

²⁰ Luca Pattaroni, dans son article sur « *le nouvel esprit de la ville* », se base sur le travail de Luc Boltanski et Ève Chiapello sur « *le nouvel esprit du capitalisme* ».

Le cas de la ville de Genève.

« Elle [la notion de ville créative] invite l'urbaniste à la modestie et à l'humilité car la créativité ne se planifie ni ne se programme. Elle surgit de l'impromptu et de l'inattendu ; elle naît là où on ne l'attend pas. Qu'elle soit artistique, sociale, technologique, scientifique ou urbaine, la créativité naît du frottement à l'altérité et de rencontres imprévues. La fabrique de la ville créative se trouve dans la capacité des acteurs à accepter et rendre possibles des initiatives qui les dépassent » (Vivant, 2009 :83-84)

Face à ce caractère dynamique et insaisissable de la scène alternative, comment pérenniser les lieux culturels alternatifs en ville ? Ces lieux sont-ils intrinsèquement éphémères et les pérenniser leur ferait perdre leur essence ? Voici les questions centrales de cette recherche.

- Les **politiques publiques urbaines** se trouvent dans la difficulté de faire place aux lieux culturels alternatifs dans la ville dans un cadre planifié sans leur faire perdre leur essence.

Chapitre 2 CONTEXTE: LE CAS DE LA VILLE DE GENÈVE

La problématique étant posée, il est nécessaire d'établir le contexte historique et géographique dans lequel se déroule cette recherche. Comment ont émergé les mouvements alternatifs à Genève ? Quel est le lien avec le mouvement squat genevois ? Un bref rappel historique de l'évolution de la vie alternative dans la ville permettra de mieux comprendre les enjeux actuels des lieux culturels alternatifs suite à la fermeture de nombreux « squats d'activités » à Genève.

2.1. Les mouvements alternatifs à Genève

Dans les années 1960-1970, la population mondiale reçoit des images et témoignages de la guerre du Vietnam, de la l'après-guerre civile espagnole et de sa dictature, de l'oppression chilienne, etc. Parallèlement, le mouvement hippie fait son apparition et prône des idées optimistes et militantes : paix dans le monde, non-violence, retour à la nature, etc. Dans ces années, « *une partie de la jeunesse va s'organiser pour réclamer une meilleure qualité de vie, des espaces de rencontres, une reconnaissance de leur musique et de leur culture, refusant les idéaux de la société marchande* » (Sanchez, 2009 : 50). A son apogée, en mai 68, un souffle de révolution vient caresser la jeunesse du monde entier.

De nombreux « *groupements et comités d'actions alternatifs* » voulant changer la vie fleurissent dans ces années là autour de thèmes comme l'écologie, la santé, le bien-être, le social, l'éducation, la formation, l'art, la culture, la musique, le théâtre, la création, l'information, le féminisme, les luttes de diverses minorités, la défense des droits de l'homme, la solidarité, la lutte pour la libération, la paix et diverses formes de luttes urbaines (Gros, 2004 : 31-38). Dès 1970, à Genève, se créent des théâtres alternatifs, une presse alternative de contre-information et militante ainsi que des associations défendant l'écologique et luttant contre le nucléaire. Entre 1970 et 1975, on peut également citer la création à Genève de mouvements et groupes d'habitants de différents quartiers : Pâquis (GHB), Eaux-Vives (MHEV Plainpalais (AHP), Jonction (MHJ).

Selon Dominique Gros (2004), l'utopie de création d'une microsociété expérimentale sous-tend « *l'espoir de changer le monde* ». Fin 1970, un manifeste pour l'obtention de subsides et de lieux de travail et de représentation est remis par une *Coordination des groupes marginaux* réunissant les mondes de l'art expérimental (édition, théâtre, cinéma, etc.) Les autorités ne répondant pas à ces demandes, l'un des groupes marginaux entreprend une action plus radicale : l'occupation illégale d'un « *temple désaffecté dans le quartier de la Servette* » en avril 1971 par « la communauté théâtrale les *Tréteaux Libres* » (Gros, 2004 :

Le cas de la ville de Genève.

37). La police réprime cette action tandis que les milieux artistiques et les militants d'extrême gauche soutiennent les membres de la troupe en constituant un « *mouvement pour l'obtention d'un centre autonome* ». Sur appel du « *Comité d'action pour la liberté d'expression* », la Maison des Jeunes de Saint-Gervais est occupée et proclamée centre autonome (Gros : 2004). La répression policière s'ensuit de plus belle en expulsant les occupants et réprimant les manifestations par la force. En 1973, se développe l'*Association pour la musique de Recherche (AMR)*²¹ et le *festival du « Bout-du-Monde »*, qui prendra place au Bois de la Bâtie en 1977, devenant ainsi le fameux *Festival de La Bâtie*²², qui a pour but de promouvoir la création alternative. Aux alentours de 1977 se développent d'autres projets culturels, comme *Viva la Musica*, le *Théâtre du Loup*²³, la *Fanfare du Loup*, les *Montreurs d'Images* et la *Fanfare des Pâquis*. Genève devint ainsi une ville festive et reconnue pour sa vive culture alternative.

Cependant, après les guerres mondiales et civiles, la planète doit faire face à la crise économique mondiale dès 1973. Les problèmes sociaux réapparaissent : récession, inflation, chômage. En Suisse, le contexte socio-économique et politique n'est pas aussi alarmant que dans d'autres pays mais les mouvements alternatifs et contestataires s'imprègnent peu à peu de désespoir. Dans les années 1980, les jeunes représentent une nouvelle génération qui constate amèrement l'inefficacité de leurs prédécesseurs qui voulaient rendre le monde meilleur. Dans ce contexte, des groupes de jeunes s'opposent à l'esprit « Flower Power », en brandissant le message « No Future » du mouvement Punk (Sanchez : 2009).

2.2. Le mouvement squat genevois

La naissance du mouvement squat dans les années 70 est déclenchée par la menace de destruction du vieux quartier des Grottes, situé derrière la gare. La Ville de Genève avait pour projet d'aménagement de moderniser le centre ville et de remplacer les logements bon marché par des logements luxueux et des bureaux. Elle racheta les immeubles du quartier sans les entretenir pour les laisser se vider petit à petit de ses habitants (Jean Rossiaud : 2004 ; Pattaroni, 2007 : 299). Dès 1975, se crée l'APAG (Action populaire aux Grottes) s'opposant à tous plans de démolition et exigeant que les besoins des habitants soient pris

²¹ www.amr-geneve.ch

²² www.batie.ch

²³ www.theatreduloup.ch

Le cas de la ville de Genève.

en compte dans les projets futurs de réhabilitation du quartier.²⁴ Le quartier des Grottes devient le terrain d'une lutte symbolique. Tandis que la crise économique pousse de nombreux projets de rénovation à l'abandon, les squatteurs occupent beaucoup d'appartements laissés vides et sont soutenus par une partie de la population et de la gauche, qui perçoivent dans cette action « *un moyen de s'opposer à la destruction du quartier* ». (Pattaroni, 2007 : 299) L'Etat se voit dans l'obligation d'entreprendre une rénovation du quartier plus adaptée aux besoins locaux et d'abandonner son projet de démolition totale.

Dès les années 1980, après cette première victoire du mouvement squat genevois, la critique monte en généralité jusqu'à devenir une dénonciation du capitalisme, de la standardisation de la ville et des modes de vie. En opposition, les squatteurs proposent d'autres valeurs et modes de vie basés sur la participation, l'autogestion, l'autonomie, la gratuité, la convivialité, la mixité sociale et la créativité. (Pattaroni, 2007). Les squatteurs se mobilisent et occupent d'autres quartiers où se développent des squats importants, comme celui de « *Pré-Naville, d'Argan ou encore du Conseil-Général* ». Dès lors, le mouvement prit de l'ampleur dans le débat public et politique en trouvant un autre combat : la lutte contre la spéculation immobilière, pour le droit au logement et pour des espaces communautaires. Dans la seconde moitié des années 1980, l'organisation des occupations se centralise et acquiert une ligne stratégique avec la création d'Intersquat-Genève qui coordonne les occupations dès les années 1990. De nouveaux squats émergent comme « *ceux de Rhino, Coutance, Plantamour, Allobroges et Epinettes* » (Rossiaud, 2004 : 103-106).

L'apogée du mouvement squat se fait dans le milieu des années 90 et Genève peut être considéré comme l'une des villes les plus squattées d'Europe : « *on dénombrait jusqu'à 160 lieux occupés pour une population de plus de 2'000 personnes* » (Pattaroni, 2007 : 297).²⁵ Pour cause, la mise en place par la ville au milieu des années 80 d'une politique de « *tolérance limitée* » consistant à ne pas faire évacuer les squatteurs « *sans projets solvables de rénovation ou de destruction* ». L'Etat genevois développe de nouveaux règlements et procédures administratives pour gérer le mouvement. Par exemple, l'établissement par les autorités de « *contrats de confiances* » permet aux squatteurs de « *séjourner dans les lieux en contrepartie du respect de certaines règles et d'un départ en cas de projet accepté* » (Pattaroni, 2007 : 297).

²⁴ <http://www.ville-ge.ch/fr/quartiers/grottes.pdf>

²⁵ La ville de Genève compte 188'000 habitants en 2010. www.ville-ge.ch/fr/decouvrir/en-bref/population.htm

2.3. La fin de l'ère squat à Genève

Le mouvement squat à son apogée a donné un souffle dynamique à la scène alternative en lui offrant des espaces de vie, de création, de travail, de diffusion et de représentation. La fermeture des squats accompagnée du déclin du mouvement a brusquement privé les acteurs culturels alternatifs de lieux.

Pourquoi y a-t-il moins de squats à Genève aujourd'hui ?

Démobilisation des squatteurs ou répression accrue envers le mouvement squat ?²⁶ Les causes de la lente disparition des squats genevois sont multiples. Il est vrai que le mouvement squat a évolué et les squatteurs se sont démobilisés en devenant plus spontanés, individualistes et moins politisés, mais la pénurie de logements vides à Genève explique aussi le déclin du mouvement squat. De plus, l'essor économique genevois et la position de la cité de Calvin comme centre de banques et assurances poussent à la fermeture et à la démolition de nombreux lieux squattés « *au profit de la reconstruction* » et du développement urbain (Sanchez, 2009 : 65). Dès 1997, les relations entre squatteurs et autorités se dégradent et la traditionnelle politique de tolérance relative des squats se durcit peu à peu jusqu'à prendre fin dans les années 2000. L'élection du procureur général Daniel Zappelli en 2002 marque le début de la politique de « tolérance zéro » contre tout logement occupé illicitement et les occupations repérées sont directement évacuées par la Brigade des squats. En 2004, Genève compte « *septante-cinq squats habités par une centaine d'occupants* » (Rossiaud, 2004 :113).

Le mouvement squat subit une forte répression de la part des autorités car les squatteurs menacent l'ordre établi ainsi que la propriété privée. Ils ébranlent l'ordre urbain volontairement et malgré eux car leurs modes de vie ne coïncident pas avec des autres habitants de la ville (Pattaroni, 2007). Les squats posent particulièrement des problèmes aux propriétaires qui exigent souvent la récupération de leur bien et entrent rarement en négociation avec les squatteurs. Cette hostilité à l'occupation des locaux vides et inutilisés s'explique par le fait que le squattage bloque les potentiels de location, vente ou rénovation du bien immobilier. La loi protège la propriété privée et la privilégie en général face au droit au logement dans les procédures d'expulsion et d'évacuation des squats.

Les commerçants voient une concurrence déloyale quand des fêtes sont organisées dans les squats et que des boissons alcoolisées sont vendues en violation des règlements

²⁶ Paragraphe inspiré d'un article de Philippe De Rougemont publié dans *Le Courrier* en 2005, Squats : de la tolérance à la répression. Disponible en ligne : www.lecourrier.ch/squats_de_la_tolerance_a_la_repression

Le cas de la ville de Genève.

existants (Pattaroni, 2007 : 306-307). L'autogestion de leur habitat pose de réels problèmes de sécurité et de responsabilité pour le propriétaire du bâtiment car les squatteurs ne respectent pas les normes. « *Du fait de leur illégalité, les squatteurs se tiennent à l'écart des différents dispositifs qui inscrivent les individus dans l'ordre normatif qui régit les rapports au sein de la ville.* » (Pattaroni, 2007 : 305) Cette illégalité de l'occupation renforce les oppositions et cristallise les confrontations entre les squatteurs, les riverains et les autorités.

En règle générale, l'intégration urbaine des squats ne se fait pas sans conflits car « *l'entourage redoute que la présence d'un squat ne dévalorise le quartier* » car la présence des squatteurs est « *perçue comme un déclassé* » (Bouillon : 2011). Les habitants des quartiers se plaignent de troubles vécus au quotidien. « *Les riverains leur reprochent de nombreuses nuisances : le bruit, la saleté, des graffitis et autres formes de marquage territorial, des activités nocturnes, des attroupements...* » (Vivant, 2006 : 60). Les squatteurs sont rapidement stigmatisés par le voisinage puisqu'ils sont souvent perçus comme indésirables, sauvages, immoraux, profiteurs, fainéants, oisifs, parasites, etc. Cette représentation négative des squatteurs est une conséquence directe de la radicalisation du mouvement qui s'éloigne de la lutte politique pour un bien commun et s'avancent vers des conceptions plus critiques et libertaires.

Que sont devenus les squats genevois ?

La plupart des squats genevois n'existent plus car ils ont été évacués pour accueillir un nouveau projet immobilier. Jean Rossiaud (2004) définit deux axes fondamentaux constituant le mouvement squat genevois : « *la lutte pour un urbanisme au service des habitants* » et « *la défense d'espaces culturels autonomes et autogérés* ». Cette séparation se situe dans la même logique de la différenciation de Florence Bouillon entre « squats d'habitation » et « squats d'activité ». L'évolution des squats à Genève varie grandement d'un cas à l'autre, en fonction des négociations entreprises avec les autorités.

Le premier axe, correspondant aux « squats d'habitation », n'est pas approfondi dans ce travail car il traite plutôt la question du droit au logement. Dans quelques cas les squats se sont légalisés et/ou institutionnalisés avec le temps. Par exemple, les squatteurs du Conseil-Général ont été délogés puis relogés en 1985 au 8 rue Lissignol avec un contrat de prêt à usage. En 1989, les anciens squatteurs peuvent enfin *vivre autrement*, de manière légale et pérenne, en signant un bail associatif pour l'immeuble. Selon Roberto Broggin²⁷, le squat était un moyen, non une finalité, puisqu'il ne s'agissait pas juste de « *squatter pour*

²⁷ Entretien de Roberto Broggin réalisé en compagnie de Jacques Magnol pour *GenèveActive* en 2010 au sujet du « 8 rue Lissignol, une façon d'habiter autrement » : www.geneveactive.com/blog/blog/8-rue-lissignol-une-autre-facon-dhabiter

Le cas de la ville de Genève.

squatter » mais de proposer des alternatives et de valoriser d'autres modes de vie. Certains militants optent donc pour des voies plus institutionnelles pour lutter contre la crise du logement : engagement dans des partis politiques, des syndicats, des associations ou des groupes aux intérêts divers, comme la Ciguë²⁸ ou la CoDAH²⁹ (Rossiaud, 2004 :106). La CoDHA permet à des anciens squatteurs de vivre de manière collective dans les coopératives d'habitants, comme c'est le cas, par exemple, pour les squats de Plantamour, de Jean Jaquet et du Goulet 25.³⁰

Le deuxième axe défini par Jean Rossiaud (« *la défense d'espaces culturels autonomes et autogérés* ») est directement lié à la question de la pérennisation des lieux culturels alternatifs, traitée dans ce travail. A Genève les « squats d'activités » étaient des espaces de liberté, d'expression, de création culturelle et de rencontre. Ces lieux appréciés et fameux, ont été fréquentés par une large partie de la jeunesse genevoise. Les caves des squats s'étaient ouvertes au public pour proposer des fêtes « *sauvages* », comme c'est le cas « *du squat de la rue Argand, le « Pavillon noir » aux Grottes, « Adrénaline », « l'Entrepôt N°2 », les caves du squat du Conseil-Général, etc.* » (Sanchez, 2009 : 67)

Le déclin du mouvement squat a entraîné une brusque disparition des lieux culturels alternatifs³¹. L'été 2007 marque un tournant puisqu'il signifie la fermeture de nombreux squats emblématiques de la scène alternative genevoise. La lutte pour des espaces de liberté initiée par le mouvement squat et la brusque disparition de certains « squats d'activités » a servi de base aux revendications pour des espaces de culture dans le débat public genevois. Actuellement, face à la pénurie des espaces pour la culture en Ville de Genève, plusieurs acteurs genevois se sont mobilisés dans le but de soutenir les lieux culturels alternatifs. Par exemple, le **Rassemblement Des Artistes et Acteurs Culturels (RAAC)**³², qui regroupe 400 signatures individuelles, associatives ou institutionnelles a lancé le *Forum art, culture et création* en 2007 et l'**Union des Espaces Autogérés (UECA)**³³ a déposé la pétition « *Donnons des Espaces à la Culture* » au Grand Conseil en 2008 avec près de 18'000 signatures.

²⁸ La Ciguë est une Coopérative de logement pour personnes en formation : www.cigue.ch

²⁹ La Codah est une Coopérative de l'habitat associatif : www.codah.ch

³⁰ Informations tirées de l'article de Philippe De Rougemont publié dans *Le Courrier* en 2005, « Squats : de la tolérance à la répression ». Disponible en ligne : www.lecourrier.ch/squats_de_la_tolerance_a_la_repression

³¹ La description de ces lieux est approfondie dans le prochain chapitre (4).

³² www.raac.ch

³³ www.ueca.ch, la pétition déposée est disponible en ligne et elle se trouve dans les annexes à la fin de ce travail.

2.4. Pérennisation des lieux culturels alternatifs genevois

Quels sont les enjeux de la pérennisation des lieux alternatifs genevois ? Cette question sous-tend des dimensions légales, économiques et spatiales importantes.

2.4.1. Cadre légal

En Suisse, la Constitution garantit la liberté de l'art³⁴ et définit la culture comme étant du ressort des cantons³⁵. La Confédération a pour but de favoriser la prospérité commune, le développement durable, la cohésion interne et la diversité culturelle du pays³⁶. Elle soutient les projets culturels et les institutions d'envergure nationale par le biais de Pro Helvetia³⁷, la fondation suisse pour la culture, qui a un budget de 34 millions de francs suisses.

La Suisse a clairement pour but de soutenir une culture diversifiée avec l'adoption en décembre 2009 de la loi sur l'encouragement de la culture (LEC)³⁸, qui a notamment comme objectif, « *la création artistique et culturelle, y compris promotion de la relève* » dans le but de « *renforcer la cohésion et la diversité culturelle de la Suisse, de promouvoir une offre culturelle et variée de qualité, de créer des conditions favorables aux acteurs culturels et aux institutions et organisations culturelles, de faciliter l'accès de la population à la culture et de faire connaître la création culturelle suisse à l'étranger.* »

Depuis 1996, l'Etat de Genève a adopté la loi sur l'accès et l'encouragement à la culture (LAEC) s'appliquant spécifiquement au canton ayant pour principe « *l'accès, le plus large possible, à la culture* » et de garantir « *la liberté d'expression artistique, culturelle et scientifique* »³⁹. Les lieux alternatifs de culture entrent clairement dans le cadre de la diversification de la culture dans son offre et son accès ainsi que dans l'objectif de promotion de la création.

³⁴ Constitution Helvétique, Art. 21 : <http://www.admin.ch/ch/f/rs/101/a21.html>

³⁵ Dès 1999, l'article 69 portant sur la culture est introduit à la Constitution Helvétique : www.admin.ch/ch/f/rs/101/a69.html

³⁶ Constitution Helvétique, Art. 2 al. 2 : www.admin.ch/ch/f/rs/101/a2.html

³⁷ www.pro-helvetia.ch

³⁸ Loi fédérale sur l'encouragement à la culture (LEC), 11 décembre 2009, Art. 1 : Objet. Disponible en ligne sur le site de l'Office fédéral de la culture (OFC) : www.bak.admin.ch/index.html?lang=fr

³⁹ Loi sur l'accès et l'encouragement à la culture, juin 1996, Etat de Genève. Disponible en ligne sur le site du Canton de Genève : www.geneve.ch/legislation/rsg/f/s/rsg_C3_05.html

Le cas de la ville de Genève.

En octobre 2010, le Grand Conseil adopte la résolution 640 pour une politique culturelle cantonale cohérente et planifiée en matière de lieux de sortie par 85 oui et 1 abstention.⁴⁰ Après ce grand succès la résolution 640 est renvoyée au Conseil d'Etat en l'invitant à évaluer l'offre culturelle existante sur le territoire genevois pour déterminer de nouveaux lieux permettant l'organisation de soirées à des prix abordables pour une large population, notamment la jeunesse. Il s'agit de proposer « *des actions et projets concrets à réaliser afin de lutter contre la pénurie actuelle* ».

Une commission externe est chargée de réviser la LAEC et de rédiger un avant-projet de loi pour les arts et la culture (CELAC)⁴¹. Le Conseil d'Etat a adopté un projet de loi sur la culture en janvier 2012 et l'a déposé au Grand Conseil. Ce texte renforce le « *rôle de l'Etat dans la définition et la mise en place de la politique culturelle et pose le cadre de la concertation en matière culturelle sur l'ensemble du territoire* »⁴². Cette nouvelle loi veillera à répartir les tâches entre les collectivités publiques en matière de culture et traitera diverses thématiques : finances, patrimoine, formation, sécurité sociale, mise à disposition de lieux, etc. Le groupe de la plateforme de concertation sur les lieux culturels se réunit une à deux fois par mois sous forme de séance interne selon sa composition actuelle et aussi dans une composition élargie sous forme de plénière, en intégrant des représentants des divers milieux culturels genevois. Un Conseil de la culture sera créé à Genève prochainement pour concevoir un nouveau dispositif pour répondre « *aux attentes exprimées* », en s'adaptant aux « *aléas économiques* » et en restant ouvert aux changements que vivra Genève.

Les activités culturelles alternatives entrent dans le cadre des objectifs définis dans les lois d'encouragement à la culture mises en place en Suisse et à Genève : favoriser un large accès à la culture diversifiée. La question de la pérennisation des lieux culturels alternatifs va donc dans le sens des prérogatives des politiques de promotion de la culture.

2.4.2. Soutien financier à la culture

La conception de la culture dans la ville en tant que promotion d'une image de « ville créative », se base sur l'idée que la culture est rentable. D'une part, grâce au dynamisme et à l'attractivité engendrés par les secteurs créatifs. D'autre part, grâce aux emplois et au chiffre d'affaires résultant de l'industrie culturelle. Le problème principal des statistiques du secteur de la culture réside dans la définition de ce qu'on entend par acteurs culturels ou

⁴⁰ La résolution 640 se trouve dans les annexes. Elle est également disponible en ligne sur le site de l'Etat de Genève : www.ge.ch/grandconseil/memorial/data/570112/62/570112_62_partie6.asp

⁴¹ www.geneve.ch/scc/doc/dossiers/celac/celac_expose_commentaires_consultation.pdf

⁴² Déclaration de Charles Beer en mai 2012 : ge.ch/culture/dossiers/projet-de-loi-sur-la-culture

Le cas de la ville de Genève.

« créatifs ». En Suisse, les statistiques recensent les métiers de la culture dans une conception restreinte, liée directement à des professions artistiques⁴³ (musicien, danseur, auteur, plasticien, comédien, metteur en scène, réalisateur, etc.). Selon Richard Florida la classe créative est composée de « *professionnels engagés dans un processus de création, payés pour être créatifs, pour créer des nouvelles technologies ou des nouvelles idées* », mais aussi par toutes les personnes travaillant de manière associée à ce premier groupe (Vivant, 2009 : 3).

Les activités culturelles alternatives n'ont pas un apport lucratif important, ce qui pose un problème de rentabilité et de financement de ces projets. Malgré les revenus résultant de l'industrie culturelle et les apports socioéconomiques réalisés en termes de valeur ajoutée (qualité de vie et d'attractivité), la culture a un coût important et elle doit être subventionnée pour exister, qu'elle soit de forme institutionnalisée ou alternative. C'est pourquoi, la Ville de Genève consacre 20% de son budget à la culture, c'est-à-dire 228 millions de francs, contre 0,7% pour le Canton, c'est-à-dire 23 millions de francs⁴⁴. Un fond d'un million créé par l'Association des communes genevoises (ACG) vise à soutenir les projets d'envergure cantonale. Le budget de la Ville de Genève est alloué aux grandes institutions, comme le Grand Théâtre de Genève, ainsi qu'aux événements organisés par la Ville. Seule une modeste somme est consacrée à la création et aux activités culturelles et artistiques indépendantes.

Selon Elsa Vivant (2006) la culture alternative ne bénéficie « *ni d'un soutien public pérenne ni d'une grande visibilité médiatique* », elle est « *peu prise en compte par l'institution culturelle* » et n'a pas « *une place claire dans le marché des biens culturels* », ce qui la rend d'une « *très grande précarité économique, matérielle, et juridique.* »

⁴³ L'office fédéral de la culture en collaboration avec l'office fédéral des assurances sociales ont publié en 2007 un rapport intitulé « La sécurité sociale des acteurs culturels en Suisse », faisant ressortir les problèmes de précarité et d'assurance.

⁴⁴ Chiffres tirés de www.cultureenjeu.ch et de www.raac.ch

Le cas de la ville de Genève.

2.4.3. Genève, ville de culture ?

Une ville comme Genève, qui s'internationalise, doit repenser son territoire et son identité, en se positionnant en tant que politique d'action, une politique cohérente et proche des gens, de leurs besoins et de leurs demandes. Le Conseil administratif a défini huit priorités politiques dans le plan directeur communal genevois⁴⁵ :

1. une ville **équilibrée** qui promeut la mixité entre emplois et logements;
2. une ville **habitée** qui construit des logements et lutte contre la tension extrême du marché qui chasse les ménages hors de la ville;
3. une ville **solidaire** qui produit des logements à bas loyers pour perpétuer sa tradition d'ouverture et d'accessibilité aux revenus les plus modestes;
4. une ville **mixte** qui maintient une diversité de populations, de services, de commerces, d'activités et d'équipements;
5. une ville **responsable** qui préconise une mobilité adaptée à sa situation de ville-centre, à ses densités exceptionnelles et au contexte de l'agglomération;
6. une ville **durable**, qui respecte ses engagements en matière de social, d'environnement et d'économie;
7. une ville **attractive** qui met en valeur ses atouts de ville-centre internationale;
8. une ville **agissante** qui se dote des moyens d'être actrice de son développement et de celui du canton et de l'agglomération franco-valdo-genevoise.

A cette liste de priorités pourrait être ajoutée : une ville culturelle. Avec une forte mixité sociale sur le territoire genevois, le soutien de projets cultures s'intègre parfaitement dans la logique d'une ville de proximité, une ville à taille humaine (Raffin : 2002, 2005). La pérennisation des lieux culturels alternatifs va dans le sens d'une ville attractive, mixte et durable préconisée par le plan directeur communal genevois :

- Attractive car ces lieux donnent du cachet à la ville, car ce sont souvent des bâtiments esthétiques architecturalement et d'une certaine valeur patrimoniale. Ces lieux sont des marques historiques dans le tissu urbain, qui font le récit d'une ville contemporaine en relation avec le passé.

⁴⁵ www.ville-geneve.ch/themes/amenagement-construction-logement/urbanisme-planification/plan-directeur-communal/

Le cas de la ville de Genève.

- Mixte car elle invite l'urbanisme à gérer des activités par forcément rentables mais sociales, culturelles et diversifiées.
- Durable car ces espaces de liberté, peu normatifs, bon marché et accessibles qui permettent l'appropriation de petits bouts de ville par ses usagers, en particulier les jeunes.

La culture alternative devrait être d'avantage intégrée à la durabilité dans sa dimension sociale, gage d'une ville plurielle et juste. En effet, les lieux culturels alternatifs ont la particularité d'accueillir facilement un public jeune et provenant d'une classe socio-économique inférieure car l'entrée et les consommations sont peu chères et il n'y a souvent pas de contrainte vestimentaire, contrairement à d'autres lieux de sortie et de culture. Le maintien des lieux culturels alternatifs est une garantie de la diversité culturelle mais aussi de la vivacité de la ville. La disparition de ce type d'espace réduit l'offre culturelle de Genève et son rayonnement.

Le foisonnement d'activités alternatives a vivifié et diversifié l'offre culturelle sur le territoire genevois et a permis de se rapprocher du mythe de la démocratisation de la culture tout en favorisant le rayonnement culturel de la ville qui devint un centre urbain célèbre des milieux alternatifs dans les années 1990. Notons que, dans le rapport du Plan directeur communal Genève 2020, « *un affaiblissement de la diversité du tissu commercial et culturel (développement des magasins franchisés, disparition des cinémas, restaurants et commerces de quartier)* » est constaté⁴⁶. Face à ce fait indésirable, la Ville souhaite « *préserver les lieux d'excellence culturelle dans leur diversité, du Grand Théâtre à la scène musicale underground* » et « *planifier les besoins émergents en locaux associatifs, culturels, sportifs ou artisanaux et assurer ainsi des conditions d'implantation pérennes à ce tissu diversifié d'activités* ».

Genève, ville de culture ? L'offre culturelle est abondante avec ses multiples musées, théâtres, cinémas, galeries d'art, concerts, festivals, etc. La culture en ville pour qui ? La culture pour tous, c'est l'utopie de la démocratisation culturelle. Chacun doit pouvoir participer à la vie culturelle urbaine, et pour cela, les lieux culturels doivent être accessibles géographiquement et économiquement.

⁴⁶ www.ville-geneve.ch/fileadmin/public/Departement_2/Publications/plan-directeur-communal-2020-publication-ville-geneve.pdf

2.4.4. Localisation des lieux culturels alternatifs

De nos jours, la Ville de Genève subit des pressions économiques, démographiques et foncières, ce qui rend la question de la culture fragile. L'espace urbain semble manquer, les squats ne sont plus tolérés et les friches tendent à disparaître... Crise du logement, explosion des prix des loyers, comment dans ce contexte donner des espaces de création, de diffusion, de production et de vie à la culture ? Face aux problématiques sociales et écologiques auxquelles les zones urbaines se voient confrontées aujourd'hui, imposer l'intégration de la création culturelle dans les réflexions sur la ville de demain semble secondaire.

Bien que la scène alternative ait parfois investi les squats et les friches urbaines de manière temporaire, la plupart des activités culturelles nécessitent un endroit physique durable pour se développer, des lieux adaptés et bon marché. Dans le but de garantir aujourd'hui la disponibilité d'un tel espace, le gouvernement local doit intervenir activement sur le marché foncier et du logement afin de contrebalancer la montée en flèche du prix des loyers et prévenir ainsi les processus d'exclusion qui en résultent. C'est une des clés pour garantir la richesse et la diversité culturelle de Genève.

En général, les acteurs nécessitent des espaces où ils peuvent développer toutes sortes de projets culturels sans se soucier de déranger le voisinage. D'où l'idée de créer des zones culturelles basées sur le modèle des zones industrielles ou artisanales, afin de centraliser les nuisances⁴⁷. Le Maire d'Onex, René Longet, a introduit cette notion de zonage culturel lors du Forum du RAAC à Genève. La création d'une zone affectée aux activités culturelles a provoqué le débat à Genève⁴⁸. Selon Andréas Schweizer, conservateur de l'Association pour le Patrimoine Industriel, puisque notre autonomie alimentaire dépend de la préservation d'espaces pour l'agriculture, alors de « *la mobilisation des acteurs culturels pour une zone de création artistique et culturelle dépendra de notre autonomie culturelle* ». ⁴⁹

⁴⁷ GenèveActive, 2008 : Le zonage culturel représente-t-il une alternative au manque d'espace pour les artistes ? www.geneveactive.com/blog/blog/le-zonage-culturel-represente-t-il-une-alternative-au-manque-despaces-pour-les-artistes/

⁴⁸ Forum GenèveActive au Théâtre du Grütli du 9 mars 2010 : « Faut-il créer des zones culturelles ? », en présence de **René Longet**, ancien maire d'Onex, **Rémy Pagani**, ancien maire de Genève, **Fabrice Raffin**, sociologue de Paris, spécialiste de l'économie culturelle et sociale, et **Andreas Schweizer**, de Association pour le Patrimoine Industriel.

⁴⁹ www.geneveactive.com/blog/blog/le-zonage-culturel-represente-t-il-une-alternative-au-manque-despaces-pour-les-artistes

Le cas de la ville de Genève.

Il s'agirait de déplacer certains lieux culturels dans une zone urbaine définie pour minimiser les problèmes. Cependant, la demande principale des acteurs culturels alternatifs est d'accéder à la centralité urbaine et à ses avantages en termes de transports, services, etc. Régler la question du bruit en assignant un type de culture à une partie de la ville, déplace le problème vers la question de l'accessibilité des lieux culturels à tous. Face aux nuisances potentielles (particulièrement sonores) engendrées par les lieux culturels alternatifs se pose la question d'où pérenniser ces lieux dans le territoire genevois ? L'analyse de cas concrets à Genève permettra d'affiner la réponse à cette question.

Chapitre 3 MÉTHODOLOGIE : ETUDE DE CAS GENEVOIS

Le cadre théorique et contextuel étant posé, il est temps de passer à la présentation de la question de recherche et de l'hypothèse, et des méthodes envisagées dans le cadre de ce mémoire afin d'atteindre l'objectif d'investigation. La méthodologie utilisée pour cette investigation se base essentiellement sur des méthodes qualitatives, ce qui me permet une plus grande flexibilité et des possibilités constantes de réorientation.

Selon Yin (2009), les questions de recherche sont déterminantes pour identifier le problème central de l'étude et définir la méthodologie appropriée pour une recherche. Si les questionnements de base sont de type explicatif, c'est-à-dire *Comment ?* et *Pourquoi ?*, l'étude de cas est la méthodologie indiquée, car il s'agit d'analyser un processus et non de trouver des fréquences ou des indices significativement représentatifs et généralisables. Ma problématique de mémoire se focalise sur la compréhension de la dynamique des lieux alternatifs et leur potentielle pérennisation en Ville de Genève. Pour ce faire, je me baserai sur l'étude de plusieurs lieux culturels alternatifs à Genève en analysant les discours produits en faveur de leur pérennisation. Je n'aspire donc pas à extraire un modèle-type des lieux culturels alternatifs mais à caractériser le cas genevois et à trouver des pistes pour leur pérennisation par le biais de l'analyse des discours et des propositions émises par les artistes, les acteurs culturels et les politiques.

3.1. Question de recherche, postulat et hypothèse

A travers les diverses lectures réalisées pour établir le cadre conceptuel, s'est formulé le postulat principal suivant, sur lequel se base ce travail de mémoire :

Il est souhaitable de pérenniser les lieux culturels alternatifs en ville.

Ce postulat se base sur une série de raisons non exhaustives listés ci-dessous :

- promotion d'une ville vivante, pluralisme urbain, participation, appropriation, ambiances, convivialité, fête, vie nocturne, liberté,
- mixité urbaine, place pour des activités peu rentables en ville comme des lieux socioculturels ou des espaces autonomes et autogérés,
- démocratisation à la culture, accessibilité de lieux culturels divers à une multiplicité de publics,
- offre culturelle diversifiée, valorisation de la culture alternative et indépendante hors des grandes tendances et des logiques marchandes, favorisation de la créativité, de

Le cas de la ville de Genève.

la recherche et de l'expérimentation culturelle et artistique, soutien aux projets pluridisciplinaires, etc.

De ce postulat de base, découle ma question de recherche :

Comment assurer l'existence pérenne des lieux culturels alternatifs en ville ?

Les lieux alternatifs représentent un paradoxe. D'un côté, ils sont à la recherche d'une reconnaissance et d'un soutien financier. De l'autre, ils défendent une grande autonomie et liberté de fonctionnement. Certains acteurs alternatifs créent des événements ponctuels et éphémères dans la ville, mais en général, une certaine pérennité dans un espace précis est nécessaire au développement de tout projet culturel et artistique. Le squat n'étant plus toléré, les acteurs culturels alternatifs se voient obligés de négocier leur place pérenne dans la ville avec les autorités. En concevant la culture en tant que système *in/off*, les lieux culturels alternatifs ne seraient-ils pas intrinsèquement éphémères et forcément récupérés par le *in* dès l'instant qu'ils acquièrent une relative légitimité dans la ville ? Comment garantir le caractère alternatif du lieu construit dans un cadre normatif, négocié et planifié ?

Sur la base de cette réflexion est formulée mon hypothèse de recherche, qui vient alors complexifier notre problématique :

Les lieux alternatifs sont par nature éphémères

Le choix de la formulation à l'affirmatif est fait dans le but d'infirmer cette hypothèse au cours de la recherche. Le but principal étant évidemment de réussir à trouver comment pérenniser les lieux culturels alternatifs. Toutefois, au cas où cette hypothèse serait confirmée, la question de recherche perdrait subséquemment son sens, puisque si les lieux culturels alternatifs sont par nature éphémères, il est impossible et inutile de chercher à les pérenniser.

3.2. Objectifs de recherche

L'objectif principal de cette investigation est le suivant :

- **Définir les outils pour la pérennisation des lieux culturels alternatifs en ville.**

Réaliser cet objectif permet d'infirmer l'hypothèse et de répondre à la question de recherche formulée précédemment.

Avant de pouvoir satisfaire cet objectif, certains sous-objectifs doivent être accomplis :

- Réaliser un état de la situation actuelle à Genève en matière de lieux culturels alternatifs et identifier les problèmes rencontrés pour leur pérennisation

Le cas de la ville de Genève.

- Répertorier les pistes et les outils proposés afin de pérenniser les lieux culturels alternatifs en ville
- Identifier les tensions s’articulant autour de la question de la pérennisation des lieux culturels alternatifs.

3.3. Méthodes

Pour commencer, la cartographie des lieux culturels alternatifs genevois dans le temps est essentielle afin de comprendre l’évolution spatiale du phénomène, illustrer la crise des espaces culturels autogérés à Genève et évaluer le caractère éphémère de ces lieux. Procéder à une description plus approfondie des lieux culturels alternatifs genevois permet alors d’expliquer le rapport entretenu avec les autorités genevoises ainsi que de décrire les positions des acteurs culturels alternatifs en faveur de la pérennisation des lieux en question. Face au déclin des espaces dédiés à la scène alternative, d’autres artistes et acteurs culturels se sont mobilisés pour défendre la place des lieux culturels alternatifs à Genève. Après avoir identifié ces différents acteurs genevois, l’analyse de leurs discours et de leurs propositions permet d’imaginer des pistes pour la pérennisation de ces lieux culturels alternatifs. Le tableau suivant résume ma démarche d’investigation en présentant la question principale, l’objectif général et les méthodes entreprises.

Question	Objectif	Méthodes
Comment assurer l’existence pérenne des lieux culturels alternatifs en ville ?	<p>Réaliser un état de la situation actuelle à Genève en matière de lieux culturels alternatifs.</p> <p>Répertorier les pistes proposés afin de pérenniser les lieux culturels alternatifs en ville.</p> <p>Identifier les tensions de la pérennisation de lieux culturels alternatifs.</p> <p>Trouver des outils afin de pérenniser les lieux culturels alternatifs.</p>	<p>1. Identification des lieux culturels alternatifs et cartographie de leur évolution dans le temps et dans l’espace.</p> <p>2. Entretiens exploratoires pour identifier les acteurs genevois défendant les lieux culturels alternatifs.</p> <p>3. Analyse des discours produits par les acteurs : revue littéraire, analyse de presse et des publications produites par les acteurs.</p> <p>4. Entretiens semi-directifs avec certains acteurs pour approfondir certaines questions.</p>

Figure 3: Travail de mémoire : question de recherche, objectifs et méthodes (élaboration propre).

3.3.1. Cartographie des lieux culturels alternatifs

Dans le cadre d'un travail de géovisualisation à l'Université de Lausanne, j'ai entrepris la réalisation de la cartographie évolutive du mouvement squat genevois dans le temps et dans l'espace. Avec l'aide de Luca Pattaroni et sur la base de données fournies par des anciens squatteurs, une cinquantaine de squats ont été localisés. Dans le cadre de son travail de mémoire, Romain Lauper a effectué un travail de cartographie similaire avec l'aide de Raphaël Pieroni, doctorant et assistant au département de géographie de l'Université de Genève. Sur la base d'un document recensant environ nonante squats genevois, fourni par Luca Pattaroni, trois cartes ont été alors produites : les squats genevois⁵⁰ entre 1980 et 2008, les lieux culturels alternatifs existant et rêvés en 2012, et « l'Axe du miel ». Ces cartes sont utilisées dans le prochain chapitre pour spatialiser le phénomène décrit précédemment et illustrer le caractère éphémère des lieux culturels alternatifs à Genève.

3.3.2. Entretiens exploratoires

Au début de la recherche, j'ai réalisé différents entretiens exploratoires défendant les lieux culturels alternatifs qui m'ont aidée à développer ma problématique de recherche et mieux comprendre l'historique et les enjeux actuels de la scène culturelle alternative genevoise :

- **Mathias Solenthaler**, jeune réalisateur, ancien acteur du mouvement squat genevois et actuellement membre actif de l'UECA et du projet Motel Campo⁵¹.
- **Les membres de l'association ARV**, en particulier David Simonin et Blaise Dupuis.
- **Roberto Broggin**, député au Grand Conseil du canton de Genève et habitant du bail associatif de Lissignol⁵², ayant participé activement au mouvement squat genevois.
- **Trois squatteurs anonymes** ayant collaboré activement au mouvement squat genevois.

⁵⁰ « Squats d'habitation » et « squats d'activités ».

⁵¹ www.motelcampo.ch

⁵² www.geneveactive.com/blog/blog/8-rue-lissignol-une-autre-facon-dhabiter

Le cas de la ville de Genève.

3.3.3. Analyse de discours produits

En me basant sur les entretiens exploratoires réalisés, ainsi que sur des articles de presse et des recherches sur Internet, j'ai identifié une série d'acteurs défendant les lieux culturels alternatifs à Genève, comme le Rassemblement Des Artistes et Acteurs Culturels (RAAC), L'Union des Espaces Autogérés (UECA), l'Association de Reconversion des Vernets (ARV), la Fondation pour la promotion de la culture émergente (FPLCE), etc. Ces diverses structures ont toutes des visées et des fonctionnements très différents les unes des autres, mais chacune à sa manière cherche des solutions pour pérenniser les lieux culturels alternatifs genevois.

Dans le chapitre 4, consacré à l'analyse des données, la grille de lecture présentée ci-dessous permet de définir et de comparer les discours produits par les différents acteurs identifiés. Chaque regroupement, association ou fondation dispose d'un site Internet qui fournit une série de documentations. Recenser toutes ces informations est un premier pas avant de passer à la réalisation d'entretiens avec les acteurs genevois identifiés.

Objectifs	Arguments	Propositions
Les objectifs des acteurs	L'argumentation développée en faveur de la pérennisation des lieux alternatifs de culture	Les propositions faites en faveur de la pérennisation des lieux alternatifs de culture

Figure 4: Grille de lecture des discours produits (élaboration propre).

Une fois ces acteurs décrits et leurs propositions exposées, réaliser des entretiens permet d'approfondir les discours analysés et d'évaluer la faisabilité des propositions recensées.

3.3.4. Entretiens semi-directifs

Les entretiens ont pour but de mieux comprendre l'état actuel de la situation et de trouver des pistes et des outils pour la pérennisation des lieux culturels alternatifs à Genève.

Pour ce faire quatre personnes ont été interrogées :

- Sandro Rossetti, architecte et musicien, actif dans le milieu associatif de promotion de la culture à Genève et ayant participé à la création de l'AMR et du Théâtre du Loup.
- Cléa Redalié, ancienne coordinatrice du Forum du RAAC et animatrice de l'atelier « culture et urbanisme ». Actuellement, elle est conseillère culturelle chargée des lieux culturels au service cantonal de la culture (SCC), attaché au Département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP) de l'Etat de Genève

Le cas de la ville de Genève.

- Laurence Porte, ayant mené une étude de faisabilité de l'implantation d'une Entreprise Culturelle Partagée (EPC) dans le domaine de la culture à Genève.
- Jean Musy, journaliste et président de la Fédération MottAttom.

Les questions posées ont pour visée de répondre à la question de recherche et d'infirmer l'hypothèse présentée précédemment. Lors des entretiens semi-directifs ces questions se divisent en quatre catégories. Ci-dessous, quelques exemples des questions orientant les entretiens :

1. Définition de la notion de lieux culturels alternatifs et identification de ce type de lieux à Genève aujourd'hui
2. Le caractère éphémère des lieux culturels alternatifs
3. La question de la pérennisation de ces lieux face au risque d'institutionnalisation et de la perte de l'essence alternative
4. Quelques pistes et propositions pour pérenniser les lieux culturels alternatifs à Genève
5. Les outils à développer en urbanisme afin de laisser une place pérenne aux lieux culturels alternatifs en Ville de Genève

Une fois la liste des outils pour pérenniser les lieux culturels alternatifs établie sur la base des propositions des acteurs culturels genevois identifiés et des entretiens réalisés, il est nécessaire de faire le point sur l'état actuel de la situation à Genève. Pour ce faire, Xavier de Rivaz, adjoint de direction au Service d'urbanisme de la Ville de Genève du Département des constructions et de l'aménagement a répondu à mes questions en présentant ce qui se fait déjà à Genève, ce qui est en projet et les enjeux soulevés aujourd'hui par la pérennisation de ces lieux.

Chapitre 4 ANALYSE : PRÉSENTATION DES RÉSULTATS ET DISCUSSION

Dans ce chapitre, une première partie descriptive présente les lieux culturels alternatifs genevois et les problèmes rencontrés face à leur potentielle pérennisation. Puis, dans un deuxième temps, les discours des défenseurs de ces lieux sont analysés pour faire ressortir les propositions de ces acteurs. Ces deux étapes conduisent à une discussion sur les pistes et les outils existants ou à inventer pour permettre la pérennisation des lieux culturels alternatifs dans la ville.

4.1. La disparition de lieux culturels alternatifs emblématiques à Genève

Face au déclin des espaces dédiés à la scène alternative, des artistes et acteurs culturels se mobilisent pour défendre la place des lieux culturels alternatifs à Genève. Cette crise des espaces de culture est spatialisée à l'aide de cartes montrant l'évolution des squats et de lieux alternatifs de culture.

La carte ci-dessous représente les squats de Genève sur une période allant de 1979 à 2008.



Figure 5: Les squats disparus à Genève entre 1979 et 2008. (Source : Lauper et Pieroni, 2012)

Le cas de la ville de Genève.

On observe une forte représentation des squats⁵³ dans le quartier des Grottes et de la Servette, ainsi qu'à proximité de Plainpalais. En 2008, ces squats ont tous disparu et, aujourd'hui, le nombre de squats se compte sur les doigts de la main, car les nouvelles tentatives d'occupation sont rapidement réprimées par les autorités. La fermeture des squats a entraîné la disparition de nombreux lieux culturels alternatifs associatifs et autogérés, comme « *Théâtre du Garage, Goulet, La Tour, Bar de la Lune, Fidèle casserole, Kaboulo, le p'tit bar, Chez Brigitte, Usine Bell, Escobar, Ephémère, Les Terreaux, Le Grenier, Le Conseil Général, Cave d'Argand, Galerie Coop à Pré-Naville, Madone Bar, L'Arcade, Le Fiasko* »⁵⁴ ainsi que « *la fermeture de l'emblématique squat Rhino, de sa Cave 12 et de son Bistrot, du Squat de la Tour et de sa bibliothèque truffée d'archives et de livres à caractère contestataire, Infokiosk* », de l'Arquebuse et du site Artamis une année après (Sanchez, 2009 : 101).

Afin de cerner les enjeux qui ont émergé suite à la disparition des squats à Genève, il est nécessaire de revenir sur la fermeture de deux lieux culturels alternatifs emblématiques : le squat Rhino et Artamis. La compréhension des problématiques de ces lieux disparus permet de mieux appréhender les discours émis actuellement par les défenseurs de la culture alternative.

4.1.1. Rhino

Le Rhino était un lieu emblématique de la culture alternative genevoise. Le célèbre squat genevois Rhino, issu de l'acronyme « Retour des Habitants dans les Immeubles Non Occupés », était reconnaissable à la corne rouge évoquant un rhinocéros qui ornait l'angle des trois immeubles squattés, situés au numéro 24 du boulevard des Philosophes, au 12 et 14 du boulevard de la Tour. Ces bâtiments resteront occupés durant dix-neuf ans et malgré les nombreux essais de légalisation de l'occupation, le squat est évacué le 23 juillet 2007.

⁵³ Notons que parmi les 84 squats recensés si certains proposaient des activités culturelles, d'autres étaient uniquement dédiés à l'habitation.

⁵⁴ Source : www.cave12.org

Le cas de la ville de Genève.



Figure 6: Suppression de la corne du Rhino en 2007. (Photo : Olivier Vogelsang, source: www.tdg.ch)

4.1.1.1. Cave 12

Dès la création du squat Rhino en 1988, se développèrent diverses manifestations artistiques et culturelles dans la salle de concerts la Cave 12 et dès 1992 dans le Bistr'OK, qui servait également des repas bon marché. Suite à la disparition de Rhino, les programmeurs de l'Association Cave 12 sont devenus nomades et ont dû trouver refuge provisoirement dans d'autres lieux culturels genevois tels que l'AMR ou L'Usine.

La Cave 12 participe à l'élargissement du spectre de la diversité culturelle à Genève en défendant et promouvant les musiques novatrices, expérimentales et de recherche. La Ville de Genève a décerné le Prix de la musique à l'Association Cave 12 en 2011. Ce prix est « à la fois une reconnaissance du passé, du rôle joué par les scènes non institutionnelles dans la construction culturelle d'une cité comme Genève, et également, après tant d'années de nomadisme de l'association, un pari sur l'avenir, sur le rôle essentiel et utopique que doivent jouer ces pratiques sonores expérimentales au sein d'une société ouverte sur le monde. »⁵⁵

Après deux ans de nomadisme, un projet de relogement va enfin voir le jour pour l'Association Cave 12, dans un garage désaffecté du sous-sol de l'Hepia⁵⁶. Le local appartenant à l'Etat sera prêté à la Ville pour une durée de 20 ans, qui octroiera un droit

⁵⁵ www.ville-ge.ch/culture/prixVdG11/laureat_musique.html

⁵⁶ Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève située à la rue de la Prairie 4.

Le cas de la ville de Genève.

d'usage à la Cave 12. La Ville, qui subventionne déjà les concerts organisés par le biais du Département de la Culture (DC), financera les « *travaux d'aménagement de la future salle* »⁵⁷.

Les lieux culturels ne peuvent pas tous survivre en devenant des structures nomades, comme c'est le cas de l'Association Cave 12, puisque les artistes et acteurs culturels ont besoin d'espaces de travail pérennes pour mener à bien leurs projets. Notons tout de même qu'il existe une série d'événements ponctuels à Genève qui se sont également inspirés du courant alternatif. Ces manifestations éphémères investissent l'espace public genevois durant quelques jours de l'année, mais elles participent aussi au dynamisme et à la diversité de la vie culturelle genevoise et contribuent à sa renommée internationale. Peuvent être cités deux projets récents, par exemple :

- **espace temporaire**⁵⁸ qui organise des projets d'art dans l'espace public et le détourne par des événements contextuels « one shot », comme « Nycthémère », le premier événement culturel commun des espaces d'art indépendants actifs sur la scène genevoise,
- et le **BAL (Biennale des Arts contemporains aux Libellules)**⁵⁹, qui vise à interroger la capacité des pratiques artistiques à produire du lien social et à créer un espace de pensée critique au sein de la société.

Dans le cadre de ce mémoire, nous nous focalisons sur les lieux et non sur les événements culturels alternatifs. Durant l'époque des squats genevois, ces lieux culturels alternatifs étaient fonctionnellement mixtes, comprenant des espaces de travail, de création, de représentation, de diffusion et de résidence réunis en un même lieu, le squat. Avec la dissolution des squats, les fonctions des lieux ont été séparées entre travail, représentation et résidence. De nouveaux lieux ont été recomposés sur cette base, mais toutes les fonctions n'ont pas pu être satisfaites pareillement. Les acteurs culturels alternatifs se sont parfois vus attribuer **des ateliers de travail et de création**. Toutefois, trouver des **espaces de représentation et de diffusion** culturelle s'est présenté comme plus problématique à cause des normes de sécurité à satisfaire pour pouvoir accueillir du public mais aussi à cause des nuisances potentielles engendrées pour les habitants du quartier (fréquentation, bruit, etc.). Enfin, la volonté de trouver des **lieux de résidence pour les artistes et acteurs culturels** se confronte à la crise du logement et à la pression foncière exercée sur le

⁵⁷ Le Courrier du 26 août 2009 : www.lecourrier.ch/la_cave_12_entrevoit_la_lumiere_au_bout_du_tunnel

⁵⁸ www.espacetemporaire.com/projets

⁵⁹ Le BAL, association fondée en 2009 dans le quartier des Libellules à Vernier : le-bal.jimdo.com

Le cas de la ville de Genève.

territoire genevois. Un problème éthique de justice sociale se pose également : pourquoi favoriser le relogement des artistes et acteurs culturels par rapport à d'autres classes en précarité financière ? L'exemple de l'évacuation du site Artamis exemplifie ces problématiques.

4.1.2. Artamis

L'ancienne friche des Services Industriels de la Ville de Genève abandonnée dans les années 1990, puis occupée en 1996 et rebaptisée Artamis par un ensemble d'acteurs culturels et artistes de la région, devint rapidement un lieu culturel alternatif reconnu et fameux. Avec près de 250 personnes travaillant à des activités culturelles et artistiques, ce site de 26'000 m² s'est transformé en un « *immense laboratoire d'expérimentations culturelles à ciel ouvert, quasi unique en son genre. Genève découvre alors un foisonnement de créativité et de convivialité en plein centre ville. Aujourd'hui, la réputation d'Artamis a depuis longtemps dépassé nos frontières.* »⁶⁰ Le site⁶¹ représente une forte mixité fonctionnelle. Une grande partie des espaces sont dédiés à la création musicale et à sa diffusion, mais comptait aussi un théâtre expérimental, des espaces voués à des expositions et une grande variété de commerces et de services spécialisés, « *comme une imprimerie, un magasin de skateboard, un luthier spécialisé dans les instruments africains, des cours de dessin, de musique, un magasin de recyclage de vélo, etc.* » (Schiffrin : 2009)

Après onze ans de création et de diffusion culturelle, les autorités cantonales et municipales annoncent l'évacuation du site en 2007 pour des raisons d'assainissement, suite à l'inventaire des sites pollués de Genève. D'importants travaux d'assainissement ont alors été entrepris sur ce vaste site. Plus de 300 acteurs culturels se voient ainsi obligés de quitter les lieux pour laisser place au nouveau projet de réhabilitation d'un éco-quartier⁶².

4.1.2.1. FPLCE

Face à la pénurie des espaces de création et de diffusion, et surtout en réaction à la fermeture du site d'Artamis et « *la nécessité de reloger une partie de ses occupants, qui y ont développé au fil des ans une activité culturelle et artistique foisonnante* » la décision a

⁶⁰ www.artamis-associations.org

⁶¹ Le site regroupait notamment le Piment Rouge, l'Etage, le Shark, la galerie Stargazer, le théâtre Le Galpon, le K-Bar, le café Alu, Le Poulpe bleu, Péclôt 13, le cinéma Kinétik, la radio internet basic.ch et des ateliers d'artistes et artisans.

⁶² www.ecoquartierjonction.ch

Le cas de la ville de Genève.

été prise de « *constituer une fondation de droit privé pour faciliter l'accès à des lieux pour la culture émergente* » : la **Fondation pour la promotion des lieux pour la culture émergente (FPLCE)**⁶³. Cet organisme créé en septembre 2009 grâce à une donation de la Fondation Hans Wilsdorf, a pour but de soutenir des projets novateurs créant « *des lieux culturels dynamiques, favorisant l'échange et ouverts sur l'extérieur* » et de préférence pluridisciplinaires, dans le canton de Genève.

Elle est constituée de représentants de « *l'Etat de Genève (département des constructions et des techniques de l'information et département de l'instruction publique, de la culture et du sport), de la Ville de Genève (département de la culture), de l'association des communes genevoises (ACG) et de l'association Picto* », regroupant les locataires de l'avenue Ernest-Pictet 28-30.

Les Conseillers d'Etat Charles Beer et Mark Muller « *ont proposé à l'UECA d'entrer en tant que membres fondateurs* » dans le conseil de la FPLCE, mais cette offre a été rejetée car l'objectif de l'UECA n'est pas d'être une institution et elle ne souhaite pas « *devoir se prononcer sur des attributions d'espaces et de subventions* ». Le rôle de l'UECA est « *d'alerter l'opinion et de solliciter les pouvoirs publics afin qu'ils mènent une politique active en faveur des lieux culturels autogérés* », en tant qu'« *espace d'échange* », « *force de proposition* » et « *instrument d'action* ».

Des projets peuvent être présentés pour une demande de soutien auprès de la FPLCE qui finance « *des dépenses nécessaires en termes d'infrastructures (construction, achat, travaux, loyers...)* pour des lieux culturels qui concernent :

- *soit des artistes et acteurs culturels au début de leur carrière,*
- *soit des formes d'art privilégiant la recherche ou l'expérimentation,*
- *ou encore qui fonctionnent selon les pratiques de l'autogestion. »*

Quelques lieux culturels alternatifs ont bénéficié de l'aide financière de la FPLCE :

« *En juin 2010, le Conseil de Fondation a encore accordé son soutien à deux nouveaux projets : "Laboratoire de créations" (ateliers d'artistes et espace de diffusion dans le quartier de la Praille) et "Le Galpon des Péniches" (reconstruction du théâtre du Galpon, anciennement sis à Artamis, en bordure de l'Arve).»*

⁶³ www.fplce.ch

Le cas de la ville de Genève.

Les acteurs culturels du site Artamis ont été relogés par les autorités cantonales et communales dans le quartier de la Jonction.

4.1.2.2. Picto

En septembre 2008, a été décidé le relogement d'une partie des usagers d'Artamis dans des locaux appartenant à l'Etat de Genève situés à la rue Ernest-Pictet 28-30. L'association des usagers du centre culturel, renommé Picto, regroupe aujourd'hui une centaine de membres utilisateurs. Picto⁶⁴ est un espace d'art polyvalent regroupant des ateliers et activités dans divers domaines : peinture, sculpture, vidéo, cinéma, multimédia, photographie, musique, stylisme, artisanat, illustration, graphisme, céramique, théâtre, danse, organisation de festivals (*Electron et Mapping festival*), etc.

4.1.2.3. Vélodrome

D'autres artistes et artisans d'Artamis ont été relogés dans des locaux du centre artisanal du Vélodrome⁶⁵, propriété de la Ville de Genève. Les espaces artistiques autogérés du Vélodrome occupent les 4'000 m² de l'ancienne zone artisanale de la Jonction. Dans ces grands ateliers s'activent des artistes issus des arts plastiques, de la musique, du théâtre, de la danse ou encore de la vidéo.

4.1.2.4. Motel Campo

Motel Campo⁶⁶ est un projet réalisé au-dessus d'un garage de la zone industrielle de la Praille par d'anciens résidents d'Artamis et de l'usine Kugler. Ce vaste espace de près de six cents mètres carrés a été loué avec l'aide de l'Etat. Pour les trois initiateurs du projet (Matthias Solenthaler, Fabien Clerc et Frédéric Post), membres de l'UECA, ce projet représente une solution pour créer des lieux pérennes et si possible gratuits pour la scène alternative genevoise.

Le cas de Motel Campo constitue un exemple de lieu culturel alternatif à la recherche de partenaires finançant le projet sur le long terme. Les « *trois artistes-activistes trentenaires* » du projet revendiquent une « *gestion culturelle autonome* » et espèrent « *ouvrir une brèche* »

⁶⁴ www.pictonet.ch

⁶⁵ www.levelodrome.org

⁶⁶ www.motelcampo.ch

Le cas de la ville de Genève.

et donner un coup de fouet aux ambitions alternatives à Genève ». « Le provisoire pourrait-il durer ? »⁶⁷



Figure 7: Motel Campo. (Photo : Fabien Clerc, source : www.fabienclerc.ch)

4.1. La recomposition de nouveaux lieux culturels « alternatifs »

En fermant Artamis, des lieux de création mais aussi de diffusion ont disparu et le manque d'espaces de diffusion culturelle se fait vite ressentir à Genève. La suppression d'espaces de création, de production, de représentation et de diffusion culturelle et artistique pose la question de l'intégration de la culture à l'urbanisme. Que deviendra-t-il de la vie alternative d'Artamis ? Face à cette décision, les anciens habitants d'Artamis réclament l'intégration de la « *scène artistique autogérée, garante d'une culture prolifique et indépendante* » au futur projet de réaménagement de la zone. D'Artamis, naît l'association « Pour Que Pousse Coquelicot ! » (PCPC)⁶⁸, qui vise à développer un espace culturel autogéré sur le site du futur éco-quartier. Tout en demandant de trouver une solution au relogement des acteurs d'Artamis, les occupants du site et d'autres acteurs, tel que la Ciguë, la CodHa et les Jardins de Cocagne (coopérative genevoise de production et de consommation de légumes biologiques)⁶⁹, proposent ensemble le projet « Coquelicot » visant à construire un village

⁶⁷ Le Courrier du 3 juin 2011 au sujet de Motel Campo :

www.lecourrier.ch/la_creation_independante_s_installe_a_la_praille

⁶⁸ www.coquelicot.ch

⁶⁹ www.cocagne.ch

Le cas de la ville de Genève.

culturel avec des logements et ateliers favorisant la création artistique, le lien social et l'écologie, conformément aux principes du développement durable. Dans le futur éco-quartier, l'intégration de la dimension culturelle alternative est encore loin d'être assurée.

L'exemple d'Artamis fait ressortir le caractère négocié des projets culturels alternatifs ou « émergents » développés aujourd'hui à Genève. La disparition des squats entraîne la fin de l'occupation gratuite des espaces urbains et pousse les acteurs culturels alternatifs à chercher des financements sur la base d'un partenariat public-privé auprès des collectivités publiques et de fondations, comme la FPLCE. Serait-ce possible de pérenniser les dimensions culturelles alternatives du site en les intégrant au cahier des charges du futur projet en cours de réalisation ? Peut-on reconstruire un lieu aussi vivant qu'Artamis ou est-ce que l'esprit alternatif du lieu a définitivement disparu, et cela même si l'on redonne des nouveaux espaces de création et de diffusion aux acteurs culturels alternatifs ? Les anciens usagers du site ont été assignés dans les nouveaux lieux, mais l'ambiance d'Artamis n'a en aucun cas pu être recréée et certains acteurs culturels alternatifs n'ont toujours pas trouvé de locaux.

4.1. Les lieux culturels alternatifs aujourd'hui à Genève

Selon les discours des artistes et acteurs culturels dans les médias, aujourd'hui, Genève vit une crise des espaces de culture alternative. Il manquerait à Genève de grands espaces, modulables, adaptés, bien insonorisés et bon marché, pour accueillir des activités culturelles et artistiques (ateliers, locaux de répétition, stocks, salles de concerts, de représentation, d'exposition, etc.).

Quels sont les lieux culturels alternatifs existants à Genève aujourd'hui ?

La carte ci-après montre les 22 lieux culturels alternatifs existants et rêvés à Genève sur la base d'un *listing réalisé par des membres de l'UECA*⁷⁰ en 2010, auquel Romain Lauper et Raphaël Pieroni ont ajouté quelques lieux en 2012. Certains de ces endroits sont uniquement des espaces de création, d'autres également de diffusion, tandis que plusieurs autres en sont encore au stade de projet ou de rêve pour l'avenir.

⁷⁰ Par exemple, L'Usine, La Parfumerie, le Duplex/Parchinko/10bis, L'Ecurie, Database 59, Agent Double, Ateliers Fuel, Labo, Usine Kugler, Le Vélodrome, Le GUS de la SIP, Picto, Mottattom, une salle de concert dans l'éco-quartier Jonction, la caserne aux artistes, le projet Cave12, le silo de Port Franc, Usine Pic Pic, Brasserie es Halles, Réservoirs de la Bâtie, etc.

Le cas de la ville de Genève.



Figure 8: Les lieux alternatifs existants et rêvés à Genève 2012. (Source : Lauper et Pieroni, 2012)

Ce travail cartographique montre que la scène alternative genevoise est fortement réduite en comparaison avec la période des squats et illustre le caractère éphémère des projets culturels alternatifs.

Notons toutefois que l'identification et la cartographie des lieux culturels *alternatifs* s'avère complexe car il n'existe pas de consensus sur les caractéristiques permettant de la définir et les conceptions des différentes personnes interrogées sont multiples. En interrogeant Xavier de Rivaz, adjoint de direction au Service d'urbanisme de la Ville de Genève, au sujet de la pérennisation des lieux culturels alternatifs, la question suivante survient :

« Lorsqu'on parle de convention adaptée et de stabilité est-il encore question de lieux culturels alternatifs ou en voie d'institutionnalisation ? »

Le caractère alternatif d'un lieu stable et reconnu par les autorités est remis en question. Les lieux culturels alternatifs seraient par essence éphémères et leur pérennisation entraînerait leur institutionnalisation. Certains genevois interrogés vont jusqu'à dire qu'il n'existe plus de lieux culturels alternatifs depuis la disparition des squats. Pour quelques personnes interrogées, la dimension alternative d'un lieu s'exprime par son caractère politisé et subversif. Un lieu culturel alternatif serait par définition un lieu en confrontation avec le système, qui ne peut pas naître dans un cadre négocié ou subventionné. De ce point de vue, les projets culturels *émergents* soutenus par la FPLCE ne donneraient pas naissance à des

Le cas de la ville de Genève.

lieux culturels *alternatifs* car dans ce nouveau cadre de partenariat public/privé, le « système » serait en voie de récupérer la culture alternative, comme le capitalisme s'approprié les œuvres d'art « *subversive* » (Heath et Potter : 2005). Pour d'autres personnes, le lieu peut être reconnu par les autorités et subventionné tout en maintenant son caractère alternatif tant que son offre culturelle est orientée vers l'expérimental et la recherche. Certaines personnes affirment que le caractère alternatif du lieu réside plutôt dans le fonctionnement interne du lieu, basé sur l'autonomie et l'autogestion, que sur sa programmation.

Les registres d'évaluation du caractère alternatifs de lieux culturels varient selon l'importance attribuée à la concertation et à la négociation avec les autorités. Certains acteurs alternatifs radicaux y voient là la mort du mouvement alternatif, tandis que pour d'autres, la prise en compte des revendications par les politiques publiques correspond à l'accomplissement des objectifs du mouvement. De la même manière, l'appropriation éphémère d'espaces urbains en marge de la légalité, est un moyen pour les acteurs culturels alternatifs de développer leurs projets dans un cadre spatialement et économiquement adapté. L'occupation illégale des lieux n'est donc pas le but en soi.

4.1.1. Les difficultés de la pérennisation des lieux culturels alternatifs

La plupart des lieux culturels alternatifs existants identifiés rencontrent actuellement des difficultés pour s'assurer une place pérenne dans le territoire genevois. Quelques lieux culturels alternatifs à Genève comme l'Îlot 13, l'Usine, la Gravière, les ateliers de la SIP, le MottAtoM et la Fonderie Kugler, sont décrits ci-après, pour expliciter les problèmes qu'ils rencontrent aujourd'hui.

4.1.1.1. L'Îlot 13

Situé derrière la gare principale de Genève, au 24 rue Montbrillant, l'« Îlot 13 »⁷¹ est « *un village dans la ville* ». ⁷² Ce lieu emblématique du mouvement squat genevois a participé à la sauvegarde du quartier des Grottes étant « *voué à la destruction depuis les années 30* » (Schoeni : 2004). Les squatteurs ont signé un « *contrat de confiance* » avec les autorités qui ont joué le rôle de médiateur avec le propriétaire. La gestion des immeubles du 15 et 15 bis

⁷¹ www.ilot13.ch

⁷² Schoeni Dominique, 2004, « Aperçu historique des quartiers : Grottes », annexe 4 du rapport sur les « outils pour l'action socio-sanitaire aux Grottes » produit pour la Ville de Genève, disponible en ligne : www.ville-ge.ch/dpt5/documents/uploaded/doc40d823b6cd9da.pdf

Le cas de la ville de Genève.

rue des Gares est remise à la Ville de Genève, tandis que celle des 22 et 24 rue de Montbrillant est confiée à la Ciguë. Les immeubles de l'îlot 13 ont subi de multiples rénovations, tout en veillant à préserver les qualités patrimoniales et architecturales du lieu. A l'îlot 13, on trouve toute une série de commerces et de services. Culturellement, ce lieu comprend un bistrot, la Buvette des Cropettes, ainsi qu'une salle de « *spectacles, concerts, conférences, projections, fêtes ou autres activités proposées* », l'Écurie⁷³, qui est gérée par l'Association des Habitants et qui continue à favoriser l'entrée libre pour développer une offre culturelle alternative, originale et accessible à tous.



Figure 9: Ilôt 13, projet et réalisation dans le cadre d'Europan, 1991. (Source : www.europan.ch)

Aujourd'hui, le projet d'extension de la gare Cornavin afin d'augmenter la capacité entre Genève et Lausanne, menace à nouveau une partie du quartier des Grottes de destruction, ce qui provoquerait la destruction de 350 logements. Face à ce projet, les genevois se sont réunis dans le « Collectif 500 »⁷⁴ qui propose l'alternative d'une gare souterraine pour protéger les quartiers. « *Les CFF déraillent* » disent-ils, et nous « *on lâchera rien !* », mais les CFF refusent catégoriquement cette proposition pour des raisons de temps et de moyens financiers à disposition⁷⁵. Certains immeubles menacés de destruction nécessitent une rénovation mais tout projet est bloqué dans l'attente de la décision de leur sort par les CFF.

Objectifs	Arguments	Propositions
Prévenir la démolition d'une partie du quartier des grottes.	Défendre les valeurs patrimoniales, historiques et socioculturelles du site.	Réaliser l'agrandissement de la gare de Cornavin de façon souterraine.

Figure 10: Les propositions de l'îlot 13.

⁷³ www.darksite.ch/ilot13/?q=ecurie.html

⁷⁴ www.luttons.ch

⁷⁵ Communiqué de presse du 1^{er} mai 2012 sur le site des CFF : m.cff.ch/news.newsdetail.2012-4-0105_45_1.html

Le cas de la ville de Genève.

4.1.1.2. L'Usine

L'Usine⁷⁶ est une des structures culturelles alternatives genevoises qui a su s'établir de manière pérenne à l'époque des squats mais dans un cadre négocié avec les autorités.



Figure 11: L'Usine. (Source : www.usine.ch)

En 1985, le collectif *Etat d'Urgences* dénonçait déjà « *la disparition systématique des lieux de rassemblement culturel pour les jeunes et revendiquait, dans l'immédiat, un lieu central où la pluralité culturelle serait de mise* ». Cette revendication fut accueillie par un large soutien et mena à l'inauguration victorieuse de la villa Fiasko, qui dû fermer 3 mois plus tard. En 1989, l'ancienne UGDO (Usine Genevoise de Dégrossissage d'Or) est attribuée au collectif *Etat d'Urgences* qui développa un centre culturel autogéré basé sur trois mots d'ordre : « *multidisciplinarité, multiculturalité et polyvalence* », à travers « *des lieux de convivialité, de vie nocturne, de création et diffusion artistique et d'animations socioculturelles* ». En 1992, l'autofinancement devient impossible et pour pérenniser ce lieu culturel alternatif, une demande de subvention publique est faite par « *Le cinéma Sputnik, le Théâtre de L'Usine et l'espace d'art contemporain Aphone* ». Une crise éclate au sein de l'association fondatrice, qui est dissoute en 1998 pour devenir « l'association L'Usine », qui regroupe 18 collectifs et associations.

Malgré les nombreux changements des équipes, l'évolution du lieu et de ses activités, L'Usine est un lieu culturel alternatif qui perdure de manière autonome et autogérée, avec une programmation indépendante « en marge du système majoritaire », « en marge du marché et de sa logique de profit », depuis plus de 20 ans aujourd'hui. Pour ce faire, le financement des groupes de programmation s'opère par de multiples sources (débits de boissons, billetteries des spectacles et des soirées et cotisations des membres) et le « *sponsoring est exclu* ». Les subventions publiques en faveur de la culture sont acceptées, tant que la liberté de programmation est garantie. Le bénévolat permet aussi de faire fonctionner ce lieu.

L'Usine comprend toute une série d'activités culturelles et commerciales : le Théâtre de l'Usine, le cinéma Sputnik, Le KAB, PTR (Post Tenebras Rock), la galerie Forde, le Moloko, Le Zoo, un studio d'enregistrement, des locaux de répétition, un atelier de graphisme, un

⁷⁶ www.usine.ch

Le cas de la ville de Genève.

atelier de sérigraphie, un laboratoire photo, un salon de coiffure, un magasin de disques, des ateliers d'artistes et des espaces de création.

L'Usine s'est engagée activement face à l'appauvrissement des centres culturels alternatifs à Genève, aux côtés de l'UECA, en faisant grève par exemple tout un week-end pour « *revendiquer l'ouverture urgente de nouveaux espaces culturels nocturnes, autogérés et sans but lucratif* ». Aujourd'hui L'Usine est souvent rendue « *responsable de tous les maux : insalubrité, insécurité, trafic de stupéfiants* » en plus du problème des nuisances sonores pour le voisinage qui est un thème récurrent. Pourtant, L'Usine clame le « *Droit à la fête* », à l'expression d'une culture alternative et à des quartiers à vocation mixte : résidentiels, commerciaux et nocturnes.

Des solutions sur le long terme sont réclamées pour « *faciliter la création de nouveaux lieux alternatifs*⁷⁷ » car « *la jeunesse réclame une autre façon de s'exprimer et de vivre la ville* » et estime qu'aujourd'hui cela n'est pas possible à Genève, qui propose majoritairement des « *boîtes de nuit huppées* », « *des espaces institutionnels ou privés* ». Le risque de gentrification du quartier est décrit comme « *un manque de vision et d'ambition de la part des pouvoirs publics* ». En faisant disparaître un lieu comme L'Usine, qui berce les genevois dans « *la diversité et l'ouverture* », ils feraient perdre à la ville « *un des derniers lieux proposant autre chose que de la consommation à outrance* ».

Objectifs	Arguments	Propositions
Maintenir sa place pérenne sur le territoire genevois et faciliter la création de nouveaux lieux.	Le droit à la fête pour tous est revendiqué.	Favoriser la création de quartiers vivants et à vocation mixte : résidence, commerces et vie nocturne.

Figure 12: Les propositions de L'Usine.

4.1.1.3. La Gravière

« La Gravière⁷⁸ accueille aussi bien des performances que des installations sonores et visuelles ainsi que plein d'autres surprises urbanistiques. » Ce nouvel espace alternatif de 700m², ouvert à Genève le 9 mars 2012, est un ancien magasin de pétrochimie des usines Firmenich, « *racheté à la fin des années 90 par l'Etat de Genève pour servir d'entrepôt à différents services de l'administration* ». Dès 2008, le comité de l'UECA proposa à l'Etat de transformer ce lieu établi sur les bords de l'Arve en espace dédié à la culture musicale

⁷⁷ C'est-à-dire, « *des lieux non commerciaux ou hors « mainstream », accessibles à tous et garantissant la création de liens sociaux par l'organisation d'activités culturelles* » : www.usine.ch

⁷⁸ www.lagraviere.net

Le cas de la ville de Genève.

indépendante, face à la crise des espaces culturels à Genève, suite à l'éradication des squats genevois.



Figure 13: La Gravière (Source : [hwww.lagraviere.net](http://www.lagraviere.net))

Les travaux d'insonorisation et de mise aux normes sécuritaires ont « *un coût avoisinant les 300'000 francs* »⁷⁹. Le financement du projet se fait conjointement par le canton et l'UECA, avec le soutien de la FPLCE. Pour l'instant, ce bâtiment est attribué à l'association le Bloc mais l'exploitation de la Gravière reste temporaire car la dite parcelle est vouée à la destruction pour accueillir le projet du futur Hôtel de Police, « *dont les travaux sont annoncés dès l'hiver 2012-2013* ».

Le cas de la Gravière illustre à nouveau l'itinérance à laquelle sont confrontés les lieux culturels alternatifs qui occupent des espaces dans l'attente de projets de rénovation. Selon les discours retranscrits dans la presse genevoise⁸⁰, bien que le temps d'occupation des lieux soit court, il est également nécessaire d'agir tout de suite et sans forcément penser au long terme afin d'investir des espaces genevois rapidement et les faire vivre culturellement. Toutefois, l'éphémère n'a pas que du bon, précise-t-elle. Il est nécessaire de construire des partenariats durables avec les autorités pour développer des lieux culturels alternatifs pérennes. La Gravière est « un premier projet de partenariat entre l'UECA et le DCTI » qui

⁷⁹ Sources, deux articles de la Tribune de Genève :

archives.tdg.ch/geneve/actu/graviere-nouvel-espace-alternatif-devrait-ouvrir-fevrier-geneve-2011-11-04

www.tdg.ch/culture/scenes/Une-nouvelle-salle-de-concert-va-ouvrir-pres-de-La-Parfumerie/story/24070446

⁸⁰ Par exemple, Albane Schlechten, coordinatrice de l'UECA, qui s'exprime dans l'article cité ci-dessus.

Le cas de la ville de Genève.

pourrait servir d'exemple à d'autres. Des espaces urbains sont convoités aujourd'hui par les acteurs culturels alternatifs, comme, par exemple, le futur projet d'éco-quartier sur l'ancien site d'Artamis ou la réfection de l'espace encore inutilisé de l'usine Kugler.

Objectifs	Arguments	Propositions
Créer un lieu de musique indépendante.	Le caractère éphémère du projet n'a pas que du bon, mais il est important de penser au présent.	Favoriser l'occupation de lieux en attente de projet de rénovation.

Figure 14: Les propositions de la Gravière.

4.1.1.4. Le MottAttoM

Le MottAttoM⁸¹ est un bâtiment industriel propriété de la Ville de Genève qui a été réhabilité en 2000, et transformé en « un lieu de travail multidisciplinaire regroupant 15 associations » qui pratiquent des activités régulières et temporaires dans des domaines variés (théâtre, conte, cinéma, danse, arts graphiques, constructions artisanales, arts plastiques, musique, technique du spectacle, radio, etc.). MottAttoM se présente comme un lieu de partage et d'échange qui met l'espace à disposition aux personnes intéressées à y monter leurs projets culturels, artistiques et expérimentaux, dans un cadre adapté et dans des conditions abordables. Faciliter l'accès à l'espace en question pour un public diversifié remplit « un rôle socioculturel ».

La Fédération MottAttoM « bénéficie d'un contrat de prêt à usage depuis 2003 » mais rien n'est encore confirmé concernant l'avenir de ce lieu culturel qui se trouve « toujours dans une situation précaire et très menacé de disparition ». Le Plan Localisé de Quartier actuel prévoit sa destruction au profit de logements. Les différents enjeux sur ce quartier se confrontent : construction de logements sociaux et de luxe, préservation des lieux de création et d'expression, aménagement d'un parc, etc. Face à cette problématique, un projet a été présenté « pour un espace de création intégré au quartier Servette - Grand-Pré » par la Fédération MottAttoM⁸². Ce projet pérennise le lieu culturel, car il est « vital que les collectifs culturels ne soient ni fragmentés ni dispersés et que des sites où sont réunis des énergies et des projets originaux puissent exister et être actifs au cœur de la cité genevoise ».

Après de longues négociations avec les autorités et le propriétaire foncier, un accord a été trouvé pour pérenniser ce lieu culturel alternatif. L'attitude proactive menant à l'élaboration du projet de réaménagement proposé a permis aux acteurs culturels de sauver leur lieu de

⁸¹ www.mottattom.org

⁸² Document PDF à télécharger sur le site de la Fédération MottAttoM directement.

Le cas de la ville de Genève.

travail et de création. Les travaux réalisés prochainement permettront au lieu de se mettre aux normes de sécurité pour s'ouvrir d'avantage au public et mieux remplir son rôle socioculturel.

Objectifs	Arguments	Propositions
Maintenir les lieux culturels alternatifs ouverts sur l'extérieur	Défendre les valeurs patrimoniales, historiques et socioculturelles du site.	Un projet de réaménagement pour le bâtiment.

Figure 15: Les propositions de MottAttoM.

4.1.1.5. Les ateliers de la SIP

Lorsque La SIP (Société genevoise d'Instruments de Physique) quitte ses locaux dans le quartier de Plainpalais vers 1990, « les espaces libérés sont mis à disposition avec des baux temporaires » pour des ateliers d'artistes et d'artisans qui « contribuent ainsi à la conservation des bâtiments ». Face au risque constant de résiliation des baux, les artistes et artisans de la SIP se sont mobilisés en présentant des dossiers et en faisant signer une pétition. En 2002, les acteurs travaillant dans ces ateliers se sont regroupés dans le GUS⁸³ (Groupement des Usagers de l'ancienne SIP – Plainpalais) afin de « favoriser et maintenir des ateliers et des espaces artistiques et artisanaux, multidisciplinaires, à des coûts modérés ». Le GUS, supporté par l'UECA, est en contact avec les propriétaires fonciers pour négocier l'avenir du site : la Ville de Genève est propriétaire d'une partie du bâtiment⁸⁴ et le reste du site appartient à la Caisse de Prévoyance du Personnel enseignant de l'Instruction Publique et des Fonctionnaires de l'Administration du Canton de Genève (CIA).

La pression est forte sur le site et il semble difficile de maintenir le caractère culturel de la SIP bien qu'il s'avère indispensable de conserver à ces locaux leur affectation existante face à « *la grave pénurie actuelle d'ateliers* ». Le souhait du GUS est « d'élaborer un projet culturel «réaliste» pour l'avenir » en procédant à des «rénovations douces» architecturalement tout en garantissant l'accessibilité des loyers. La rentabilité générale du site pourrait varier selon les éléments qui la composent, prônant ainsi une mixité des activités et « des rentabilités diversifiées » selon les bâtiments. Suite aux négociations avec la Municipalité et la CIA, les loyers ont été indexés au prix du marché immobilier. Les loyers modérés consentis aux artistes seront compensés par « *la surélévation de l'immeuble de*

⁸³ www.ateliersip.ch

⁸⁴ Les bâtiments C et D, qui abrite les activités du Centre d'Art Contemporain (CAC) et du Musée d'Art Moderne et Contemporain (MAMCO), sous l'appellation BAC (Bâtiment d'Art Contemporain).

Le cas de la ville de Genève.

deux étages » pour accueillir des surfaces commerciales.⁸⁵ Les coûts des travaux d'aménagement intérieur seront assumés par le GUS, qui a obtenu un soutien financier de la Ville de Genève et de la FPLCE, qui couvre la moitié des 800'000 francs estimés. La location du bâtiment est prévue pour une durée de vingt ans et, pendant la durée des travaux (deux ans environ), la plupart des artistes seront relogés au Lignon et à la Fonderie Kugler.

Objectifs	Arguments	Propositions
Pérenniser les ateliers de la SIP en procédant à des rénovations douces et en garantissant l'accessibilité des prix des loyers.	Défendre le besoin d'ateliers dans un contexte de pénurie grave et de forte pression foncière.	Indexer les loyers au prix du marché immobilier.

Figure 16: Les propositions des ateliers de la SIP.

4.1.1.6. La Fonderie Kugler

« L'ex-usine Kugler ne produit plus de robinets, mais de la créativité. » La Fonderie Kugler⁸⁶, située à l'avenue de la Jonction 19, est l'ancienne usine de robinetterie Kugler, vendue en 1996 à l'Etat de Genève. Dès 1999, une partie du bâtiment restée vide est squattée mais en 2002, suite à un incendie, les squatteurs sont expulsés et les locaux sont clôturés pour des raisons de sécurité. « *Immédiatement après l'évacuation, les usagers conventionnés se constituent en une série d'associations se donnant pour but de devenir des interlocuteurs qui se battront pour leur réintégration dans les locaux de l'usine Kugler.* » Certaines associations reconnues bénéficièrent d'un accès limité mais, fin 2003, tous les usagers de l'usine doivent libérer les locaux pour laisser place aux travaux de sécurisation du lieu.

En 2005, « *après deux ans de longues et difficiles négociations, 5 associations à buts culturels et artistiques sont relogées au bénéfice d'un bail à loyer pour 3 ans* », renouvelé en 2008 et devenu annuel. 60% de la surface du bâtiment minimalement sécurisée par le propriétaire et encombrée de déchets a été mise à disposition des acteurs culturels, réunis dans la Fédération des artistes de Kugler (FAK) dès 2009, qui ont investi énormément de temps et d'argent à « *reconstruire des ateliers sains et adaptés* » ainsi qu'un espace d'exposition, l'espace Kugler⁸⁷. Les membres de la FAK souhaiteraient pouvoir investir les 40% de surface vides du bâtiment. L'ancienne Usine Kugler accueille aujourd'hui 160

⁸⁵

www.bluewin.ch/fr/index.php/1929,583863/Les_artistes_de_la_SIP_pourront_rester_dans_leurs_ateliers/fr/news/regio/

⁸⁶ www.usinekugler.ch

⁸⁷ www.espacekugler.ch

Le cas de la ville de Genève.

artistes et de nombreux artistes émergents actifs dans différents « domaines des industries créatives »

« Le but de l'espace kugler est de promouvoir une scène artistique indépendante, en mettant l'accent sur l'installation, l'expérimentation et en donnant une grande importance entre la rencontre de l'art contemporain et le public, sans élitisme ni parti pris. »⁸⁸



Figure 17: Fonderie Kugler. (Source : www.usinekugler.ch/drupal/Fonderie_Kugler/images)

Financièrement, la FAK fonctionne avec une gestion bénévole et peu de rendement économique. Le fait de bénéficier de locaux à loyer modéré est donc essentiel à sa survie. L'espace kugler ne fait l'objet d'aucune subvention et n'existe que grâce à ses membres actifs bénévoles, puisque le lieu est prêté par la Fédération act-art (Fédération des associations d'artistes en lien avec les arts visuels à Genève)⁸⁹.

L'avenir de la Fonderie de l'ancienne usine Kugler est aujourd'hui incertain car la Ville examine de nombreux projets de réaménagement pour la pointe de la Jonction qui risqueraient fort de faire raser l'usine, mais rien n'est encore communiqué officiellement à ce sujet⁹⁰. En réaction à cette désinformation, un mouvement citoyen, le « *Forum de la Pointe de la Jonction* »⁹¹, a été créé et souhaite être associé aux processus décisionnels pour

⁸⁸ www.espacekugler.ch

⁸⁹ www.act-art.ch

⁹⁰ www.usinekugler.ch/drupal/Fédération/positions

⁹¹ forumpointedelajonction.blogspot.com

Le cas de la ville de Genève.

intégrer la culture dans les futurs projets urbains « *dans un esprit de convergence avec l'État propriétaire* ».

« La réhabilitation de la Fonderie de l'ancienne usine Kugler est un bon exemple qu'il est possible de favoriser la culture alternative sur le plan de l'administration cantonale à l'échelle d'un bâtiment, et nous espérons que cette volonté sera confirmée à l'intérieur du plan d'aménagement global de la Pointe de la Jonction et plus largement du PAV. »

L'idée est de présenter un « *projet pilote de cohabitation de modèle économique à l'échelle des Quartiers* ». Pour mener à bien ce projet, les associations de Kugler financent une étude architecturale et font des demandes de soutien « *dans le privé et le public pour financer les travaux* ». Par la suite, il s'agirait de concevoir des projets de réaménagements urbains en prévoyant des zones en classe d'exploitations mixtes, qui permettraient une cohabitation de prix planifiée à l'échelle du quartier et de la Ville. Une solution serait « *d'indexer tout le terrain sur lequel se trouve le bâtiment Kugler au prix du mètre carré pratiqué dans les contrats de bail actuels* ».

« Dans la ligne des expériences menées par le Groupement des Usagers de la SIP (GUS), en collaboration avec le Conseil Administratif Municipal pour le bâtiment de la SIP, et des initiatives cantonales de soutien à la culture émergente comme la constitution d'une Fondation de droit public et privé (FPLCE), nous proposons d'établir un plan d'affectation du territoire basé sur des économies à rendement divers ».

Une telle indexation pourrait devenir un « *moyen d'inclure la culture comme élément constitutif de l'urbanisme* ». Ainsi, par cette volonté politique « radicale », la présence de la culture alternative pourrait subsister au marché spéculatif et garantir « *sa pérennisation quel que soit le projet à réaliser sur la Pointe* » pour continuer à enrichir la vie culturelle genevoise. La FAK souhaite se positionner en faveur de « *la défense des rives de l'Arve comme artère de concentration de la culture alternative* » et coordonner ses revendications avec des partenaires culturels alternatifs alentour, afin de proposer une affectation pérenne de la culture alternative à « l'Axe du miel ».

Objectifs	Arguments	Propositions
Pérenniser la richesse culturelle sur la Pointe de la Jonction.	La volonté politique peut contrer les logiques spéculatives.	Indexer le terrain, comme à Kugler

Figure 18: Les propositions de Kugler.

Le cas de la ville de Genève.

4.1.1.7. ARV

L'**ARV (Association de Reconversion des Vernets)**⁹² est une association à but non lucratif née à la suite du projet de l'armée de quitter la caserne des Vernets, laissant un vaste lieu à l'abandon. Le projet lancé par l'ARV vise à transformer la friche militaire des Vernets en lieu culturel par une démarche participative dans le cadre du PAV (Praille-Acacias-Vernets)⁹³. L'ARV propose de traiter la question de l'intégration de la culture à l'urbanisme en présentant directement un projet d'aménagement pour une zone urbaine genevoise en cours de requalification. Elle se base sur le « *constat que si les logements, les zones d'activités commerciales et les transports sont très bien défendus dans l'établissement des divers plans d'urbanisme en cours, une véritable reconnaissance de l'activité culturelle, et donc de ses besoins spécifiques en termes d'espaces dans la ville et ses alentours est encore malheureusement lacunaire* ».

L'ARV a également réalisé en 2010 « *une étude pionnière sur la vie nocturne genevoise* », *Voyage au bout de la nuit*, qui est un inventaire des types de lieux nocturnes existants, questionnaire réalisé auprès de 464 noctambules et d'entretiens de producteurs et régulateurs des nuits genevoises. Suite à ce travail, *Les Etats Généraux de la Nuit*⁹⁴ ont été présentés en 2011. Ce projet a eu « *pour but de susciter le dialogue entre les acteurs de la vie nocturne genevoise, les institutions qui la régulent et les noctambules, à travers 5 soirs de conférences.* » Les acteurs présents étaient réunis autour d'un même but : « *que la nuit soit belle à Genève!* »

L'ARV constitue une force de proposition car elle s'est donné « *les moyens de faire travailler deux architectes sur le programme du projet kaZern* », qui constitue « *une alternative crédible, basée sur les grands principes urbanistiques retenus pour le PAV* » et qui inclut la composante culturelle dans toute sa diversité.

Objectifs	Arguments	Propositions
Promouvoir la prise en compte du culturel dans l'aménagement du territoire et l'urbanisme. Créer une plateforme de discussion pour le projet	Pour être accessible à tous et représentative de tous les groupes d'une société, la culture devrait se situer de manière homogène sur ce continuum et non se concentrer sur un de ses pôles.	Le Projet KaZern dans le cadre du PAV, un aménagement mixte, dans une optique sociale et solidaire, créé en participation, et en intégrant la dimension culturelle comme élément fédérateur d'un tissu

⁹² Citations tirées du site de l'ARV : www.arv-ge.ch

⁹³ etat.geneve.ch/pav/accueil.html

⁹⁴ www.etatsgenerauxdelanuit.ch

Le cas de la ville de Genève.

du PAV.		social urbain.
---------	--	-----------------------

Figure 19: Objectifs, arguments et propositions de l'ARV.

La carte ci-dessous représente « L'Axe du miel »⁹⁵, qui se dessine distinctement actuellement le long de l'Arve comme zone de localisation des lieux culturels alternatifs à Genève. Cet axe est composé d'un collectif regroupant neuf associations dont l'ARV, Les Colis du Cœur, la Fédération des artistes de Kugler ainsi que La Fonderie Kugler, Le Théâtre du Galpon, Le Garage, La Maison de Quartier de la Jonction et sa salle de spectacle L'étincelle, Le Théâtre du Loup, La Parfumerie et le Vélodrome. Ces associations réunies proposent des lieux culturels alternatifs de création et/ou représentation de différentes formes et dans des domaines variés.



Figure 20: « L'Axe du miel » en 2012. (Source : Lauper et Pieroni, 2012)

D'anciens lieux culturels alternatifs de Genève ont brusquement disparu et de nouveaux lieux émergent dans un cadre novateur à présent. A travers ces différents exemples de lieux culturels alternatifs genevois, on remarque que les acteurs culturels alternatifs s'inscrivent comme des leviers pour fabriquer la ville de demain en incorporant la dimension culturelle. Comme les squatteurs à l'époque, les acteurs culturels alternatifs « *pointent du doigt les défaillances, apportent des solutions alternatives* » et demandent à être traités comme des acteurs urbains par les autorités, au même titre que les urbanistes et les planificateurs

⁹⁵ www.arv-ge.ch/content/visite-de-laxe-du-miel

Le cas de la ville de Genève.

(Aguilera : 2010). De part leur implantation au cœur du quartier, les acteurs culturels se positionnent comme des interlocuteurs reconnus et légitimes.

4.2. Des propositions pour pérenniser les lieux culturels alternatifs

La problématique des lieux culturels alternatifs réside dans la nécessité de trouver un espace adapté et peu cher ainsi que le besoin de soutien (principalement financier). Une fois le lieu pérennisé, il s’agit ensuite de réussir à maintenir le caractère alternatif du lieu. Les pistes proposées pour pérenniser les lieux culturels alternatifs sont compilées dans le tableau ci-dessous.

Recherche de soutien	Nécessité d’un espace	Maintien du caractère alternatif
<p>L’UECA rassemble les divers acteurs autour de la question des espaces autogérés et défend leurs intérêts.</p> <p>La FPLCE apporte son soutien financier aux projets culturels émergents.</p> <p>Le RAAC présente une série de propositions pour soutenir les projets culturels.</p> <p>Le projet d’implantation d’une EPC a pour but d’apporter un soutien financier, administratif, logistique, technique, etc.</p> <p>Le RAAC et l’EPC se soucient d’améliorer les conditions de vie et de travail des artistes et acteurs culturels.</p>	<p>Les propositions du RAAC et de l’UEAC afin d’intégrer la culture à l’urbanisme.</p> <p>L’EPC pourrait fournir un espace ou être un lieu d’échange pour les artistes et acteurs culturels pour trouver des espaces.</p> <p>L’ARV développe un projet intégrant la dimension culturelle dans le cadre du PAV.</p> <p>Les lieux culturels alternatifs situés sur la pointe de la Jonction proposent une série de projets d’aménagement pour ce secteur.</p> <p>La maîtrise du foncier par les collectivités publiques permet de mettre à disposition des espaces hors des logiques marchandes.</p>	<p>Un noyau fort de personnes motivées doit investir le lieu et se l’approprier. Il incombe en grande partie aux porteurs de projets de faire vivre le caractère alternatif du lieu créé.</p> <p>Les collectivités publiques et fondations doivent appliquer des modes de subvention garantissant de ne pas intervenir sur le mode de gestion, la programmation et le caractère alternatif des lieux soutenus.</p>

Figure 21: Propositions pour soutenir les lieux cultures.

Une description des propositions élaborées par les différentes entités identifiées (EPC, RAAC et UECA) pour soutenir les lieux culturels est présenté ci-après. Cette série de propositions est ensuite compilée en fin de chapitre dans le but d’évaluer l’intégration de ces propositions dans les politiques publiques urbaines genevoises.

Le cas de la ville de Genève.

4.2.1. EPC

Un projet d'implantation d'une **EPC (Entreprise Culturelle Partagée)**⁹⁶ à Genève est en cours par la Chambre de l'économie sociale et solidaire (ESS), APRÈS-GE. Il s'agit de développer un incubateur à vocation culturelle pour les artistes dans toute leur diversité, en se basant sur les modèles d'*Artenreel*⁹⁷ et *Energies Alternatives*⁹⁸. Pour l'instant, une étude de faisabilité de ce projet est en cours.

Sur la base des informations et des documents récoltés lors de l'entretien avec Laurence Porte, le tableau ci-dessous, expliquant plus en détail le projet d'implantation d'une EPC, a été réalisé.

Objectifs	Arguments
Favoriser la culture, la création en créant une structure aidant les artistes et acteurs culturels à mettre en place leurs projets.	Le milieu culturel genevois doit relever deux défis : implanter des espaces pour la culture dans les nouveaux plans d'aménagement ainsi qu'améliorer le statut et la prévoyance des acteurs culturels.
Propositions	
<ol style="list-style-type: none"> 1. Assurances sociales et prévention : Résoudre en partie la précarité du statut des artistes et acteurs culturels en retenant sur leur revenu les cotisations aux assurances et un montant servant de réserve pour les périodes de création qui échappent au système de l'assurance chômage et AVS. 2. Administration : Créer un pôle administratif centralisé s'occupant de la « <i>gestion des contrats, des assurances sociales et de la comptabilité</i> » afin de soulager les artistes et acteurs culturels de la lourde charge administrative et des les accompagner dans les procédures d'obtention d'une subvention. 3. Communication : Promouvoir et communiquer sur les activités culturelles des membres de l'EPC afin de faciliter leur diffusion en se basant sur le réseau de chaque artiste et les réseaux européens tissés lors de la participation au projet Leonardo SEIE Culture. Un tel regroupement d'activités constituerait un pôle attractif pour les prospecteurs. 4. Veille et formation : Concevoir une EPC en tant que regroupement favorisant les synergies et les échanges de savoir-faire, d'intégration et de mutualisation. Ce lieu pourrait aussi devenir un centre de formation. 5. Lieux culturels : Faciliter l'accès à des lieux, soit en disposant de locaux appartenant à l'EPC, qui peuvent être mis à disposition pour la pratique de diverses activités, soit en proposant un « <i>pôle de veille, une sorte de plateforme interactive de recherches et d'échanges de locaux pour ses membres</i> ». 	

Figure 22: Objectifs, arguments et propositions de l'EPC.

⁹⁶ Ces deux sites www.apres-ge.ch et www.essaim.ch parlent du projet EPC.

⁹⁷ artenreel.com

⁹⁸ www.energies-alternatives.com

Le cas de la ville de Genève.

Créer une EPC sous la forme juridique d'une coopérative paraît la meilleure option car elle comporte « *une dimension collective forte* », qui entraînerait une plus grande implication de la part des membres dans le fonctionnement de la structure. Il s'agirait d'une nouvelle forme de gouvernance se positionnant comme « *une véritable alternative aux pratiques les plus répandues et fondées uniquement sur l'intérêt individuel et à court terme* ». Ce projet bénéficie du soutien de l'ESS à Genève, qui a déjà réalisé en 2010 le projet d'incubateur *Essaim*, dont le but est de soutenir et accompagner les entrepreneurs dans le développement de leur activité économique. L'EPC a la possibilité de s'autofinancer en partie grâce au chiffre d'affaires généré, mais « *elle aura besoin de fonds externes pour compléter son dispositif* ». Des approfondissements doivent encore être réalisés à ce stade du projet, concernant le statut juridique et le montage financier de l'EPC.

Notons que dans le dossier présentant l'étude de faisabilité de l'implantation d'une EPC à Genève, il est souligné que les jeunes artistes et les artistes émergents risquent de ne pas être intéressés à intégrer une telle coopérative car ils ne sont pas encore soucieux des questions d'assurance et de retraite. En général, il est difficile pour n'importe quel acteur culturel d'investir une partie de son budget dans le fonctionnement d'une EPC à cause de leur précarité financière.

Le **soutien financier à la culture** est assuré majoritairement par la Ville de Genève et dans une certaine mesure par l'Etat de Genève, mais dans les deux cas, les lieux culturels institutionnels sont largement privilégiés. La création de la FPLCE a dès lors permis d'apporter un soutien financier aux projets culturels émergents. La subvention des projets culturels alternatifs est-elle problématique pour le maintien du caractère alternatif des lieux créés ? Certains artistes et acteurs culturels ne souhaitent pas recevoir de subventions de fonctionnement pour garder leur indépendance et garantir leur autogestion. Pourtant, ils réclament tout de même un espace de travail, de création et de diffusion. Selon Cléa Redalié, le maintien des lieux culturels alternatifs et/ou autogérés requiert de toute façon l'attribution d'une subvention, car aucun espace n'est gratuit, et avoir accès à un lieu, c'est de l'argent. De plus, les normes de sécurité pour pouvoir accueillir du public sont très strictes ce qui entraîne des coûts de sécurisation et d'insonorisation des lieux convoités par la scène alternative. Il est cependant possible d'attribuer des « *subventions non monétaires* » à des projets culturels en mettant à disposition un espace, sans subventionner l'activité qui s'y déroule. Par exemple, La Gravière n'a pas souhaité être subventionnée pour son fonctionnement, mais l'Etat de Genève a affecté un bâtiment lui appartenant à ce projet culturel dans une forme similaire aux *contrats de confiance* de l'époque squat. En effet, les artistes et acteurs culturels se sont engagés à quitter les lieux une fois le début des travaux

Le cas de la ville de Genève.

de réaménagement du site. Notons que le risque est, comme dans le cas du Théâtre de la Parfumerie⁹⁹, qu'en s'appropriant les lieux, les acteurs ne veuillent plus respecter le contrat et souhaitent s'installer de manière pérenne.

4.2.2. RAAC

Le **RAAC (Rassemblement Des Artistes et Acteurs Culturels)**¹⁰⁰ est une mobilisation de différents acteurs régionaux (acteurs culturels, professionnels, associations, institutions, compagnies, artistes...) souhaitant promouvoir la politique culturelle genevoise. Ce rassemblement s'est formé en février 2007 quand « *les milieux culturels apprennent que l'Etat de Genève envisage d'abandonner tout soutien à la culture* » (RAAC, 2009 : 11). Le RAAC parle d'une réelle « *crise des lieux culturels à Genève* » et du risque « *de vider le centre-ville de ses créateurs, en particulier de ses espaces alternatifs* » (RAAC : 2009). Une prise de risques de la part des pouvoirs publics serait nécessaire, avec ses errements et ses réussites, afin de lutter contre la perte du dynamisme culturel du territoire genevois. Le RAAC exige le maintien de lieux culturels alternatifs genevois et le développement de nouveaux espaces dédiés à la culture, à l'art et à la création. « *Aujourd'hui, les perspectives de lieux industriels à investir deviennent rares. Se pose la question de la conservation du patrimoine industriel et de sa reconversion en lieux culturels.* »¹⁰¹

La diversité d'acteurs formant le RAAC se regroupent pour organiser le « *Forum art, culture et création* », dont l'objectif est de créer une plateforme favorisant le dialogue entre les milieux culturels et politiques à Genève. La première session du Forum s'est tenue en février 2008, la deuxième en octobre et la dernière en mai 2009. Ce *Forum* est divisé en cinq ateliers thématiques : culture et société / gouvernance culturelle / financement de la culture / statut social des artistes et acteurs culturels / culture et urbanisme. Les différentes propositions élaborées dans ces domaines variés ont été recompilées dans une publication sous forme de petit livre, qui établit huit propositions en faveur d'une politique culturelle à Genève :

⁹⁹ www.laparfumerie.ch

¹⁰⁰ Les citations du RAAC sont tirées du site : www.raac.ch

¹⁰¹ Document à télécharger dans le site du RAAC (www.raac.ch) sous l'onglet de l'atelier « culture et urbanisme ».

Le cas de la ville de Genève.

Point n°1 : Que la création devienne priorité des politiques culturelles

1. Inscrire la création dans le corps législatif de Genève
2. Trouver de nouvelles ressources pour la création
3. Créer un outil d'analyse informatique du financement culturel

4. Intégrer la culture et la création dans les projets urbains

Point n°2 : Que le statut des artistes et acteurs culturels soit à la hauteur de leur importance sociale

5. Améliorer par un projet pilote la prévoyance professionnelle des artistes et acteurs culturels

Point n°3 : Que les pouvoirs politiques trouvent un nouvel équilibre

6. Inciter l'Etat à assumer son rôle en matière de culture
7. Inciter l'Etat à s'engager davantage dans certaines institutions culturelles
8. Inciter toutes les communes genevoises à participer au soutien des projets culturels d'ampleur régionale

La proposition 4, qui vise à « *intégrer la culture et la création dans les projets urbains* », nous intéresse tout particulièrement dans le cadre de ce mémoire. Ce point a été développé avec l'aide de l'**UECA (Union des Espaces Autogérés)**.

4.2.3. UECA

L'UECA est un collectif créé en 2007 également « *pour répondre à la menace planant sur les scènes et espaces d'expression genevois.* »¹⁰² L'UECA se distingue du RAAC en tant que groupe d'opposition « *composée d'associations développant leurs activités dans des lieux alternatifs : hors du « mainstream » et non commerciaux* », contrairement au caractère plus institutionnel du RAAC. Ci-dessous, un tableau comparant les objectifs du RAAC et de l'UECA

RAAC	UECA
Favoriser la création.	Réclamer une réelle diversité culturelle à Genève en rendant attentives les autorités du déclin du dynamisme culturel genevois.
Renforcer le statut de l'artiste en tant que travailleur.	Constituer un dossier au sujet des besoins et manques de la scène culturelle genevoise.
Redéfinir le positionnement de la Ville, de l'Etat et des communes dans le soutien à la culture.	Donner des espaces à la culture dans toute sa diversité et promouvoir les lieux culturels autogérés.

Figure 23: Le RAAC et l'UECA.

¹⁰² Les citations de l'UECA sont tirées du site : www.ueca.ch

Le cas de la ville de Genève.

L'UECA constate « *une saturation des espaces autogérés restants, soit l'Usine et l'Ecurie, et une réduction de la diversité de l'offre culturelle dans chaque domaine.* » Constituée aujourd'hui en véritable fédération regroupant 17 associations-membres, l'UECA a déposé la pétition « *Donnons des Espaces à la Culture* » de 18'000 signatures au Grand Conseil en 2008. Le RAAC a rejoint l'UECA, en soutenant la pétition et en intégrant la dimension spatiale et alternative à la question culturelle. En travaillant ensemble dans l'atelier « *culture et urbanisme* », a été prônée la nécessité de se rassembler en faveur des « *lieux de la culture autogérée (dite alternative, non institutionnelle)* » en défendant les lieux existants et en mettant à disposition de nouveaux espaces. La présence de lieux culturels alternatifs serait une « *condition indispensable au développement de toute la culture y compris institutionnelle* ». Dans le tableau ci-dessous sont présentés les objectifs, les argumentations et les propositions faites dans l'atelier « *culture et urbanisme* » (RAAC, 2009 : 42-44) :

Objectifs	Arguments
<p>Intégrer les différentes composantes de la culture dans la planification territoriale comme élément structurant de la vie sociale et culturelle.</p> <p>Assurer que la présence de la culture à Genève bénéficie d'une portion urbaine stable.</p>	<p>Les artistes et acteurs culturels se débrouillent seuls pour trouver des locaux de création et de représentation. Aujourd'hui, il est indispensable que Genève abandonne les mesures d'urgences et la tolérance à géométrie variable. Les pouvoirs publics doivent maintenant produire une vision urbaine de la culture et de la création à court, moyen et long terme, selon une politique d'aménagement concertée, réfléchie, qui instaure un lieu de confiance durable entre acteurs culturels et autorités</p>
Propositions	
<ol style="list-style-type: none"> 1. Que soit créée une légende activités culturelles dans les plans d'aménagement pour éviter la généralisation <i>équipements publics</i>, qui contient les écoles, les espaces socioculturels, etc.). 2. Que les architectes urbanistes, en collaboration avec les acteurs culturels, développent un plan culturel pour l'agglomération genevoise, de la même manière que l'on conçoit <i>un plan paysage</i> ou un <i>plan transports</i>. 3. Que les collectivités publiques ouvrent un nouveau champ pour identifier les lieux culturels existants et ceux en devenir afin de réaliser un atlas des équipements culturels incluant tous les types d'activités culturelles, des plus institutionnelles aux plus marginales 4. Que des conventions et des prix adaptés à la réalité économique des espaces alternatifs et autogérés soient conçues afin de permettre à ces lieux constamment menacés de bénéficier d'une stabilité, car ils jouent un rôle important dans la création genevoise. 5. Qu'une plateforme de discussion autour de la place de la culture soit établie pour fixer avec plus de précision le niveau de contrainte et les solutions pour que la culture et la création bénéficie d'une quote-part dans l'esprit des urbanistes, des fonctionnaires de départements concernés et des responsables politiques. 	

6. Que **les règles d'aménagement des zones industrielles** (ZI) soient assouplies pour pouvoir y développer des activités culturelles en bonne harmonie avec des activités et des espaces artisanaux et industriels

Figure 24: Objectifs, arguments et propositions de l'atelier « culture et urbanisme » du RAAC.

4.3. Intégrer la culture à l'urbanisme

Afin de réaliser un projet culturel alternatif de manière pérenne en ville, les acteurs ont besoin de soutien de partenaires publics et/ou privés. Pour ce faire, il est essentiel qu'un groupe porte le projet en tant que force de proposition et non pas de contestation. Les porteurs de projets nécessitent du soutien sous forme financière ou en tant que mise à disposition d'un espace urbain et un travail de médiation doit se faire entre les porteurs de projet et les acteurs concernés par le projet (autorités compétentes, propriétaires fonciers, associations, fondations, population, médias, etc.). Une volonté politique est ensuite essentielle pour pérenniser la place des lieux culturels alternatifs en ville de Genève. La valorisation de la place de la culture en ville passe par l'assurance du soutien financier à la culture, la mise en place d'un cadre légal favorable aux lieux culturels et la création de nouveaux outils permettant l'intégration de la dimension culturelle à l'urbanisme.

Dans quelles mesures les propositions de ces acteurs sont-elles intégrées aux diverses échelles de la gouvernance urbaine à Genève ?¹⁰³

Le travail de sensibilisation réalisé par les défenseurs des lieux culturels genevois et l'histoire particulière de Genève en matière de concertation avec les acteurs alternatifs, a su forger une réelle **volonté politique** de préservation de la place de la culture dans toute sa diversité en ville. Ancienne coordinatrice du Forum du RAAC, chargée d'animer l'atelier « culture et urbanisme », Cléa Redalié traite aujourd'hui de la question des lieux culturels à l'Etat de Genève. Selon elle, le manque d'outils de planification de la culture dans toute sa diversité est une réalité, et les autorités genevoises réfléchissent actuellement à des moyens d'intégrer davantage la dimension culturelle à l'urbanisme.

Dans le cadre de l'atelier « *culture et urbanisme* », le RAAC avait émis la proposition d'établir une plateforme de discussion sur la place de la culture à Genève, en adressant un courrier aux Conseillers d'Etat Charles Beer et Mark Muller. Une « *plateforme de concertation sur les lieux culturels* »¹⁰⁴ s'est alors constituée fin 2009, composée d'une délégation du RAAC, d'une délégation de l'ACG (particulièrement Meyrin et Plan-les-Ouates) ainsi que de

¹⁰³ Cette question fut centrale lors de l'entretien avec Cléa Redalié, dont les points principaux sont exposés dans ce chapitre.

¹⁰⁴ Informations sur la plateforme transmises par Cléa Redalié lors de l'entretien réalisé.

Le cas de la ville de Genève.

représentants de l'Etat de Genève, de la Ville de Genève du Département des constructions et des techniques de l'information (DCTI) et du Département de l'instruction publique (DIP). Le but de la plateforme est de développer une politique des lieux culturels à l'échelle de la région genevoise et d'interroger le rôle de l'Etat en matière culturelle, pour construire une **vision à long terme** des espaces dévolus à la culture genevoise.

Des artistes et acteurs culturels sont parfois invités à participer à la plateforme pour s'exprimer au sujet de leur projet dans le but de construire une réflexion et une planification basée sur le dialogue, la participation et la concertation. Les lieux culturels existants dont l'avenir n'est pas assuré (SIP, Parfumerie, MottAttoM, Kugler, etc.) et les projets en recherche de lieu (Pavillon de la danse, salle pluriculturelle (UECA), etc.) sont traités, en décrivant la problématique actuelle et en réfléchissant sur les perspectives réalisables. Le point est également fait sur l'avancement des projets en cours (Cave 12, ARV, etc.) et sur les nouveaux plans urbains et projets de requalification (PAV, éco-quartier Jonction, Caserne des Vernets, pointe de la Jonction, etc.).

Toutefois, le but de cette plateforme n'est pas que chacun vienne pour y défendre son projet mais de créer le dialogue sur des sujets divers comme la planification culturelle à l'échelle de l'agglomération, les lieux nocturnes à Genève, le développement d'outils nécessaires à la pérennisation des lieux culturels autogérés, etc. Concernant ce dernier point qui représente le centre de ce travail, l'idée est qu'en développant des processus de travail sur certains périmètres précis à Genève, surgiront peu à peu les failles du système de planification actuel, et les outils dont on a besoin pour pérenniser ce type de lieux ressortiront au moment de la pratique du territoire en question. Il semble difficile d'anticiper les conséquences inattendues des décisions que l'on prend dans le cadre de l'aménagement urbain.

La nécessité de créer une politique cohérente et une vision urbaine de la culture est reconnue par les autorités genevoises car les décisions au cas par cas sont trop aléatoires. Toutefois, selon Cléa Redalié, la conception d'un plan culture au même titre qu'un plan paysage, par exemple, ne reçoit pas encore beaucoup d'écho au niveau politique. La question écologique paraît être mieux intégrée que la dimension créative auprès des politiciens et urbanistes. La volonté de développer un atlas culturel transfrontalier est également étudiée par la plateforme. En résumé, les propositions émises par le RAAC dans le cadre de l'atelier « culture et urbanisme » sont traitées aujourd'hui par les autorités genevoises. Une série d'objectifs ont été établis par la « *plateforme de concertation sur les lieux culturels* », mais étant donné le caractère expérimental de cette nouvelle structure, les outils nécessaires à leur réalisation seront évalués tout au long de cette expérience. Il sera

Le cas de la ville de Genève.

possible d'attribuer des mandats pour développer des outils informatiques ou diverses études si besoin est.

Afin d'intégrer la culture à l'urbanisme, des outils doivent être imaginés. La question de la pérennisation des lieux culturels alternatifs fait également l'objet de la réflexion au sujet des outils à inventer en urbanisme pour intégrer la dimension culturelle dans toute sa diversité. Les défenseurs de lieux culturels alternatifs genevois ont émis une série de recommandations à ce sujet et se positionnent aujourd'hui comme des acteurs à part entière de l'aménagement urbain aux différentes échelles de la gouvernance genevoise.

Actuellement, la culture et la création ne bénéficient pas encore d'une quote-part, au même titre que le transport ou le paysage, par exemple. Dans la révision du projet d'agglomération, désormais nommé le "Grand-Genève" la culture sera intégrée à la planification urbaine.

« La version qui sera présentée à la Confédération en juin prochain, inclut un volet de politiques de services dans lequel un chapitre est consacré à une première ébauche de politique culturelle à l'échelle de l'agglo. C'est la première fois que cette intention existe dans le but surtout d'une mise en réseau des grands équipements culturels. »¹⁰⁵

La réalisation d'un atlas des différents équipements culturels est également envisagée à l'échelle de l'agglomération, mais il est difficile de savoir dans quelle mesure les lieux culturels alternatifs seront intégrés aux réflexions. La volonté exprimée à Genève par les défenseurs de la cause culturelle et ses sympathisants est que tout projet d'aménagement devrait affecter une partie du sol à divers espaces culturels, comme c'est le cas pour les espaces verts.

A l'échelle communale, le Plan d'utilisation du sol (PUS) actuel datant de 2008 « *oblige à créer et à maintenir des activités ouvertes au public dans les rez-de-chaussée en bordure de rue* »¹⁰⁶. Un projet de révision du PUS est actuellement en cours d'examen au Conseil d'Etat pour garantir l'intégration d'activités culturelles. La volonté d'assouplir les règles d'aménagement des zones industrielles afin de permettre plus de mixité implique la modification de la loi générale sur les zones de développement industriel (LGZDI). Un projet de loi intitulé loi générale sur les zones de développement industriel ou d'activités mixtes

¹⁰⁵ Renseignements fournis par Xavier de Rivaz, adjoint de direction au Service d'urbanisme de la Ville de Genève.

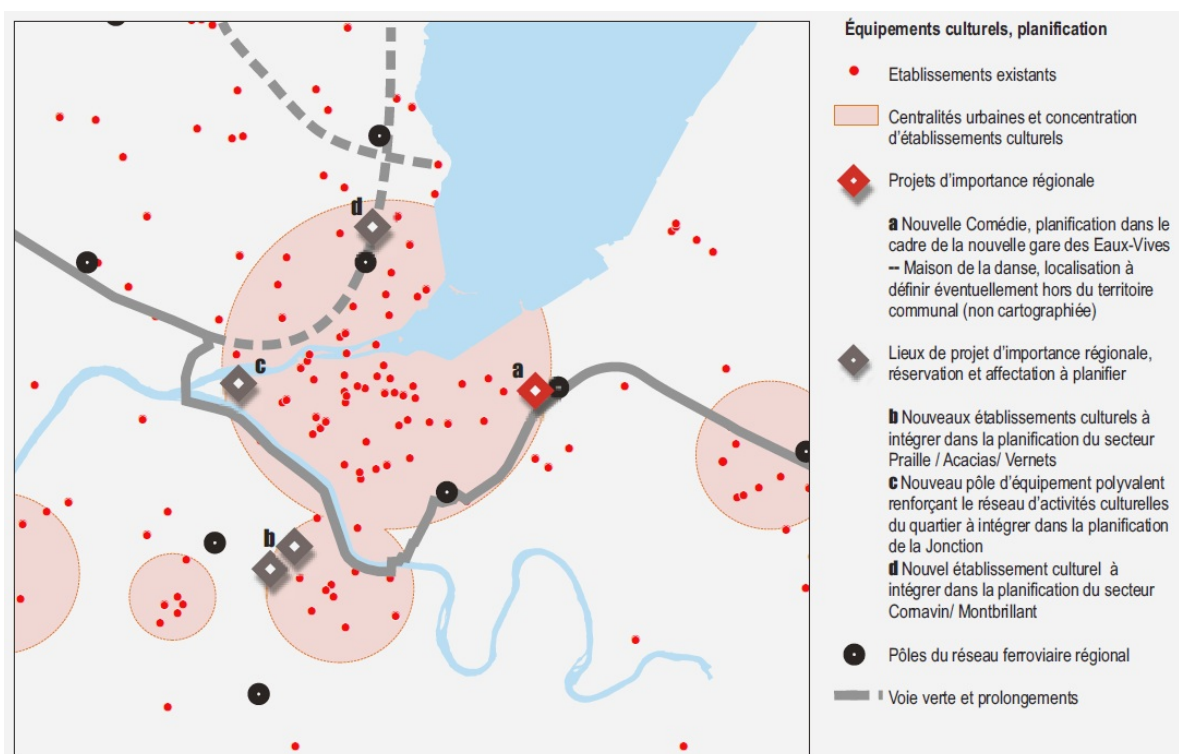
¹⁰⁶ Document disponible en ligne : www.ville-geneve.ch/themes/amenagement-construction-logement/urbanisme-planification/plan-utilisation

Le cas de la ville de Genève.

(LZIAM) a été adoptée récemment par le Grand-Conseil.¹⁰⁷ La réflexion sur l'intégration de la dimension culturelle à l'urbanisme se fait dans le cadre de projets urbains genevois, comme l'écoquartier Jonction ou la Praille - Acacias - Vernets (PAV).

*« Dans le cadre du PAV les communes de Genève, Carouge et Lancy se sont associées (elles le font à vrai dire de plus en plus pour les équipements culturels) pour définir ensemble un programme d'équipement prévoyant une part importante d'équipements culturels majeurs qui sont perçus comme pouvant être des éléments déclencheurs et des locomotives dans un contexte de restructuration urbaine ».*¹⁰⁸

Il est nécessaire de commencer par évaluer les besoins du territoire en matière d'équipements publics, en se basant sur un état des lieux et un diagnostic afin d'affecter certains espaces précis à des équipements particuliers, dans un cadre cohérent et concerté. Le plan directeur communal « Genève 2020 »¹⁰⁹ présente la planification des équipements culturels existants, les projets d'importance régionale et les futurs projets à intégrer dans la planification.



¹⁰⁷ Document disponible en ligne : www.ge.ch/grandconseil/data/texte/PL10861.pdf

¹⁰⁸ Renseignements fournis par Xavier de Rivaz, du Service d'urbanisme de la Ville de Genève.

¹⁰⁹ Document disponible en ligne : www.ville-geneve.ch/fileadmin/public/Departement_2/Publications/plan-directeur-communal-2020-publication-ville-geneve.pdf

Le cas de la ville de Genève.

Figure 25: Localisation des équipements culturels planifiés par le plan directeur communal « Genève 2020 ». (Source : service d'urbanisme de la Ville de Genève)

A l'échelle du quartier, la précision de l'affectation des immeubles dans les plans localisés de quartiers (PLQ) permet de prévoir l'implantation d'activités culturelles dans un lieu précis, comme c'est le cas du futur nouveau théâtre de la Comédie, qui est intégré dans le projet de PLQ de la gare des Eaux-Vives en tant qu'équipement culturel majeur d'échelle régionale.

Le Plan directeur communal de la Ville de Genève¹¹⁰ intègre une réflexion sur « *l'émergence de besoins croissants de surfaces pour une palette très diversifiée d'activités et de services exclus par les conditions économiques du marché immobilier (locaux de quartiers, associatifs, autogérés, artistiques, etc.* ». La question des lieux culturels alternatifs y est alors exposée de la manière suivante :

« L'espace de création artistique autogéré s'est jusqu'ici développé dans les interstices urbains (friches industrielles, espaces en attente d'affectation, squats) permettant de dégager des surfaces très bon marché ou même hors marché. La pression foncière et le durcissement de la politique en matière de squat font disparaître les surfaces jusqu'ici disponibles pour ce terreau créatif. La substance et le rôle social de ces activités de création et de socialisation, longtemps confondues avec le cadre informel de leur exercice, apparaissent pourtant aujourd'hui comme un besoin collectif avéré. Il s'agit maintenant de dégager de nouvelles marges de manœuvre pour y répondre, malgré un territoire densément construit et un marché immobilier exclusif. »

Quelles sont ces marges de manœuvre à dégager pour favoriser *les espaces de création artistique autogérés*, autrement dit, les lieux culturels alternatifs selon la dénomination choisie dans le cadre de ce travail ?

Parmi les propositions recensées, est apparue la nécessité de concevoir des conventions adaptées pour donner une stabilité aux lieux culturels alternatifs. Selon Xavier de Rivaz, du service d'urbanisme de la Ville de Genève, l'attribution d'espaces urbains à la culture n'est pas si simple à cause d'un manque de lieux peu chers disponibles.

« La ville le fait lorsqu'elle dispose de locaux mais ceux-ci sont très rares à Genève. La grande difficulté réside dans le montant de loyer acceptable. Nous

¹¹⁰ www.ville-geneve.ch/fileadmin/public/Departement_2/Autres_fichiers/Plan-directeur-communal-document-complet-2009-ville-Geneve.pdf

Le cas de la ville de Genève.

sommes dans une situation complètement différente de Nantes, par exemple; où de très nombreux locaux industriels désaffectés sont disponibles. »

« Il n'y en a pas tant que cela à Genève où les locaux non utilisés sont rarissimes, où d'autre part les squats sont en très nette régression. Lorsqu'il s'est agi, par exemple, de reloger le MAD (Moulin à danse) on est allé rechercher jusqu'à d'anciens réservoirs d'eau (qui par leur nature sont souterrains, inaccessibles, humides, donc insalubres). Les solutions sur fonds privés sont quasi impossibles compte tenu des prix pratiqués. Donc pour le MAD, la ville a accepté de sacrifier provisoirement des locaux artisanaux, au détriment d'autres utilisateurs tout aussi légitimes que les acteurs culturels ».

La question de justice urbaine et de la légitimité des acteurs à disposer d'un espace en ville devient vite problématique, comme par exemple, la proposition d'établir un plan d'affectation du territoire basé sur des économies à rendement divers pour permettre la pérennisation de lieux culturels, comme dans le cas de Kugler.

« Ceci est difficile à faire dans un plan d'affectation (c'est à dire opposable aux tiers), parce que cela introduirait une inégalité de traitement entre les citoyens (ce terrain ci vaut cher parce qu'il est destiné au commerce, par exemple et celui-là ne vaut rien parce qu'on le destine à un lieu culturel. En droit suisse, je doute qu'on puisse l'adopter. La ville, en revanche, a inscrit cet objectif dans son plan directeur communal et dans son Plan d'utilisation du sol (PUS). On revient cependant toujours au même constat : la pérennisation de lieux bon marché nécessite une intervention forte de l'action publique : acquisitions foncières dans une large mesure ou contrôle des prix comme cela est le cas en zone de développement. »

La **maîtrise du foncier** par les collectivités publiques est donc la clé pour pouvoir attribuer des lieux à des projets culturels alternatifs. De nos jours, l'attribution d'espace urbains genevois se fait plutôt par opportunisme car dès qu'un nouvel espace à investir se dessine, les urbanistes croulent sous une série de demandes de différents acteurs pour y développer des équipements publics (crèches, sport, culture, etc.). Par exemple, les secteurs en vue de revalorisation sont très prisés par les porteurs de projets culturels, comme le périmètre PAV avec l'élaboration du projet kaZern de l'ARV, qui permet d'exemplifier l'intégration de la culture dans les projets urbains concrets. Certains lieux culturels alternatifs précis comme la Gravière, les ateliers de la SIP ou le MottAttoM sont entrés dans un processus de concertation avec les autorités afin d'être pérennisés.

Le cas de la ville de Genève.

Toutefois, il se pose la question de l'intérêt d'investir de l'énergie, du temps et de l'argent dans les projets culturels alternatifs peu rentables et parfois éphémères dans le temps (quelques années). Selon Cléa Redalié, il est important de souligner que le temps de l'artiste ou de l'acteur culturel n'est pas le même que celui de l'urbanisme, pour qui « *cinq ans ce n'est rien* » ! En cinq ans, de nombreux projets culturels peuvent être réalisés et il est donc nécessaire de tenir compte des différentes temporalités : artistiques et urbanistiques, mais aussi économiques et sociales (L'extrait : 2001). Aujourd'hui, affirme Cléa Redalié, quand un lieu est attribué à un projet culturel alternatif, cela se fait sur 20 ans environ, comme pour le projet de la Cave 12 ou du Galpon.

4.1. Le caractère éphémère des lieux culturels alternatifs

Les lieux alternatifs sont-ils par essence éphémères ?

La notion d'éphémère interroge la conception du temps selon divers points de vue. Les artistes et acteurs culturels alternatifs ne travaillent pas dans la même temporalité que les architectes, les urbanistes, ou encore les politiques. Tandis que les projets urbains s'élaborent sur de longues durées (des dizaines d'années), le projet culturel peut prendre place sur le court terme (quelques mois) ou le moyen terme (quelques années). L'occupation de friches urbaines ou de squats pour développer des projets culturels alternatifs peut alors être perçue comme une itinérance du point de vue de l'urbaniste, quand il s'agit d'un réel investissement et une appropriation pour les artistes et acteurs culturels. Ces espaces de liberté dans la ville permettent de développer de multiples projets culturels et artistiques dans des cadres souples. Les espaces culturels alternatifs « *travaillent à revisiter sans cesse la nature de chaque temporalité : temporalité artistique, temporalité économique, temporalité de la transformation sociale* ». Ils réinterrogent tous les temps : « *celui de la formation, celui de la recherche, celui de la construction, celui de l'exposition, celui de la représentation, celui de l'exploitation* » (L'extrait : 2001).

Le caractère éphémère des lieux culturels alternatifs dépend également de l'échelle temporelle définie pour observer le phénomène. La crise des espaces pour la culture à Genève fait référence à la brusque fermeture dans les années 2000 de nombreux lieux culturels alternatifs emblématiques issus du mouvement squat. Dans ce laps de temps, la place de la culture alternative en ville semblait menacée et la vie culturelle genevoise fortement réduite. Mais, est-ce que « *la culture alternative ne peut-elle que renaître dans les caves de squats ?* » (Sanchez, 2009 : 102). Selon Sandro Rossetti, attribuer la naissance des lieux culturels alternatifs genevois à l'investissement de l'espace urbain dans le cadre illégal et éphémère du mouvement squat est une erreur. Il est important de replacer la

Le cas de la ville de Genève.

naissance de la vie culturelle alternative genevoise dans son contexte.¹¹¹ Dès les années 70, des lieux comme l'AMR ou le Théâtre du Loup, se sont développés dans un cadre négocié et ont pu être pérennisés à Genève grâce à des subventions, sans toutefois perdre leur caractère expérimental et alternatif. D'autres lieux culturels alternatifs ont vu le jour plus tard avec le soutien des collectivités publiques genevoises, comme l'Usine dans les années 1980 ou la Gravière dernièrement. Des portions du territoire genevois pourraient encore être investies par des projets culturels alternatifs à l'avenir.

La plupart des disciplines culturelles ont besoin d'un lieu pour travailler, créer et répéter avant de pouvoir se produire. Garantir la place de lieux culturels en ville n'est pas évident car l'espace est difficile à trouver et vite cher. Il n'existe pas de lieux gratuits et le squat n'est plus toléré aujourd'hui par les autorités genevoises. Par exemple, parmi les 78 compagnies de théâtre et de danse existantes à Genève, toutes n'ont pas de lieux. Selon Sandro Rossetti, il faut commencer, dans un premier temps, par renforcer les lieux culturels alternatifs déjà présents à Genève, car créer des nouveaux lieux nécessite l'existence d'une association formée qui investit le lieu et se l'approprie pour satisfaire ses besoins. Sans un noyau fort portant le projet culturel alternatif, le lieu ne pourra pas être pérennisé. Une fois qu'un lieu culturel alternatif est créé, le renouvellement des personnes faisant vivre ce lieu permet de le pérenniser tout en gardant son caractère alternatif, son « *ambiance* » et le « *même esprit* ». La cohésion associative est la force de la pérennisation, qui permet de maintenir un projet même sans lieu, comme le montre l'exemple de la Cave 12 à Genève. Sans cette force, « *le lieu meurt* » et la disparition des lieux culturels alternatifs genevois fragilise ces projets en situation précaire à la base car, sans emplacement, « *le travail n'avance pas* » et les projets culturels alternatifs ne peuvent se développer.

La pérennisation des lieux culturels alternatifs est essentielle selon Sandro Rossetti car la culture est composée du patrimoine et de la création. La création, l'expérimentation et la recherche sont supportées par ces lieux de liberté culturelle. En plus, ces lieux sont aussi des espaces de diffusion, de rencontre et de fête bon marché qui permettent à toute une partie de la population d'apprécier la vie culturelle et nocturne genevoise. Il est nécessaire de garantir la place de la culture pour que Genève soit une « *ville vivante* ». « *Genève semble s'ennuyer aujourd'hui* » en comparaison à l'époque vivante des squats. La présence

¹¹¹ Sandro Rossetti m'a fourni un document de trois pages A3 rédigé à la main représentant l'évolution du mouvement culturel alternatif genevois entre 1970 et 1980 de manière chronologique. Je n'ai pas été en mesure de joindre ce document aux annexes car il était impossible de le numériser, tout en maintenant une bonne lisibilité au vu de la dimension de ce document.

Le cas de la ville de Genève.

de lieux culturels alternatifs est déterminante pour la jeunesse genevoise. Il ne s'agit pas de créer une ville festive qui multiplie les soirées d'étudiants mais de soutenir des « *projets culturels émergents* » car « *la culture a une place déterminante dans la construction de chaque être humain* » et dans « *le développement de l'autonomie de penser* ». Avec les prix qui ne cessent de grimper à Genève, Sandro Rossetti exprime son inquiétude pour les futures générations, le risque étant que les gens (et les jeunes) s'en aillent chercher des territoires et des lieux de sortie plus accessibles et attractifs. Sandro Rossetti rappelle alors rappelle que l'éditorialiste Pierre Viansson-Ponté écrit dans *Le Monde* que « *La France s'ennuie* »¹¹² juste à l'aube de mai 68. Il est impossible de savoir de quoi l'avenir sera fait, ce qui anime la jeunesse et les changements qui seront apportés par la génération actuelle.

¹¹² *Le Monde* du 15 mars 1968 :

www.lemonde.fr/le-monde-2/article/2008/04/30/quand-la-france-s-ennuie_1036662_1004868.html

Chapitre 5 CONCLUSION : PÉRENNISER LES LIEUX CULTURELS ALTERNATIFS

Les acteurs culturels alternatifs s'approprient des lieux laissés en suspens par le renouvellement urbain, hors des pressions immobilières et des logiques du marché spéculatif. Ces friches urbaines et ces squats représentent des espaces de liberté modulables pour accueillir toutes sortes de projets et d'activités socioculturelles alternatives sur les fondements instables d'une ville provisoire et transitoire. La culture alternative renaîtra-t-elle à l'avenir dans les friches urbaines et dans les caves de squats ? (Sanchez, 2009 : 102) Jusqu'alors, les lieux culturels alternatifs ont survécu à « *cette ville précaire* » en constante transformation grâce au nomadisme de leur implantation (Roy, 2004 : 126). A présent, la répression contre le mouvement squats et le manque de locaux vides à s'approprier semblent freiner les actions d'occupations illégales et éphémères de l'espace urbain.

A Genève, certains lieux culturels alternatifs ont été pérennisés tandis que d'autres ont été rasés de la carte, laissant une cicatrice dans le tissu urbain en souvenir de l'appropriation éphémère de fragments de la ville par ses usagers. La disparition soudaine de squats d'activités, comme le squat Rhino ou Artamis, les acteurs culturels alternatifs exigent la conservation des lieux investis ou la mise à disposition « *d'un nouvel emplacement ailleurs dans la ville* » (Roy, 2004 : 126). Que sont les lieux culturels alternatifs et pourquoi vouloir les pérenniser ? Il est essentiel de rappeler à ce stade les caractéristiques essentielles du lieu culturel alternatif, qui sont les suivantes :

- **L'organisation interne** (autogestion, autonomie, pluridisciplinarité, participation, etc.)
- **Le contenu** (offre culturelle, programmation, créativité, expérimentation, recherche, subversion, contestation, liberté d'expression, politique, etc.)
- **L'accessibilité** (localisation au centre, ouverture pour tous, style vestimentaire libre, promotion de la gratuité, etc.)
- **L'ambiance** (diversité, liberté, fête, convivialité, originalité, aspects visuels : décoration, mobilier, graffitis, affiches, lumières, etc.)

L'argumentation en faveur de la pérennisation des lieux culturels alternatifs repose sur l'idée que l'existence de lieux de sortie diversifiés, pas chers, sans contraintes vestimentaires et facilement accessibles, etc. est nécessaire en ville de Genève. Ces lieux promeuvent la diversité sociale et culturelle, gage d'une ville plurielle. Des nos jours, la confrontation entre

Le cas de la ville de Genève.

les autorités et les acteurs alternatifs a laissé place à la négociation. D'un côté, les politiques publiques urbaines genevoises attribuent aux lieux culturels alternatifs le caractère de « *besoin collectif avéré* »¹¹³ en termes de créativité, de culture et de socialisation. De l'autre, les acteurs culturels se positionnent en tant que force de proposition plutôt que de contestation en adoptant une attitude proactive, qui confère d'avantage de recevabilité à leurs revendications dans le débat public. Les acteurs culturels alternatifs sont à la recherche de reconnaissance de la part des collectivités publiques et de soutien du secteur public afin de trouver un lieu pour développer leurs activités. Toutefois, bien que certains porteurs de projets culturels alternatifs soient reconnus en tant qu'interlocuteurs légitimes de la réflexion sur la ville de demain, d'autres en sont exclus.

Les lieux culturels alternatifs entrent en confrontation avec la monétarisation de la ville, ce qui peut compliquer leur pérennisation. De plus, la plupart de ces lieux ne répondent pas aux normes de sécurité et certains d'entre eux produisent des nuisances pour le voisinage, particulièrement en termes de bruit causé par les activités nocturnes proposées. L'intégration de la culture à l'urbanisme soulève la question du manque d'outils et de moyens financiers. La pression foncière exercée sur le territoire genevois complexifie l'attribution d'espaces urbains à cause de la rareté des lieux inutilisés à disposition des collectivités publiques genevoises et des prix pratiqués par les propriétaires privés. Une forte intervention de l'action publique et la maîtrise du foncier restent donc les éléments essentiels permettant d'attribuer des espaces bon marché à des projets culturels alternatifs.

Face au caractère insaisissable et inattendu de l'appropriation de l'espace par les acteurs culturels alternatifs, comment le cadre formaté de la planification urbaine peut-il procéder à une pérennisation des lieux culturels alternatifs ? Il est important de comprendre la pérennisation des lieux culturels alternatifs, comme une volonté de laisser une place de manière pérenne à ces lieux dans la ville. Il ne s'agit pas de planifier ces lieux pour les figer dans l'espace et dans le temps mais d'intégrer ces espaces à l'aménagement urbain sans tenter de les maîtriser. Comment garantir le maintien du caractère alternatif des lieux culturels pérennisés dans un cadre négocié ?

¹¹³ Citations venant du Plan directeur communal de la Ville de Genève :

www.ville-geneve.ch/fileadmin/public/Departement_2/Autres_fichiers/Plan-directeur-communal-document-complet-2009-ville-Geneve.pdf

5.1. Des pistes et des outils pour pérenniser les lieux culturels alternatifs

La réflexion sur les outils nécessaires pour favoriser l'intégration de la culture à l'urbanisme est en cours aux différents niveaux de gouvernance à Genève. Cette volonté politique s'exprime actuellement à travers les projets de modifications de lois, ainsi que par la planification d'activités culturelles à l'échelle du quartier, de la ville et de l'agglomération. Le partenariat avec le secteur privé facilite la réalisation de lieux culturels alternatifs. Les politiques publiques urbaines explorent des pistes pour pérenniser les lieux culturels alternatifs tout en tenant compte des multiples enjeux sous-tendus par cette problématique. Par exemple, le soutien financier de la FPLCE valorise les projets culturels émergents et créatifs, tandis que la création d'une EPC permettrait d'appuyer les acteurs culturels administrativement. Ce projet de mise en réseau des acteurs culturels serait un moyen de mobiliser une série de ressources au-delà du cadre local pour le développement d'activités artistiques et culturelles, dans une logique d'échange, de médiation et de solidarité.

Ci-dessous sont présentés les problèmes rencontrés dans la création d'un lieu culturel alternatif ainsi que quelques éléments essentiels permettant d'atténuer ces complications.

1. **La recherche de soutien** : la recherche du financement et la satisfaction d'aspects techniques, matériels, logistiques, administratifs et humains pour développer des projets culturels (Raffin, 2008 : 104-105);
 - La **volonté politique** est la base pour concevoir une politique culturelle de qualité face à tous les enjeux et les pressions que subit la ville.
 - La **loi sur la culture** doit intégrer la question des lieux pour la culture. Les lieux culturels alternatifs souffrent d'une précarité juridique et d'un manque de reconnaissance dans le cadre légal.
 - Le **soutien financier à la culture** dans toute sa diversité doit être assuré, même si la rentabilité financière des projets n'est pas assurée.
2. **La nécessité d'un espace** : le besoin de la mise à disposition d'un espace vaste, adapté et abordable pour pérenniser le projet en un lieu. Notons que la temporalité varie selon les projets entre court, moyen et long terme.
 - Une **vision à long terme** de la place de la culture (institutionnelle et alternative) dans la ville doit être développée par les collectivités, incorporée dans la planification urbaine et les procédures d'aménagement à différentes échelles (du local à l'agglomération).

Le cas de la ville de Genève.

- La **maîtrise du foncier** en ville par les collectivités publiques permet de mettre à disposition des espaces hors des logiques marchandes et des prix inaccessibles pratiqués. Il ne s'agit pas de créer du zonage culturel mais de pérenniser l'existence de lieux culturels alternatifs en ville pour garantir la mixité et l'accessibilité.
- Des outils doivent être encore mis en place pour **intégrer la culture à l'urbanisme** et favoriser la pérennisation des lieux culturels alternatifs, comme, par exemple, la réalisation d'un atlas des équipements culturels, la conception des conventions adaptées pour donner une stabilité aux lieux culturels alternatifs, l'assouplissement des règles d'aménagement des zones industrielles, la modification du PUS pour favoriser l'affectation des rez-de-chaussée à des activités culturelles ou encore l'occupation provisoire de lieux inutilisés pour développer des activités culturelles et artistiques alternatives. L'intégration de la culture (institutionnelle et alternative) aux futurs projets urbains, comme le PAV ou l'écoquartier de la Jonction, est également envisagée.

3. Le maintien du caractère alternatif : le risque d'institutionnalisation du lieu culturel alternatif pérennisé.

- La subvention non monétaire ou de fonctionnement des lieux culturels alternatifs ne doit en aucun cas aller à l'encontre de son **autonomie**, son **autogestion** et son **indépendance** dans la programmation.
- Il incombe ensuite aux **artistes et acteurs culturels** de garantir l'organisation, l'ambiance et l'offre alternative du lieu sur la durée. Le noyau fort portant le projet doit assurer la création d'une dynamique interne permettant le renouvellement des acteurs faisant vivre le lieu culturel alternatif.

5.1.1. Les tensions issues de la pérennisation des lieux culturels alternatifs

Au début de ma recherche, la pérennisation des lieux culturels alternatifs était perçue comme une manière de garantir l'existence de modes de vie alternatifs, où chacun trouve sa place dans la diversité. Le but étant de lutter contre l'homogénéisation de la ville et la gentrification des quartiers centraux en valorisant la mixité fonctionnelle et sociale. En ce sens, le plan directeur communal de la Ville de Genève défend l'implantation pérenne d'activités diversifiées dans le tissu urbain en planifiant « *les besoins émergents en locaux*

Le cas de la ville de Genève.

associatifs, culturels, sportifs ou artisanaux ». Pourquoi serait-il plus légitime d'affecter un espace urbain bon marché à des activités culturelles plutôt qu'à d'autres types d'utilisation ? Différencier le traitement des citoyens en matière d'attribution de l'espace urbain risque de créer des inégalités d'accès à la ville. La pérennisation de lieux culturels alternatifs se trouve alors en tension avec la notion de ville juste et plurielle.

Le détour théorique sur la notion de culture alternative réalisé dans la problématique a permis de nourrir et d'éclairer les propos des acteurs culturels alternatifs, imprégnés d'une relative nostalgie de l'époque des squats. Ces acteurs revendiquent aujourd'hui leur droit à un espace adapté et bon marché, qui remplit les fonctions de vie, de résidence, de création, de représentation et de diffusion, pour développer des activités culturelles originales et expérimentales, dans un cadre autonome, indépendant et autogéré. Cependant, les fonctions du lieu ont été décomposées lors de la fermeture des squats d'activités. Tous les aspects composants les squats d'activités ne se retrouvent pas dans les nouveaux lieux culturels alternatifs, qui ne sont plus, à la fois, des lieux de travail et de résidence. Par exemple, lors de la fermeture d'Artamis la question du relogement des artistes a été problématique. Pourquoi favoriser la mise à disposition d'un lieu de résidence aux acteurs culturels plutôt qu'à d'autres personnes dans le besoin ? Comment attribuer des locaux modulables et économiques à des activités peu lucratives en maintenant l'ambiance des ateliers et des espaces travail favorables à la création artistique et culturelle ? Où implanter les activités culturelles nocturnes afin de minimiser les nuisances vécues par le voisinage ?

5.2. Limites et recommandations

La difficulté de répondre à la question « comment pérenniser les lieux culturels alternatifs à Genève ? » se trouve dans la focalisation urbanistique de ce travail de mémoire. En effet, l'investigation s'est axée sur la recherche de pistes de réflexion en urbanisme pour développer des outils de pérennisation des lieux culturels alternatifs. Au cours de la recherche, j'ai réalisé que mon postulat assumant la nécessité de pérenniser ces lieux se base sur une pensée idéologique plus large, engagée par les mouvements contestataires et alternatifs depuis des dizaines d'années. En réaménageant le territoire, les autorités genevoises entrent en tension avec les discours des acteurs culturels alternatifs, défendant leur conception de la « bonne » ville de demain : une ville culturelle, une ville créative, une ville plurielle, une ville conviviale, une ville juste, une ville durable, etc. La difficulté de l'aménagement du territoire se situe précisément dans son incapacité à accueillir « *l'ensemble des biens qui peuvent compter pour les citoyens* » puisque les politiques publiques urbaines dessinent « *leur propre horizon tyrannique* » lors de la composition d'un

Le cas de la ville de Genève.

ordre urbain (Pattaroni, 2007 : 309-310). Il serait dès lors intéressant de réaliser une investigation plus poussée sur l'évolution de l'idéologie dominante dans les politiques publiques urbaines et des tensions résultantes de la nature de la ville contemporaine.

La recherche de pistes pour pérenniser les lieux culturels alternatifs s'intègre dans une réflexion plus large sur l'action publique urbaine et la nécessité de concilier la culture à l'urbanisme dans la pensée spatiale. La culture, reconnectée à sa fonction sociale, sa capacité d'appropriation de l'espace et son rôle dans la production d'urbanité, questionne la capacité de la ville à accueillir des temporalités différenciées selon les usagers. Le temps de l'artiste remet en question la temporalité de la planification urbaine. La nécessité de créer des cadres plus souples et adaptés à la réalité des acteurs culturels obligent les politiques publiques urbaines à innover en matière de procédures et d'outils pour pérenniser les lieux alternatifs. Malheureusement, bien souvent, pour citer Yves Challas lors d'une conférence donnée dans un séminaire : « *en urbanisme, les solutions d'aujourd'hui sont les problèmes de demain* ». Dès lors, il est fondamental en aménagement urbain de penser la complexité et de travailler avec. D'où l'importance d'effectuer un pilotage par les conséquences, laissant ouvertes des possibilités de rétroaction à tout moment du projet urbain. De plus, la mise en place d'un processus participatif incluant les acteurs concernés en amont du projet est inévitable afin d'être en cohérence avec les besoins et les attentes des usagers de la ville.

Une série de lieux culturels alternatifs sont aujourd'hui en cours de pérennisation avec le soutien financier, administratif et technique de collectivités publiques, d'associations, de fondations et d'acteurs privés. Peuvent être cités par exemple, la Cave 12, MottAttoM, la Fonderie Kugler, la Gravière, etc. Dans quelle mesure le caractère alternatif de ces lieux sera-t-il maintenu ? Même si des lieux alternatifs sont récupérés par le « système » en s'institutionnalisant avec le temps, il existera toujours de nouveaux lieux alternatifs qui émergeront hors du cadre négocié et planifié de la ville contemporaine : « *le off du off* », selon Elsa Vivant (2009). Il serait intéressant de faire le point sur la situation genevoise dans quelques années pour évaluer les conséquences des outils en cours d'élaboration actuellement. La présence pérenne de lieux culturels alternatifs à Genève sera-t-elle assurée avec succès ? Notons qu'il n'est pas aisé d'évaluer la créativité d'un territoire, la vivacité de son offre culturelle ou le caractère alternatif des lieux culturels existant. La ville de Genève devra alors réfléchir à la conception d'outils afin d'évaluer la portée des politiques publiques urbaines entreprises pour intégrer davantage la culture à l'urbanisme.

BIBLIOGRAPHIE

ADELL Ramón y MARTÍNEZ Miguel (dir.), 2004, *¿Dónde están las llaves? Prácticas y contextos sociales del movimiento okupa*, Madrid : La Catarata.

ÁLAMO Ignacio, 2003, *Días de alegría y rabia: etnografía en un Centro Kontracultural okupa*, Tesis de Antropología con mención en Antropología Social, Santiago: Universidad de Chile.

AGUILERA Thomas, 2010, *Gouverner l'illégal : les politiques urbaines face aux squats à Paris*. Paris, Sciences Po, Master Stratégies Territoriales et Urbaines.

AMBROSINO Charles et ANDRES Lauren, 2008, « Fiches en veille : du temps de veille aux politiques de l'espace », in *Espaces et société*, n° 3, pp 37-51.

ANDRES Lauren, 2008, *La ville mutable. Mutabilité et référentiels urbains : les cas de Bouchayer-Viallet, de la Belle de Mai et du Flon*, Grenoble : Thèse de doctorat en Urbanisme et Aménagement Université Pierre-Mendes-France.

ANDRES Lauren, 2006, « Temps de veille de la friche urbaine et diversité des processus d'appropriation : la Belle de Mai (Marseille) et le Flon (Lausanne) », in *Géocarrefour*, vol. 81, pp.159-166.

BOLTANSKI Luc et CHIAPELLO Ève, 1999, *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris : Gallimard.

BONARD Yves et MATTHEY Laurent, 2009, « La richesse des territoires : districts industriels, économie culturelle et clusterisation des pratiques artistiques : manifeste pour un urbanisme sensible aux acteurs producteurs d'un esprit des lieux. » In Mager C. (eds.), *Développement territorial : jeux d'échelles et enjeux méthodologiques*, Lausanne : Observatoire universitaire de la ville et du développement durable, pp. 25-34.

BOUILLON Florence, 2010, « Le squatteur, le policier, le juge et le préfet : procédures en actes et classements ad hoc », in *Déviance et Société*, vol. 34, n°2, pp. 175-188.

BOUILLON Florence, 2011, *Le squat : problème social ou lieu d'émancipation ?*, Paris : Editions Rue d'Ulm/Presses de l'École normale supérieure.

BRETON André, 1924, *Manifeste du surréalisme*. En ligne : [wikilivres.info/wiki/Manifeste du surréalisme](http://wikilivres.info/wiki/Manifeste_du_surréalisme)

Le cas de la ville de Genève.

CHAUDOIR Philippe, 2002, « L'émergence comme paradigme du renouvellement des politiques culturelles publiques. Le cas des Arts de la Rue » in *L'Observatoire*, n°22.

DEBORD Guy, 1967 (1992). *La société du spectacle*, Paris : Gallimard. En ligne : classiques.uqac.ca/contemporains/debord_guy/societe_du_spectacle/societe_du_spectacle.pdf

DUNCOMBE Stephen, 2002, « Chercher l'alternative », in *Passages*, n°33, pp. 5-9.

DOMÍNGUEZ Mario, MARTÍNEZ Miguel y LORENZI Elisabeth, 2010, *Okupaciones en movimiento. Derivas, estrategias, prácticas*. Madrid: Tierra de Nadie.

FLORIDA Richard, 2004, *The rise of the creative class: and how it's transforming work, leisure, community and everyday Life*, New York : Basic Books.

GARCÍA Roberto G., « La ocupación y las políticas publicas : négociación, legalización y gestión local del conflicto urbano », in ADELL Ramón et MARTÍNEZ Miguel (dir.), *¿Dónde están las llaves ? El movimiento okupa: prácticas y contextos sociales*, Madrid : La Catarata, 2004, pp. 151-178.

GRÉSILLON Boris, 2008, « Ville et création artistique. Pour une autre approche de la géographie culturelle », *Annales de Géographie*, n° 660-661, pp. 179-198.

HAMNETT Chris, 1997, « Les aveugles et l'éléphant : l'explication de la gentrification », in *Strates*. En ligne : strates.revues.org/611

HEATH Joseph et POTTER Andrew, 2005, *Révolte consommée. Le mythe de la contre-culture*. Paris : naïve.

JEANGIRARD Romain, 2011, *La friche artistique de Reims ou un laboratoire culturel au service du développement territorial*. Reims: Université de Reims Champagne-Ardenne.

KEARNS Kevin C., 1979, « Squatting in London », in *Annals of the Association of American Geographers*, vol. 69, n° 4, pp. 589-598.

LARROUTOUROU Emmanuel, 2005, *Les « Nouveaux Territoires de l'Art » : nouvelles frontières culturelles ? (Une approche sous l'angle des squats artistiques)*, Pau : Mémoire de Master en Lettres, Langues et Sciences Humaines de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour.

LEFEBVRE Henri, 1968, *Le Droit à la ville*, Paris: Anthropos (2^e ed.) Paris: Editions du Seuil, Collection Points.

Le cas de la ville de Genève.

LEFEBVRE Henri, 1974, *La production de l'espace*, Paris : Anthropos.

LEXTRAIT Fabrice, 2001, « Projets, aventures, friches, squats, fabriques : de nouveaux espaces publics en construction », in *Mouvements*, n°17, pp. 65-69.

MATTHEY Laurent, 2005, « Le Squatteur, le Gentrifieur et le Promoteur. Une leçon de la géographie », in *Articulo - Journal of Urban Research*.

En ligne : <http://articulo.revues.org/746>

MATTHEY Laurent, 2011, « Urbanisme fictionnel: l'action urbaine à l'heure de la société du spectacle », in *Métropolitiques*, pp. 1- 4.

En ligne : www.metropolitiques.eu/Urbanisme-fictionnel-l-action.html

MOUREAU Nathalie, 2001, « Quand les artistes s'exposent », in *Mouvements*, vol.4, n°17, pp. 73-77.

OLGUÍN HEVIA Raúl (2007) « Ciudades y tribus urbanas: el caso de Santiago de Chile (1980-2006) », in *Diseño Urbano y Paisaje (DU&P)*, Vol. 4, n°10. Santiago de Chile.

OSLENDER Ulrich, 2010, « La búsqueda de un contra-espacio: ¿hacia territorialidades alternativas o cooptación por el poder dominante ? », *Geopolítica(s)*, vol. 1, n° 1, pp. 95-114.

PATTARONI Luca, 2007, « La ville plurielle. Quand les squatteurs ébranlent l'ordre urbain » in BASSAND Michel, KAUFMANN Vincent et JOYE Dominique, *Enjeux de la sociologie urbaine*, Lausanne : Presse Polytechniques et Universitaires Romandes, pp 283-314.

PATTARONI Luca et MARCO Daniel, 2011, « Le nouvel esprit de la ville » Les luttes urbaines sont-elles recyclables dans le « développement urbain durable » ?, in *Mouvements*, p. 43-56.

PATTARONI Luca et TOGNI Lisa, 2009, « Logement, autonomie et justice », in PATTARONI Luca, KAUFMANN Vincent et RABINOVICH Adriana, *Habitat en devenir : enjeux territoriaux, sociaux et politiques du logement en Suisse*, Lausanne : Presse Polytechniques et Universitaires Romandes.

PÉCHU Cécile, 2010, *Les squats*, Paris : Presses de Sciences Po.

POIRRIER, Philippe, 2006 « Démocratie et culture. L'évolution du référentiel des politiques culturelles en France, 1959-2004 » dans BLETON-RUGET Annie et SYLVESTRE Jean-Pierre (Dir.), *La démocratie, patrimoine et projet*, Dijon : Eud, p. 105-129.

PROUDHON Pierre-Joseph, 1840, *Qu'est-ce que la propriété ? ou recherches sur le principe du droit et du gouvernement. Premier mémoire*. En ligne:

Le cas de la ville de Genève.

classiques.uqac.ca/classiques/Proudhon/PJ_proudhon_textes_choisis/3_la_propriete/proudhon_la_propriete.pdf

PRUIJT Hans, 2003, « Is the institutionalization of urban movements inevitable ? A comparison of the opportunities for sustained squatting in New York City and Amsterdam », in *International Journal of Urban and Regional Research*, vol. 27, n°1, pp. 133-157.

PRUIJT Hans, 2004, « Squatting in Europe », in MARTÍNEZ LOPEZ Miguel y ADELL Ramón (dir.) *¿Dónde están las llaves ? El movimiento okupa: prácticas y contexto sociales*, Madrid: La Catarata, pp. 35-60.

RAFFIN Fabrice, 2005, *Aux temps des hybrides : les dynamiseurs de culture. Une approche des échanges et des frontières entre les mondes de la "culture alternative" et les mondes de l'art contemporain en France et en Suisse*, France : Rapport au Ministère de la Culture, dans le cadre du programme Cultures, villes et dynamiques sociales.

RAFFIN Fabrice, 2002, *Les ritournelles de la culture. De la critique sociale à la participation citoyenne. Entre mobilités et ancrages urbains (Une approche sociologique de trois initiatives culturelles privées en friches industrielles à Poitiers, Genève et Berlin)*, Perpignan : Thèse de doctorat de Sociologie de l'Université de Perpignan.

RAFFIN Fabrice, 2008, « Territorialisation des projets culturels en Île-de-France. Propositions pour un modèle d'analyse complexe », in *Les cahiers de l'IAURIF*, n°148.

RASSEMBLEMENT DES ARTISTES ET ACTEURS CULTURELS (RAAC), 2009, *Art, culture et création : Propositions en faveur d'une politique culturelle à Genève*, Genève : Editions Labor et Fides.

ROY Élise, 2004, « La mise en culture des friches urbaines. Territoires en transition à Nantes », in *Annales de la recherche urbaine*, n° 97, pp. 121-126.

RUEGG François (dir.), 2004, « La fabrique des cultures : Genève 1968–2000 », in *Equinoxe (Revue romande des sciences humaines)*, n°24, Genève : Georg Editeur.

SANCHEZ Maria-Isabel, 2009, *La contre-culture punk dans le mouvement alternatif genevois dans les années 1970 et 1980*, Genève : Maîtrise Université de Genève.

SCHIFFRIN Federico, 2009, *Intégration de l'activité culturelle alternative off dans des projets de régénération durable de friches urbaines. Le cas d'Artamis à Genève*, Lausanne : Mémoire de master en géographie de l'Université de Lausanne.

Le cas de la ville de Genève.

SCHOENI Dominique, 2004, « Aperçu historique des quartiers : Grottes », annexe 4 du rapport sur les « outils pour l'action socio-sanitaire aux Grottes » produit pour la Ville de Genève. En ligne : www.ville-ge.ch/dpt5/documents/uploaded/doc40d823b6cd9da.pdf

SHAW Kate, 2005, « The place of alternative culture and the politics of its protection in Berlin, Amsterdam and Melbourne », in *Planing Theory & Practice*, vol. 6, n°2, 149-169.

SHEARMUR Richard, 2005, « L'aristocratie mobile du savoir: quelques réflexions sur les thèses de Richard Florida », in *Congrès annuel de l'Association d'économie politique*, Montréal. En ligne : www.inrs-ucs.uquebec.ca/pdf/inedit2005_09.pdf

SCHUMPETER Joseph Aloïs, 1976, *Capitalism, Socialism, and Democracy*, London : Allen and Unwin. En ligne : classiques.uqac.ca/classiques/Schumpeter_joseph/capitalisme_socialisme_demo/capitalisme.html

SCOTT Allen J. et LERICHE Frédéric, 2005, « Les ressorts géographiques de l'économie culturelle : du local au mondial », in *L'Espace géographique*, tome 34, pp. 207-222.

SIMAY Philippe, 2008, « Une autre ville pour une autre vie. Henri Lefebvre et les situationnistes », in *Métropoles*, n°4

SMITH Neil, 1979, « Toward a Theory of Gentrification A Back to the City Movement by Capital, not People », in *Journal of the American Planning Association*, vol. 45, n°4, pp.538-548.

SMITH Neil, 1996, *The new urban frontier: gentrification and the revanchist city*. London, New York, Routledge.

UITERMARK Justus, 2004, « Framing urban injustices: the case of the Amsterdam squatter movement », in *Space and Polity*, vol. 8, n° 2, pp. 227-244.

UITERMARK Justus, 2004, « The Co-optation of Squatters in Amsterdam and the Emergence of a Movement Meritocracy: A Critical Reply to Pruijt », in *International Journal of Urban and Regional Research*, 28-3, 687-98.

VIVANT Elsa et CHARMES Eric, 2008, « La gentrification et ses pionniers : le rôle des artistes off en question », in *Métropoles*, n°3, pp. 29 - 66.

Le cas de la ville de Genève.

VIVANT Elsa, 2006, *Le rôle des pratiques culturelles off dans les dynamiques urbaines*, Paris : [non publié]

VIVANT Elsa, 2009, *Qu'est-ce que la ville créative ?*, Paris : Presses Universitaires de France, La ville en débat.

Yin, R. K. (2009) *Case Study Research: Design and Methods*. London: Sage.

5.3. Sites Internet

Les médias

Le Courrier, divers articles intéressants disponibles en ligne.

www.lecourrier.ch

La Tribune de Genève, articles et photographies au sujet des lieux alternatifs genevois.

www.tdg.ch

Les Urbanités, émission diffusée chaque matin à 7h35 sur la Radio Suisse Romande.

urbanites.rsr.ch

Le mouvement squat et les squats genevois

Planet squat, site sur le mouvement squat international

www.planet.squat.net

Lavapiex, Centro Social Okupado Autogestionado (CSOA) El Laboratorio, squat situé à Lavapiés, Madrid, Espagne. Texte complet de la déclaration de 1996 « Algunas notas sobre el movimiento de okupación » disponible sur le site.

www.sindominio.net/ofic2004/historias/autonomia/okupa.html

La culture squat à Genève sur la Radio Télévision Suisse (archives de l'émission Viva 31 octobre 1993)

www.rts.ch/archives/tv/culture/viva/3474276-la-culture-squat.html.html

Evacuation du squat Rhino sur la Radio Télévision Suisse (vidéo du 23 juillet 2007)

www.rts.ch/video/info/journal-19h30/1488746-geneve-evacuation-du-squat-rhino.html

Squat Rhino : The Movie

www.youtube.com/watch?v=KegB115Intw

Le cas de la ville de Genève.

Vidéo montage sur les squats à Genève et leur évacuation

www.dailymotion.com/video/xbswea_les-squats-a-geneve_people

Que reste-t-il des squats à Genève ? (Article du 20 juillet 2007)

www.swissinfo.ch/fre/societe/Que_reste-t-il_des_squats_genevois.html?cid=6011766

Page Facebook « Pour de nouveaux squats » à Genève

www.facebook.com/pages/Pour-de-nouveaux-squats-%C3%A0-Gen%C3%A8ve/166293516721369

Film squat, la ville est à nous Christophe Coello 2011 (Bande annonce)

www.dailymotion.com/video/xl2l92_squat-la-ville-est-a-nous-de-christophe-coello_shortfilms

La culture

Office fédéral de la culture (OFC) dans le site officiel de la Confédération suisse.

www.bak.admin.ch

Loi sur l'accès et l'encouragement à la culture (LAEC) du Canton de Genève dès 1996.

www.geneve.ch/legislation/rsg/f/s/rsg_C3_05.html

Pro Helvetia, Fondation suisse pour la culture.

www.prohelvetia.ch

Association Métropole Suisse, un rapport intitulé « La culture comme moteur, Métropole culturelle suisse » disponible en ligne.

www.metropole-ch.ch

Ville de Genève, site officiel.

www.ville-ge.ch

Etat de Genève, site officiel.

etat.geneve.ch

GenèveActive, magazine culturel de la métropole lémanique organisant des débats et publiant des articles sur les thèmes de la culture et de l'urbanisme.

www.geneveactive.com

Culture en jeu, revue se positionnant en tant que porte voix des artistes.

www.cultureenjeu.ch

Pérenniser les lieux culturels alternatifs ?

Muriel Becerra

Le cas de la ville de Genève.

Darksite, La décadanse, agenda d'événements

www.darksite.ch/ladecadanse

Pour des lieux culturels alternatifs

EPC, Entreprise Culturelle Partagée

www.apres-ge.ch

www.essaim.ch

RAAC, Rassemblement Des Artistes et Acteurs Culturels.

www.raac.ch

UECA, Union des Espaces Autogérés.

www.ueca.ch

ARV, association pour la Reconversion des Vernets.

www.arv-ge.ch

Lieux culturels à Genève

AMR, rue des Alpes 10, 1201 Genève

www.amr-geneve.ch

Écurie et Ilôt 13, rue Montbrillant 14, 1201 Genève

www.darksite.ch/ilot13/?q=ecurie.html

Fédération Mottattom, avenue Giuseppe-Motta 20, CH-1202 Genève

www.mottattom.org

Groupe des Usagers de l'ancienne SIP (GUS), rue des Vieux-Grenadiers 10, 1205 Genève

www.ateliersip.ch

La Gravière, chemin de la Gravière 9, 1227 Acacias

www.lagraviere.net

L'Usine, place des Volontaires 4, 1204 Genève

www.usine.ch

Motel Campo, route des Jeunes 13, 1227 Acacias

www.motelcampo.ch

Pérenniser les lieux culturels alternatifs ?

Muriel Becerra

Le cas de la ville de Genève.

Théâtre Le Galpon, route des Péniches 2, 1211 Genève

www.galpon.ch

Théâtre de la Parfumerie, chemin de la Gravière 9, 1227 Genève

www.laparfumerie.ch

Théâtre du Loup, chemin de la Gravière 10, 1227 Les Acacias

www.theatreduloup.ch

Vélodrome, rue du Vélodrome 2, 1205 Genève

www.levelodrome.org

ANNEXES

Pétition de l'UECA en 2008 : Donnons des espaces à la culture

Mesdames et Messieurs les députés,

Nous, habitant-e-s, visiteurs-euses, acteurs-trices et spectateurs-trices, subissons jour après jour l'appauvrissement du paysage socioculturel de notre ville.

Suite au démantèlement progressif des espaces culturels autogérés et en vue des fermetures prévues prochainement (site d'Artamis courant 2008, Mottattom dont le contrat de prêt à usage arrivera à terme fin 2008), l'Union des Espaces Culturels Autogérés (UECA) demande aux responsables politiques une réelle prise de conscience de l'importance vitale de lieux de créations et d'expressions artistiques. Nous demandons le maintien de tels espaces – salles de concerts, ateliers, salles d'expositions, cinémas, théâtres, locaux de répétitions – au centre-ville et la restitution d'espaces aux associations et collectifs expulsés cet été.

Par cette pétition, nous demandons aux autorités :

– d'assurer à long terme la diversité de l'offre socioculturelle garante du rayonnement de Genève, en aménageant au centre-ville des espaces pour la culture.

– d'associer l'UECA à l'élaboration des plans d'aménagement urbain.

Cette Union regroupe : l'Arquebuse (ARG), le Bistr'ok, la Buvette, la Cave 12, l'atelier Collectif K, l'espace d'art contemporain Duplex, l'Ecurie, l'Etage, l'espace d'art contemporain Forde, le Théâtre du Galpon, le Kab, le K-bar, le Kinetik, l'espace Kugler, le Moloko, Mottattom, le Pachinko, l'espace Piano Nobile, le Piment Rouge, Pour que pousse Coquelicot, PromoCulture, PTR, les ateliers Rhino, Roberta, Shark, le cinéma Spoutnik, la galerie Stargazer, Tierra Incognita, la Tour, le Théâtre de l'Usine, l'Usine, le Zoo.

Soutenue par : Act-art, l'AMR, association 360, association Leika, Bertrude Bartok, La Bretelle, Le Cabinet, Café librairie Livresse, Cordes Avides, compagnie La Gente, le Théâtre du Loup, Mekanik Prod, Mouvement 804, le Parti socialiste genevois, Rencontres Professionnelles entre danseurs, les ateliers SIP, Solidarités, la Tannerie, le Théâtre St-Gervais, Transit magazine, le Troisième Spectacle, l'Undertown, les Verts - Ville de Genève, ... et vous !

N.B. : 17 818 signatures

Association l'USINE

Résolution 640

57e législature - 1re année - Session 12 - Séance 62 du 14.10.2010

Résolution 640 pour une politique culturelle cantonale cohérente et planifiée en matière de lieux de sortie

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- la disparition progressive en Ville de Genève, et dans le canton en général, des lieux destinés à l'organisation de soirées pratiquant des prix abordables pour une large population, notamment la jeunesse ;
- les fermetures récentes ou envisagées du MOA Club, du Weetamix, du Moulin à Danse et de la Parfumerie, accentuant encore la diminution de l'offre culturelle ;
- la chronicité de ce problème aussi bien au niveau de la Ville de Genève que du canton ;
- le manque de clarté et/ou de célérité concernant les procédures d'octroi d'autorisations diverses relative à l'ouverture d'un lieu ;
- l'importance pour les jeunes de pouvoir bénéficier de lieux de sortie répondant à leurs envies et leurs goûts culturels ; adaptés à leurs besoins et leur capacité économique ; accessibles en particulier par les transports publics ; et sécurisés car répondant aux normes en vigueur dans ce canton ;
- l'unité politique, qui semble prévaloir aujourd'hui, quant à la nécessité de trouver des solutions à ce problème ;
- l'enquête en cours menée par la Ville de Genève relative au recensement des lieux de sorties sur son territoire ;

invite le Conseil d'Etat :

- à se saisir de la question de manière urgente en mandatant, d'ici à la fin de l'année 2010 au plus tard, une étude similaire à celle réalisée en Ville de Genève, afin :
- d'évaluer l'offre existante au niveau cantonal et régional ;
- de déterminer de nouveaux lieux – répartis de manière cohérente sur le territoire cantonal – potentiellement aptes à recevoir une infrastructure permettant l'organisation de soirées telles que définies dans cette résolution et répondant au besoin de lieux de proximité et abordables financièrement ;
- à proposer d'ici juillet 2011, sur la base de l'étude, des actions et projets concrets à réaliser afin de lutter contre la pénurie actuelle ;
- à anticiper les besoins liés à cette politique active et volontariste en prévoyant dans son budget 2011 des moyens spécifiques y relatifs.